

SENATE



CANADA

SÉNAT

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, June 11, 2013 (in camera)
Wednesday, June 12, 2013
Tuesday, June 18, 2013
Wednesday, June 19, 2013

Issue No. 43

Twelfth (final) meeting on:

The subject-matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures introduced in the House of Commons on April 29, 2013

Third (final) meeting on:

The study of the Supplementary Estimates (A) 2013-2014

First (final) meeting on:

Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures

First and second (final) meetings on:

Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money)

INCLUDING:

THE TWENTY-FIRST REPORT OF THE COMMITTEE

(Supplementary Estimates (A) 2013-2014)

THE TWENTY-SECOND REPORT OF THE COMMITTEE

(Subject-matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures)

THE TWENTY-THIRD REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures)

THE TWENTY-FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money))

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 11 juin 2013 (à huis clos)
Le mercredi 12 juin 2013
Le mardi 18 juin 2013
Le mercredi 19 juin 2013

Fascicule n° 43

Douzième (dernière) réunion concernant :

La teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 29 avril 2013

Troisième (dernière) réunion concernant :

L'étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds)

Y COMPRIS :

LE VINGT ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014)

LE VINGT-DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Rapport sur la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013)

LE VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Rapport sur le projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures)

LE VINGT-QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Rapport sur le projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts))

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Gerstein
Black	Hervieux-Payette, P.C.
Buth	* LeBreton, P.C.
Callbeck	(or Carignan)
Chaput	McInnis
* Cowan	Moore
(or Tardif)	Wells

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator De Bané, P.C. (*June 19, 2013*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Mockler (*June 17, 2013*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator McInnis (*June 12, 2013*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Braley (*June 10, 2013*).

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., replaced the Honourable Senator Ringuette (*June 7, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Gerstein
Black	Hervieux-Payette, C.P.
Buth	* LeBreton, C.P.
Callbeck	(ou Carignan)
Chaput	McInnis
* Cowan	Moore
(ou Tardif)	Wells

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 19 juin 2013*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 17 juin 2013*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 12 juin 2013*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénateur Braley (*le 10 juin 2013*).

L'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 7 juin 2013*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, May 21, 2013:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Moore, seconded by the Honourable Senator Day, for the second reading of Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Moore moved, seconded by the Honourable Senator Dawson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 13, 2013:

Second reading of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

The Honourable Senator Buth moved, seconded by the Honourable Senator Unger, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Buth moved, seconded by the Honourable Senator Smith (*Saurel*), that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 21 mai 2013 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moore, appuyée par l'honorable sénateur Day, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Moore propose, appuyé par l'honorable sénateur Dawson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 13 juin 2013 :

Deuxième lecture du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

L'honorable sénatrice Buth propose, appuyée par l'honorable sénatrice Unger, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénatrice Buth propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith (*Saurel*), que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 11, 2013
(117)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day in camera, at 9:30 a.m., in room 705, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., McInnis, Smith (*Saurel*) and Wells (11).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 23, 2013, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2014. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 42.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the committee allow the transcription of today's in camera meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present and the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the subcommittee on agenda and procedure but not later than at the end of this parliamentary session.

It was agreed that the report on the Supplementary Estimates (A) 2013-2014, be adopted, as amended, and that the subcommittee on agenda and procedure be authorized to make minor editorial revisions.

It was agreed that this report be tabled in the chamber at the earliest opportunity.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, introduced in the House of Commons on April 29, 2013. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.*)

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 11 juin 2013
(117)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 30, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., McInnis, Smith (*Saurel*) et Wells (11).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 23 mai 2013, le comité poursuit son étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 42 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 2-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la pièce.

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la réunion à huis clos, qu'un exemplaire en soit conservé dans le bureau de la greffière du comité pour consultation par les membres du comité présents et les analystes du comité, puis que la transcription soit détruite par la greffière dès qu'elle en recevra l'autorisation du Sous-comité du programme et de la procédure, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu d'adopter le rapport modifié sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014 et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à y apporter des corrections de forme mineures.

Il est convenu de déposer le rapport au Sénat à la première occasion.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2013, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 29 avril 2013. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 39 des délibérations du comité.*)

At 9:49 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the committee allow the transcription of today's in camera meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present and the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the subcommittee on agenda and procedure but not later than at the end of this parliamentary session.

It was agreed that the report on the subject-matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, introduced in the House of Commons on April 29, 2013 be adopted, as amended, and that the subcommittee on agenda and procedure be authorized to make minor editorial revisions.

It was agreed that this report be tabled in the chamber at the earliest opportunity.

At 9:56 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 12, 2013
(118)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, P.C., Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Smith (*Saurel*) and Wells (12).

Other senator present: The Honourable Senator Moore (1).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 21, 2013, the committee began its examination of Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money).

À 9 h 49, conformément à l'article 2-16(1)(d) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la pièce.

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la réunion à huis clos, qu'un exemplaire en soit conservé dans le bureau de la greffière du comité pour consultation par les membres du comité présents et les analystes du comité, puis que la transcription soit détruite par la greffière dès qu'elle en recevra l'autorisation du Sous-comité du programme et de la procédure, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu d'adopter le rapport modifié sur la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 29 avril 2013, et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à y apporter des corrections de forme mineures.

Il est convenu de déposer le rapport au Sénat à la première occasion.

À 9 h 56, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 12 juin 2013
(118)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, C.P., Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Smith (*Saurel*) et Wells (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Moore (1).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 21 mai 2013, le comité entreprend son étude du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds).

WITNESSES:

The Honourable Senator Wilfred Moore, sponsor of the bill.

Department of Finance Canada:

Wayne Foster, Director, Financial Markets Division, Financial Sector Policy Branch;

Marie-Josée Lambert, Chief, Domestic Debt Management Policy, Financial Sector Policy Division.

Bank of Canada:

Ron Morrow, Chief, Funds Management and Banking Department.

As individuals:

Lori Turnbull, Assistant Professor, Dalhousie University.

Peter Devries, Consultant on Fiscal Affairs.

The Honourable Senator Wilfred Moore made a statement and answered questions.

At 7:28 p.m., the committee suspended.

At 7:30 p.m., the committee resumed.

Mr. Foster and Mr. Morrow each made a statement and, together with Ms. Lambert, answered questions.

At 8:16 p.m., the committee suspended.

At 8:19 p.m., the committee resumed.

Mr. Devries and Ms. Turnbull each made a statement and answered questions.

At 9:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 18, 2013
(119)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:36 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., McInnis, Smith (*Saurel*) and Wells (11).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

TÉMOINS :

L'honorable sénateur Wilfred P. Moore, parrain du projet de loi.

Ministère des Finances Canada :

Wayne Foster, directeur, Division des marchés financiers, Direction de la politique du secteur financier;

Marie-Josée Lambert, chef, Politique de la gestion de la dette intérieure, Direction de la politique du secteur financier.

Banque du Canada :

Ron Morrow, chef, Département de la gestion financière et des opérations bancaires.

À titre personnel :

Lori Turnbull, professeure adjointe, Université Dalhousie.

Peter Devries, consultant en finances.

L'honorable sénateur Wilfred Moore fait un exposé, puis répond aux questions.

À 19 h 28, la séance est suspendue.

À 19 h 30, la séance reprend.

M. Foster et M. Morrow font chacun un exposé, puis, avec l'aide de Mme Lambert, répondent aux questions.

À 20 h 16, la séance est suspendue.

À 20 h 19, la séance reprend.

M. Devries et Mme Turnbull font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 21 h 2, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 18 juin 2013
(119)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 36, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., McInnis, Smith (*Saurel*) et Wells (11).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 13, 2013, the committee began its examination of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed, with leave, that the clauses be grouped according to the parts of the bill as described in the Table of Provision of Bill C-60.

The chair asked whether Part 1, which contains clauses 2 to 41 shall carry.

After debate, it was agreed that Part 1 carry, on division.

The chair asked whether Part 2, which contains clauses 42 to 61 shall carry.

After debate, it was agreed that Part 2 carry, on division.

The chair asked whether Part 3, Division 1, which contains clauses 62 to 103 shall carry.

After debate, it was agreed that Part 3, Division 1, carry, on division.

The chair asked whether Part 3, Division 2, which contains clauses 104 to 109 shall carry.

After debate, it was agreed that Part 3, Division 2, carry, on division.

The chair asked whether Part 3, Division 3, which contains clauses 110 to 125 shall carry.

It was agreed that Part 3, Division 3, carry.

The chair asked whether Part 3, Division 4, which contains clauses 126 to 132 shall carry.

It was agreed that Part 3, Division 4, carry.

The chair asked whether Part 3, Division 5, which contains clauses 133 to 135 shall carry.

It was agreed that Part 3, Division 5, carry.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 13 juin 2013, le comité entreprend son étude du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Il est convenu que le comité entreprenne l'étude article par article du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu, avec la permission des membres du comité, que les articles soient regroupés en fonction des parties du projet de loi, tel qu'indiqué dans la table analytique du projet de loi C-60.

Le président demande si la partie 1, qui contient les articles 2 à 41, est adoptée.

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 1.

Le président demande si la partie 2, qui contient les articles 42 à 61, est adoptée.

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 2.

Le président demande si la partie 3, section 1, qui contient les articles 62 à 103, est adoptée.

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 3, section 1.

Le président demande si la partie 3, section 2, qui contient les articles 104 à 109, est adoptée.

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 3, section 2.

Le président demande si la partie 3, section 3, qui contient les articles 110 à 125, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 3.

Le président demande si la partie 3, section 4, qui contient les articles 126 à 132, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 4.

Le président demande si la partie 3, section 5, qui contient les articles 133 à 135, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 5.

The chair asked whether Part 3, Division 6, which contains clauses 136 to 154 carry.

It was agreed that Part 3, Division 6, carry.

The chair asked whether Part 3, Division 7, which contains clause 155 shall carry.

It was agreed that Part 3, Division 7, carry.

The chair asked whether Part 3, Division 8, which contains clauses 156 to 160 shall carry.

It was agreed that Part 3, Division 8, carry.

The chair asked whether Part 3, Division 9, which contains clauses 161 to 169 shall carry.

After debate, it was agreed that Part, 3, Division 9, carry, on division.

The chair asked whether Part 3, Division 10, which contains clauses 170 to 172 shall carry.

After debate, it was agreed that Part 3, Division 10, carry, on division.

The chair whether Part 3, Division 11, which contains clause 173 carry.

It was agreed that Part 3, Division 11, carry.

The chair asked whether Part 3, Division 12, which contains clause 174 to 179 shall carry.

After debate, it was agreed that Part 3, Division 12, carry, on division.

The chair asked whether Part 3, Division 13, which contains clauses 200 to 212 shall carry.

It was agreed that Part 3, Division 13, carry.

The chair asked whether Part 3, Division 14, which contains clauses 213 to 224 shall carry.

It was agreed that Part 3, Division 14, carry, on division.

The chair whether Part 3, Division 15, which contains clauses 225 to 226 shall carry.

After debate, it was agreed that Part 3, Division 15, carry, on division.

The chair asked whether Part 3, Division 16, which contains clause 227 shall carry.

It was agreed, that Part 3, Division 16, carry.

The chair asked whether Part 3, Division 17, which contains clauses 228 to 232 shall carry.

Le président demande si la partie 3, section 6, qui contient les articles 136 à 154, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 6.

Le président demande si la partie 3, section 7, qui contient l'article 155, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 7.

Le président demande si la partie 3, section 8, qui contient les articles 156 à 160, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 8.

Le président demande si la partie 3, section 9, qui contient les articles 161 à 169, est adoptée.

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 3, section 9.

Le président demande si la partie 3, section 10, qui contient les articles 170 à 172, est adoptée.

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 3, section 10.

Le président demande si la partie 3, section 11, qui contient l'article 173, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 11.

Le président demande si la partie 3, section 12, qui contient les articles 174 à 199, est adoptée.

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 3, section 12.

Le président demande si la partie 3, section 13, qui contient les articles 200 à 212, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 13.

Le président demande si la partie 3, section 14, qui contient les articles 213 à 224, est adoptée.

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 3, section 14.

Le président demande si la partie 3, section 15, qui contient les articles 225 à 226, est adoptée.

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 3, section 15.

Le président demande si la partie 3, section 16, qui contient l'article 227, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 16.

Le président demande si la partie 3, section 17, qui contient les articles 228 à 232, est adoptée.

It was agreed that Part 3, Division 17, carry, on division.

The chair asked whether Part 3, Division 18, which contains clause 233 shall carry.

It was agreed that Part 3, Division 18, carry.

The chair asked whether the schedule shall carry.

It was agreed that the schedule, carry.

The chair asked whether clause 1, which contains the short title, shall carry.

It was agreed that clause 1, carry, on division.

It was agreed that the title carry, on division.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that the chair report this bill to the Senate.

At 10:14 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 19, 2013
(120)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:50 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., McInnis, Moore, Smith (*Saurel*) and Wells (12).

In attendance: Édison Roy-César, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 21, 2013, the committee continued its examination of Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money).

It was moved by the Honourable Senator Buth:

That the committee not proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money);

That pursuant to rule 12-23(5) the committee recommend that the Senate not proceed further with the bill;

Après débat, il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 3, section 17.

Le président demande si la partie 3, section 18, qui contient l'article 233, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter la partie 3, section 18.

Le président demande si l'annexe est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'annexe.

Le président demande si l'article 1, qui contient le titre abrégé, est adopté.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter l'article 1.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le titre.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 10 h 14, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 19 juin 2013
(120)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 50, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., McInnis, Moore, Smith (*Saurel*) et Wells (12).

Également présent : Édison Roy-César, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 21 mai 2013, le comité poursuit son étude du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds).

L'honorable sénatrice Buth propose :

Que le comité s'abstienne de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds);

Que, conformément à l'article 12-23(5) du Règlement, le comité recommande que le Sénat abandonne l'étude du projet de loi;

That the committee adopt the attached draft report;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions; and

That this report be presented in the Senate at the earliest opportunity.

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Bellemare, Black, Buth, Gerstein, Moore,
Smith (*Saurel*), Wells — 7

NAYS

The Honourable Senators

Day, Callbeck, Chaput, Hervieux-Payette, P.C.,
McInnis — 5

At 7:46 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Que le comité adopte le projet de rapport ci-joint;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à y apporter des modifications de forme mineures; et

Que le président dépose le rapport au Sénat à la première occasion.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Bellemare, Black, Buth, Gerstein, Moore,
Smith (*Saurel*), Wells — 7

CONTRE

Les honorables sénateurs

Day, Callbeck, Chaput, Hervieux-Payette, C.P.,
McInnis — 5

À 19 h 46, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, June 11, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

TWENTY-FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on May 23, 2013, to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2014, herewith tables its report thereon.

Respectfully submitted,

Tuesday, June 11, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

TWENTY-SECOND REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, has, in obedience to the order of reference of Thursday, May 2, 2013, examined the said subject matter and herewith tables its report.

Respectfully submitted,

Tuesday, June 18, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

TWENTY-THIRD REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, has, in obedience to its order of reference of June 13, 2013, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 11 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le 23 mai 2013 à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 dépose ici son rapport.

Respectueusement soumis,

Le mardi 11 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 2 mai 2013, examiné ladite teneur du projet de loi et dépose ici son rapport.

Respectueusement soumis,

Le mardi 18 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGT-TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à son ordre de renvoi du 13 juin 2013, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Thursday, June 20, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

TWENTY-FOURTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money), has, in obedience to the order of reference of Tuesday, May 21, 2013, examined the said bill and now reports as follows:

Pursuant to rule 12-23(5), your Committee recommends that this bill not be proceeded with further in the Senate for the reasons that follow.

Your Committee was told by officials from the Department of Finance that in comparison to the previous legal framework, which Bill S-217 seeks to restore, the present borrowing authority regime has provided for a more efficient, flexible, responsive and prudent financial management and greater transparency and accountability. Officials from both the Bank of Canada and the Department of Finance emphasized the important part the current borrowing authority process played in facilitating Canada's actions in the fall of 2008 to the global financial crisis.

The Committee was told by officials from the Department of Finance that the current regime introduced enhanced disclosure requirements on anticipated borrowing and planned uses of funds. In part, this is achieved through improvements to the Debt Management Strategy which is included in the Budget and is debated and voted on by members of the House of Commons each year. The Debt Management Strategy contains information regarding anticipated financial requirements, borrowing requirements, refunding requirements as well as detailed information outlining planned sources and uses of funds. This information forms the basis for the submission the Minister of Finance makes to the Governor in Council on borrowing authority.

The officials from the Department of Finance explained to the Committee that, in addition to the Debt Management Strategy, the Government is required to publish a Debt Management Report. This report provides a reconciliation of the projections in the Debt Management Strategy and what was actually required by the Government. This information, like the Debt Management Strategy, is available to Canadians and Parliamentarians. They also noted that under the current system, the Debt Management Report is required to be published within 30 days of the release of that year's Public Accounts, 15 days less than under the previous process.

Le jeudi 20 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGT-QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été déféré le projet de loi S-217, Loi modifiant la *Loi sur la gestion des finances publiques* (emprunts de fonds), a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 21 mai 2013, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport comme suit :

Conformément au règlement 12-23(5), votre Comité recommande que ce projet de loi ne soit plus examiné par le Sénat pour les raisons formulées ci-après.

Votre Comité a été informé par des fonctionnaires du ministère des Finances que, par rapport à l'ancien cadre juridique — le projet de loi S-217 vise à rétablir — le cadre du pouvoir d'emprunt en vigueur favorise une gestion financière plus efficace, souple, réceptive et prudente ainsi qu'une transparence et une responsabilité accrues. Des représentants de la Banque du Canada et du ministère des Finances ont fait valoir combien le cadre actuel du pouvoir d'emprunt a facilité la liberté d'action du Canada à l'automne 2008 et pendant la crise financière mondiale.

Le Comité a été informé par des fonctionnaires du ministère des Finances que le cadre actuel a permis de présenter des exigences de divulgation accrues relativement aux emprunts anticipés et l'utilisation prévue des fonds. Ces objectifs sont atteints en partie grâce à des améliorations à la Stratégie de gestion de la dette, incluse dans le budget, qui est débattue et mise aux voix chaque année à la Chambre des communes. La Stratégie de gestion de la dette renferme des renseignements portant sur les besoins financiers anticipés, les besoins d'emprunts, les plans de remboursement, ainsi que des renseignements détaillés sur les sources et l'utilisation des fonds prévues. Ces renseignements forment la base de la présentation sur le pouvoir d'emprunt que le ministre des Finances soumet au gouverneur en conseil.

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont expliqué au Comité qu'en plus de publier la Stratégie de gestion de la dette, le gouvernement doit présenter un Rapport sur la gestion de la dette. Le rapport fait une conciliation entre les projections de la stratégie et les besoins réels du gouvernement. Tout comme la stratégie, le rapport est mis à la disposition du public et des parlementaires. Ils ont aussi souligné qu'en vertu du cadre actuel, le Rapport sur la gestion de la dette doit être publié dans les trente jours après la publication des Comptes publics de l'année en cours, soit quinze jours plus tôt qu'en vertu de l'ancien cadre.

Although not discussed by witnesses, the Committee would also note that Bill S-217, as presently drafted, does not have a coming into force provision. This omission constitutes a significant structural concern for some members of the Committee. As it is now, if this Bill were to receive Royal Assent, the proposed changes to the Financial Administration Act would be immediate.

It is the opinion of the majority of the Committee that the present borrowing authority process strikes an appropriate balance between parliamentary oversight and the requirement for efficiency and flexibility.

Respectfully submitted,

Bien que les témoins n'aient pas abordé la question, le Comité note aussi que le projet de loi S-217, dans sa forme actuelle, ne contient pas de disposition d'entrée en vigueur. Cette omission représente une importante préoccupation d'ordre structurel pour certains membres du Comité. Si le projet de loi recevait la sanction royale dans sa forme actuelle, les modifications proposées à la Loi sur la gestion des finances publiques seraient immédiates.

La majorité du Comité est d'avis que le cadre du pouvoir d'emprunt qui est actuellement en vigueur atteint un équilibre approprié entre la nécessité de la surveillance parlementaire et des exigences en matière d'efficacité et de souplesse.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 12, 2013

The Senate Standing Committee on National Finance met this day, at 6:45 p.m., to examine Bill S-217, an Act to Amend the Financial Administration Act (borrowing of money).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this evening we will begin our study of Bill S-217, an Act to Amend the Financial Administration Act (borrowing of money).

[*English*]

In the first half hour this evening, we welcome the sponsor of the bill, Senator Moore. In an unusual place for a senator, he is here to sit at the end of the table and describe the bill to us. Senator Moore, we thank you for your initiative. You have the floor to tell us about Bill S-217.

Hon. Wilfred P. Moore, sponsor of the bill: Honourable senators, good evening. I want to thank the Senate Committee on National Finance for creating time this evening for the consideration of Bill S-217. It is important to us as Parliamentarians to consider the issue at hand. I will discuss briefly the concerns I have with the changes made in Budget 2007 to the Financial Administration Act; and I would like to discuss briefly the manner in which these changes were made. Bill S-217 seeks to restore the status quo prior to 2007.

In 2007, the Government of Canada introduced Bill C-52, an omnibus bill that sought to amend 25 acts of Parliament, including the Financial Administration Act. For my part — and this is a *mea culpa*, the opposition at the time, myself included, was concerned chiefly with the proposed changes to equalization of the Atlantic accords. These were the issues that dominated our time as they affected the Atlantic region and my province of Nova Scotia. We missed an amendment to the Financial Administration Act that stated, “The Governor in Council may authorize the Minister to borrow money on behalf of Her Majesty in right of Canada.”

As my then colleague Senator Lowell Murray said, until that moment, borrowing by the government had to be expressly authorized by an act of Parliament.

There was no advertisement of this change. No mention at all was made to the people of Canada that they were about to be cut out of the loop when it came to the government borrowing money.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 12 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd’hui, à 18 h 45, pour étudier le projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce soir nous allons commencer notre étude du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds).

[*Traduction*]

Pour la première demi-heure de cette séance, nous accueillons le parrain du projet de loi, le sénateur Moore. C’est un endroit quelque peu inhabituel pour un sénateur, il sera assis à l’extrémité de la table afin de nous décrire le projet de loi. Sénateur Moore, nous vous remercions de votre initiative. Vous avez la parole pour nous parler du projet de loi S-217.

L’honorable Wilfred P. Moore, parrain du projet de loi : Mesdames et messieurs, bonsoir. Je tiens à remercier le Comité sénatorial des finances nationales d’avoir permis ce soir l’examen du projet de loi S-217. Il est important pour nous, en tant que parlementaires, d’examiner cette question. Je parlerai rapidement des préoccupations que j’ai concernant les modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques dans le cadre du budget 2007; j’aimerais parler rapidement de la façon dont ces modifications ont été apportées. Le projet de loi S-217 cherche à restaurer le statu quo d’avant 2007.

En 2007, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-52, un projet de loi omnibus visant à modifier 25 lois du Parlement, notamment la Loi sur la gestion des finances publiques. Pour ma part — et il s’agit là de mon *mea culpa*, l’opposition de l’époque, dont je faisais moi-même partie, était principalement préoccupée par les changements proposés à la péréquation et les accords atlantiques. Il s’agissait des questions qui dominaient le débat à notre époque étant donné qu’elles touchaient la région de l’Atlantique ainsi que ma province de la Nouvelle-Écosse. Nous avons omis une modification à la Loi sur la gestion des finances publiques qui prévoyait que « Le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre à contracter des emprunts pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. »

Comme le sénateur Lowell Murray, mon collègue de l’époque, l’a indiqué, auparavant, les emprunts du gouvernement devaient être expressément autorisés par une loi du Parlement.

Nous n’avons aucunement été avisés de ce changement. Personne n’a indiqué aux Canadiens qu’ils n’auraient plus leur mot à dire pour ce qui est des emprunts du gouvernement.

Senator Murray also said this change was “slipped in and slipped by us” and that that was exactly the tactic the authors intended — slip it in there when attention is diverted by other important matters.

We learn now that there was a reason for doing this, as the Department of Finance said:

This important addition provides greater transparency and accountability than ever before to facilitate more efficient, responsive and prudent financial management.

I ask you all, what greater transparency and accountability exists than our Parliament? Since when does cutting Parliament out of the discussion contribute to greater transparency and accountability? It does no such thing. In fact, it reverses the role entirely. It leaves the executive and the bureaucrats with free reign, where before the people of Canada were in the know.

What is not transparent and what is not accountable is the borrowing of nearly \$1.5 trillion since these changes took place without legislation being placed before Parliament and the people of Canada beforehand. We now know that what “efficient, responsive and prudent financial management” means. It means that Parliament is seen as an impediment to the business of borrowing by the government and that this is now done on a need-to-know basis; and Canadians do not need to know.

Briefly, colleagues, I have heard the argument from the government justifying such a move. Now I know that parliamentary oversight does not prevent the stated goals of the government when the amendments were made in 2007. The desired goal of finding saving and interest rates for Crown corporations and parliamentary oversight are not mutually exclusive items. I do not believe that the framework for borrowing authority in many other countries has a bearing here. We have made it so far without worrying about how New Zealand and others might handle their borrowing.

Bill S-217 can be amended to require the debt management report to be tabled within 15 days of the Public Accounts of Canada if the government would like even greater transparency if speed is the goal. However, that report is post-borrowing.

The government says that the changes help deal with emergencies. Is there no better time for Parliament to be recalled? It is clear to me that an emergency would seem to be an appropriate use of Parliament’s time. After all, is it not our job to guide our country whether in a time of stability or of

Le sénateur Murray a aussi indiqué que ce changement nous est passé sous le nez, ce qui était exactement la tactique employée par ses auteurs — glisser cette mesure alors que l’attention de tous était tournée vers d’autres questions importantes.

Nous savons maintenant qu’il y avait un motif de le faire, car, comme l’a indiqué le ministère des Finances :

Cet ajout important offre plus de transparence et de reddition de comptes que jamais et favorise une gestion financière plus efficace, adaptée et prudente.

Je vous le demande, quel est le meilleur outil permettant d’assurer la transparence et la reddition de comptes si ce n’est notre Parlement? Depuis quand le fait d’empêcher le Parlement d’avoir son mot à dire favorise la transparence et la reddition de comptes? Cela ne va pas dans ce sens. En fait, cela inverse complètement son rôle. Cela donne carte blanche à l’exécutif et aux administrateurs, alors qu’avant, les Canadiens étaient au courant de ce qui se passait.

Ce qui n’est pas transparent et ce qui ne fait l’objet d’aucune reddition de comptes est l’emprunt de près de mille milliards et demi de dollars depuis que ces changements ont eu lieu sans qu’aucune loi ne soit déposée au Parlement et présentée au peuple canadien. Nous savons maintenant ce que signifie une gestion financière « plus efficace, adaptée et prudente. » Cela signifie que le Parlement est perçu comme un obstacle à l’emprunt par le gouvernement et que maintenant, on en informe le Parlement seulement si cela est nécessaire; et il n’est pas nécessaire que les Canadiens sachent quoi que ce soit à ce sujet.

En bref, chers collègues, j’ai entendu les arguments du gouvernement justifiant cette décision. Nous savons maintenant que la surveillance parlementaire ne peut empêcher le gouvernement d’atteindre les objectifs qu’il s’était fixés lorsque les modifications ont été faites en 2007. L’objectif souhaité de déterminer des taux d’épargne et d’intérêt pour les sociétés d’État d’une part et, d’autre part la surveillance parlementaire, ne sont pas des notions qui s’excluent mutuellement. Je ne crois pas que le cadre régissant l’autorisation d’emprunter dans beaucoup d’autres pays doive être pris en compte. Nous nous en sommes bien sortis jusqu’à présent sans nous préoccuper de la façon dont la Nouvelle-Zélande et d’autres pays gèrent leurs emprunts.

Le projet de loi S-217 peut être modifié pour exiger que le rapport sur la gestion de la dette soit déposé dans un délai de 15 jours de la publication des comptes publics du Canada si le gouvernement souhaite davantage de transparence à des fins de rapidité. Cependant, ce rapport est fourni après l’emprunt.

Le gouvernement indique que les changements apportés permettent de mieux gérer les urgences. N’y a-t-il pas de meilleurs moments pour reconvoquer le Parlement? Il est clair à mes yeux qu’il serait tout à fait approprié que le Parlement consacre son temps à l’examen de situations d’urgence. Après

emergency? Further, speakers of the House of Commons and the Senate can recall both houses under standing orders “if it is deemed that public interest requires it.”

Honourable senators, this nation made it through two world wars, numerous other conflicts and moments of crisis without needing to change this section of the Financial Administration Act — without the need to cut Parliament from its role. I find this attempt at justification for the removal of parliamentary oversight to be disturbing at best.

In our Canadian democracy, which is based upon the concept of responsible government, it is utterly astonishing that a government would claim that “greater transparency and accountability” have resulted from the removal of the convention that the Crown must seek parliamentary approval for borrowing any amount of money from any source at any rate of interest. That simply is not true.

By the middle of the 19th century, responsible government came to the British colonies in our part of the world. When Canada was formed, responsible government was part of the bargain. That concept is the lifeblood of our democracy. Once established, it meant that the Crown’s ministers could no longer rule by fiat as they once did. They were subordinate to the elected representatives of the people. They hold office and do certain things only with the Commons’ consent.

For 140 years, from 1867 to 2007, governments and ministers of the Crown understood and observed the important conventions attendant to the borrowing and spending of large sums of money. This is the very essence, the sole point, of what went on at Runnymede in 1215 when the concept of responsible government first poked its head up. In our Canadian democracy, which is based upon that single important convention based upon the concept of responsible government, it is astonishing to hear that the government would claim that greater transparency and accountability result from the Parliament of Canada being cut out.

I want to end by saying, on a bit of a personal note, that my office is in 229 in the East Block. It was formerly occupied by Sir John A. Macdonald and various other prime ministers, by Sir Charles Tupper who gave us public education, and by Joseph Howe, who fought and led Nova Scotia into Confederation and was the father of responsible government. As I was thinking about coming over here tonight, I wondered what those gentlemen would be saying. They probably are rolling over in the grave to think that we are even talking about this, that all that they fought for, that all they put together, has been taken away in one slippery little line in a budget omnibus bill in 2007.

tout, n’est-il pas de notre rôle de diriger notre pays que ce soit en période de stabilité ou en situation d’urgence? En outre, les Présidents de la Chambre des communes et du Sénat peuvent convoquer les deux chambres en vertu du Règlement « s’il est considéré que l’intérêt du public l’exige ».

Mesdames et messieurs, notre nation a connu deux guerres mondiales, un grand nombre d’autres conflits et des moments de crises sans avoir à modifier cette disposition de la Loi sur la gestion des finances publiques — sans avoir à empêcher le Parlement de jouer son rôle. Je trouve cette tentative de justifier la suppression de la surveillance parlementaire pour le moins troublante.

Dans notre démocratie canadienne, qui est fondée sur la notion de gouvernement responsable, il est absolument frappant de voir un gouvernement prétendre qu’une « plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes » sont nées de la suppression de la convention selon laquelle la Couronne doit obtenir l’approbation du Parlement pour emprunter quelque montant que ce soit de quelque source que ce soit à quelque montant d’intérêt que ce soit. Cela est tout simplement faux.

Au milieu du XIX^e siècle, un gouvernement responsable est venu dans les colonies britanniques de notre région. Lorsque le Canada a été créé, la notion de gouvernement responsable faisait partie des négociations. Cette notion est l’essence de notre démocratie. Une fois établie, cela signifie que les ministres de la Couronne ne pourraient plus régner en imposant des décisions arbitraires comme ce fut le cas par le passé. Ils ne sont en poste et ne jouent leur rôle qu’avec le consentement des communes.

Pendant 140 ans, de 1867 à 2007, les gouvernements et les ministres de la Couronne ont compris et ont observé les conventions importantes régissant les emprunts et les dépenses de grandes sommes d’argent. C’est là l’essence même, et le seul objet de ce qui s’est passé à Runnymede en 1215 lorsque le concept de gouvernement responsable a vu le jour pour la première fois. Dans notre démocratie canadienne, qui est fondée sur cette unique et importante convention elle-même fondée sur le principe de gouvernement responsable, il est choquant d’entendre que le gouvernement puisse prétendre qu’une meilleure transparence et une meilleure reddition de comptes soient le résultat du fait d’avoir mis le Parlement du Canada de côté.

J’aimerais conclure mes propos en disant, sur une note quelque peu personnelle, que mon bureau est la salle 229 de l’édifice de l’Est. Auparavant, il fut occupé par sir John A. Macdonald et d’autres premiers ministres, par sir Charles Tupper qui nous a donné l’enseignement public et par Joseph Howe, qui s’est battu pour permettre à la Nouvelle-Écosse d’entrer dans la Confédération et qui était le père du gouvernement responsable. Pendant que je réfléchissais à ma comparution de ce soir, je me demandais ce qu’ils en auraient pensé. Ils sont probablement en train de se retourner dans leur tombe de voir que nous parlons de ce sujet, et de voir que tout ce pourquoi ils se sont battus, et que tout ce qu’ils ont réussi à mettre sur pied a été éliminé par l’insertion discrète de cette disposition dans un projet de loi omnibus sur le budget de 2007.

I want you senators to think about this. I think it is bad, and I think we should put this parliamentary oversight, Parliament's role of control of the purse, back in the hands of the people.

Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Moore. Just so I can summarize what you are proposing, you are proposing to put back into the Financial Administration Act the two sections that were taken out.

Senator Moore: Yes, Mr. Chair.

The Chair: It is the same words. We do not have to study the words. They are the same two sections going back in again.

Senator Moore: Yes.

Senator Callbeck: Thank you, senator, for bringing this bill forward and taking the initiative to do so. As I understand it, with the changes that came about in 2007, it means there is no parliamentary oversight of borrowing.

Senator Moore: Correct.

Senator Callbeck: The Governor-in-Council can authorize the minister —

Senator Moore: Minister of Finance, yes.

Senator Callbeck: — to borrow up to a certain amount that the Governor-in-Council determines. I read somewhere that it was \$300 billion for 2013-14. Can that figure be changed by the Governor-in-Council every year, or twice a year, or is there any limit?

Senator Moore: There is nothing I am aware of to prevent it.

Senator Callbeck: In other words, the Public Accounts of Canada will not come out on this borrowing till the fall of 2014.

Senator Moore: After.

Senator Callbeck: That is when we find out about how this money was used.

Senator Moore: Yes. You do not find out in advance how much the government wants to borrow, what it hopes to spend it on and the terms of the borrowing and the interest rate and so on. You do not find out any particulars in regard to the borrowings. After the fact, you do, and there is a report and so on, but that is all after the fact. That is not our system of responsible government.

Senator Callbeck: No. I agree with you. We would not know anything about the borrowing or how that money was used until the fall of 2014 when the public accounts come out.

Senator Moore: Correct, and you get the debt report.

Senator Callbeck: The Minister of Finance tabled a report in debt management in the first 45 days. That has been changed.

Je tiens à ce que vous y réfléchissiez. Je pense que c'est mal et je pense que nous devrions remettre la surveillance parlementaire, à savoir le rôle du Parlement de contrôler les finances de l'État, dans les mains du peuple.

Merci.

Le président : Merci, sénateur Moore. Permettez-moi de résumer ce que vous proposez, soit rétablir dans la Loi sur la gestion des finances publiques les deux articles qui en avaient été retirés.

Le sénateur Moore : Oui, monsieur le président.

Le président : Il s'agit du même libellé, donc nous n'avons pas à l'étudier. On rétablit les deux mêmes articles.

Le sénateur Moore : Oui.

La sénatrice Callbeck : Merci, sénateur, d'avoir pris l'initiative de déposer ce projet de loi. Si je comprends bien, depuis les changements adoptés en 2007, il n'y a plus de surveillance parlementaire des emprunts.

Le sénateur Moore : C'est exact.

La sénatrice Callbeck : Le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre...

Le sénateur Moore : Le ministre des Finances, oui.

La sénatrice Callbeck : ... à emprunter jusqu'à hauteur d'un certain montant, tel que déterminé par le gouverneur en conseil. J'ai lu quelque part que la limite était de 300 milliards de dollars pour 2013-2014. Le gouverneur en conseil peut-il modifier ce chiffre chaque an, ou deux fois par année? Y a-t-il une limite?

Le sénateur Moore : À ma connaissance, rien ne l'en empêche.

La sénatrice Callbeck : Autrement dit, les Comptes publics du Canada faisant état de ces emprunts ne seront déposés qu'à l'automne 2014.

Le sénateur Moore : Après coup.

La sénatrice Callbeck : C'est à ce moment-là qu'on apprend comment l'argent a été utilisé.

Le sénateur Moore : Oui. On ne sait pas à l'avance combien le gouvernement veut emprunter, ni ce qu'il entend faire de cet argent, ni quelles sont les conditions d'emprunt ou le taux d'intérêt. On ne connaît aucun détail concernant ces emprunts. On ne l'apprend qu'après coup, dans le rapport, mais seulement après coup. Cela ne cadre pas avec notre système de gouvernement responsable.

La sénatrice Callbeck : Non, je suis d'accord avec vous. On ne saurait rien de ces emprunts ou de la façon dont l'argent a été utilisé avant l'automne 2014, lors du dépôt des comptes publics.

Le sénateur Moore : C'est exact, et on obtiendrait aussi le rapport sur la gestion de la dette.

La sénatrice Callbeck : Le ministre des Finances déposait un rapport sur la gestion de la dette dans les 45 jours. Cela a changé.

Senator Moore: Prior to this act in 2007, the debt management report came out 45 days after the tabling of the public accounts. This bill, in 2007, moved it to 30 days. That is a bit of a red herring. It does not matter if it is 10 days or 20 days or 30 days or 40 days. It is all, again, after the government has had access to funds without sharing that with the people, and spending it and accounting after the fact.

Senator Callbeck: Yes. I agree. On the reports, just so I am clear, you are replacing a section here. It requires the minister to table a report on debt management. It then goes on to talk about — are they two different reports?

Senator Moore: Yes.

Senator Callbeck: You want a report on the activities of the minister regarding the management of public debt, and you also want another report in relation to management of the public debt for the fiscal year.

Senator Moore: The intent of the bill is to restore to Parliament the requirement of the government, ministers of the Crown, to come before the Parliament of Canada, the people of Canada represented by its elective representatives, to ask for permission to borrow money. That has always been our system.

As a matter of fact, in 1994, then Leader of the Opposition Mr. Harper had the opportunity to go to the House of Commons and rail against the government of the day about that. He would not have had the opportunity to do that if this bill had been in effect then. I find it interesting that his government would bring it in.

Senator Callbeck: Prior to 2007, Parliament had to grant approval for borrowings beyond \$4 billion?

Senator Moore: That is right.

Senator Callbeck: That is what you are restoring it to.

Senator Moore: Yes.

Senator Buth: Thank you very much, senator, for being here this evening to explain your bill. I am wondering if you could comment on how you think the government would have been able to respond to the economic crisis that we faced in 2008 if we had not had the changes in 2007.

Senator Moore: First of all, in 2007, there was no economic downturn. It happened in 2008. I can show you speeches from the Minister of Finance of the day, Mr. Flaherty, and the Prime Minister in January 2009 denying that there was a recession.

I do not know whether there was some kind of crystal ball gazer in the Department of Finance who came up with this idea, but this was not necessary. We have been through crises before. All you do is call Parliament back. That is what should have happened.

Le sénateur Moore : Avant le dépôt de la loi en 2007, le rapport sur la gestion de la dette était déposé 45 jours après le dépôt des comptes publics. En 2007, le projet de loi a raccourci cette période à 30 jours. Or, c'est un peu une diversion. Peu importe s'il s'agit de 10, 20, 30 ou 40 jours. Encore une fois, le rapport n'est déposé qu'après que le gouvernement a eu accès aux fonds, sans en avoir informé la population, et il est dépensé. Il n'en rend compte qu'après coup.

La sénatrice Callbeck : Oui, je suis d'accord. En ce qui concerne les rapports, j'aimerais une précision, puisque vous remplacez un article. Le ministre est tenu de déposer un rapport sur la gestion de la dette. Puis, on parle de... S'agit-il de deux rapports différents?

Le sénateur Moore : Oui.

La sénatrice Callbeck : Vous voulez un rapport sur les activités du ministre à l'égard de la gestion de la dette publique, et un autre sur la gestion de la dette publique pour l'exercice financier.

Le sénateur Moore : Le projet de loi vise à rétablir l'obligation du gouvernement, des ministres de la Couronne, de demander au Parlement du Canada, aux Canadiens représentés par ses élus, la permission d'emprunter de l'argent. C'est toujours ainsi qu'a fonctionné notre système.

En fait, en 1994, M. Harper, alors chef de l'opposition, a eu l'occasion à la Chambre des communes de critiquer le gouvernement de l'époque à cet égard. Il n'aurait pas eu la possibilité de le faire si ce projet de loi avait été en vigueur à l'époque. Je trouve intéressant que ce soit son gouvernement qui le fasse.

La sénatrice Callbeck : Avant 2007, le gouvernement devait-il donner son approbation pour emprunter plus de 4 milliards de dollars?

Le sénateur Moore : Oui, c'est exact.

La sénatrice Callbeck : Et c'est ce que vous rétablissez.

Le sénateur Moore : Oui.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup, sénateur, d'être ici ce soir pour expliquer votre projet de loi. Pourriez-vous nous dire comment, selon vous, le gouvernement aurait pu réagir à la crise économique de 2008 si ces changements n'avaient pas été adoptés en 2007?

Le sénateur Moore : Tout d'abord, en 2007, il n'y avait pas de ralentissement économique. Cela s'est produit en 2008. Je peux vous montrer des discours du ministre des Finances de l'époque, M. Flaherty, et du premier ministre, en janvier 2009, qui nient l'existence d'une récession.

Je ne sais pas si celui qui en a eu l'idée au ministère des Finances avait une boule de cristal, mais ce n'était pas nécessaire. Nous avons traversé des crises par le passé. Il suffit de convoquer le Parlement. C'est ce qu'on aurait dû faire.

Senator Buth: I am not sure about parliamentary rules. Can you call Parliament back when you are in the middle of an election? Is Parliament not dissolved?

Senator Moore: Parliament is dissolved. Certainly it is. The people have not been re-elected. The contest has not happened, so they are still sitting members. They are still there until they have been returned or voted out.

Senator Buth: My impression is that when you dissolve Parliament, Parliament then does not exist until you actually form the next election.

Senator Hervieux-Payette: No. He is right.

Senator Buth: He is right. Okay.

My other question relates to the consolidated borrowing for Crown corporations, which you do not address at all in this. I am just wondering, if this was passed, what would happen to the consolidation of the Crown corporation borrowing, which we believe saves the government a considerable amount of money?

Senator Moore: I remember your remarks in the Senate, Senator Buth, saying that the government was able to borrow at its sovereign rate and therefore able to lend money to the Crown corporations.

I am saying to you, why could it not have done that anyway?

Senator Buth: But your bill does not address that.

Senator Moore: No.

Senator Buth: Okay.

Senator Moore: This returns everything to —

Senator Buth: 2007.

Senator Moore: Because I think that the government could have borrowed, as I am sure it did before 2007. It borrowed wherever it borrows its money — from the various markets — and it would provide those funds to the Crown corporations, at whatever rate it chose. It could have done that without having this bill, and savings could have been had the same way.

Senator Buth: Without a lot of parliamentary experience, as a citizen — a taxpayer — my impression is that things change, procedures change, governments decide to do different things in terms of administration and what is needed in terms of changing financial situations, changing social programs, et cetera. I am having a bit of a hard time with the premise that, just because this is the way it has always been, this is the way it always must be.

Senator Moore: This is preposterous.

Senator Buth: That is getting kind of rude.

Senator Moore: This is not some kind of a loose social program. You are talking about the system of government that we have. We are talking about the accountability of the people in government to the people of Canada.

La sénatrice Buth : Je ne connais pas très bien les règles parlementaires. Peut-on convoquer le Parlement au beau milieu d'une élection? Le Parlement n'est-il pas dissous?

Le sénateur Moore : Le Parlement est dissous, effectivement. Les gens n'ont pas été réélus, mais comme l'élection n'a pas encore eu lieu, ils sont encore députés. Ils le sont jusqu'à ce qu'ils aient été réélus ou battus.

La sénatrice Buth : Je crois que lorsque le Parlement est dissous, il n'existe plus, jusqu'à la prochaine élection.

La sénatrice Hervieux-Payette : Non, il a raison.

La sénatrice Buth : D'accord, il a raison.

Ma question suivante concerne les emprunts consolidés pour les sociétés d'État, ce que vous n'abordez pas du tout dans ce projet de loi. Si celui-ci était adopté, qu'arriverait-il aux emprunts consolidés des sociétés d'État, qui à notre avis permettent au gouvernement d'économiser énormément d'argent?

Le sénateur Moore : Sénatrice Buth, je me souviens que vous ayez dit au Sénat que le gouvernement pouvait emprunter à son taux souverain et ainsi prêter de l'argent aux sociétés d'État.

Ce que je vous réponds, c'est : qu'est-ce qui l'en aurait empêché?

La sénatrice Buth : Mais votre projet de loi n'en parle pas.

Le sénateur Moore : Non.

La sénatrice Buth : D'accord.

Le sénateur Moore : Il rétablit tout ce qui prévalait...

La sénatrice Buth : En 2007.

Le sénateur Moore : En fait, je pense que le gouvernement aurait pu emprunter, comme il le faisait, j'en suis convaincu, avant 2007. Il empruntait de l'argent où il en empruntait, des divers marchés, et fournissait ces fonds aux sociétés d'État, au taux de son choix. Il aurait pu le faire sans ce projet de loi, et les mêmes économies auraient pu être réalisées.

La sénatrice Buth : Puisque je n'ai pas une longue expérience parlementaire, en tant que citoyenne — contribuable —, j'ai l'impression que les choses changent, que les procédures évoluent, que les gouvernements décident de mesures administratives qui varient en fonction des besoins découlant de l'évolution de la situation financière, des programmes sociaux ou autres. Ce qui me pose un peu problème, c'est le principe selon lequel puisque tout a toujours été ainsi, tout doit toujours être ainsi.

Le sénateur Moore : C'est grotesque.

La sénatrice Buth : C'est un peu impoli.

Le sénateur Moore : Il ne s'agit pas d'un vague programme social. Il est question de notre système de gouvernement, de la reddition de comptes du gouvernement envers les Canadiens.

This is not something like, “Oh, we are going to change this program; we are going to give you less.” This is not that kind of thing. This is at the very core of our Constitution, of our Parliament. It is at the very core of it, senator.

Senator Buth: I beg to differ. Thank you.

Senator Wells: Thank you, Senator Moore, for your presentation and your answers thus far.

I will very briefly follow up on Senator Buth’s position on the rapid response requirements of today.

In the past, things were not managed by computer programs, and things did not move as fast as they do today.

Parliament does not always sit, and Parliament can be recalled with time and with notice. Can you comment on the necessity, in today’s world, of requiring rapid response and your contention that if Parliament is not sitting, Parliament should be recalled for decisions of this nature?

Senator Moore: I am sorry; I do not understand your question. I thought I dealt with that, but —

Senator Wells: Sure; I understand. For instance, during the summer, when Parliament does not sit, you are suggesting a recall of Parliament for questions of this financial gravity. Because things happen so quickly and because decisions have to be made in such a rapid way for the protection of our economy, how would your bill address that need for rapid response?

Senator Moore: Well, we have had situations in the recent past where Parliament had to be recalled. You recall Parliament. I cannot think of a situation that is such a crisis on such short notice. Usually, when issues arise, the government and the people in Parliament, in the House of Commons and in the Senate, usually have some feeling of what is going on in the country and in the world. It is not a matter of a 24-hour “We have to do this; everybody come back.” However, we still have the ability to call people back, and it has happened. It has happened in the recent past.

Senator Wells: Okay, thank you. I would suggest that crashes happen quickly, not slowly.

The second question I have for you is this: The voters do not say to us, as government, “Check with us every time an important decision has to be made.” That is what voting is for, every four years or less than that. How can you square the argument that this is being removed from accountability, when the voters essentially select who governs and, therefore, who makes decisions on behalf of the country, including the Minister of Finance?

Je ne veux pas dire qu’on décide de changer un programme et que par la suite on vous donne moins. Ce n’est pas du tout cela. Il s’agit du cœur même de notre Constitution, de notre Parlement. Sénateur, c’est l’essence même.

La sénatrice Buth : Je ne suis pas d’accord. Merci.

Le sénateur Wells : Sénateur Moore, merci pour votre exposé et vos réponses jusqu’à présent.

Je vais très brièvement faire suite aux commentaires de la sénatrice Buth sur le besoin aujourd’hui de pouvoir répondre rapidement.

Auparavant, on n’avait pas des logiciels pour gérer les affaires et on ne pouvait pas avancer aussi rapidement qu’on avance aujourd’hui.

Le Parlement ne siège pas tous les jours, et on peut rappeler le Parlement avec suffisamment de temps et de préavis. Pouvez-vous nous parler de la nécessité, dans le monde d’aujourd’hui, de pouvoir répondre rapidement, et de votre argument à l’effet que si le Parlement ne siège pas, il faut pouvoir rappeler le Parlement pour des décisions de ce genre?

Le sénateur Moore : Je suis désolé; je ne comprends pas votre question. Je croyais en avoir parlé, mais...

Le sénateur Wells : D’accord, je comprends. Par exemple, au cours de l’été, lorsque le Parlement ne siège pas, vous dites qu’il faut pouvoir rappeler le Parlement pour se pencher sur des questions financières très sérieuses. Compte tenu du fait que les choses peuvent arriver si rapidement et que les décisions doivent être prises très rapidement pour pouvoir protéger notre économie, comment votre projet de loi répondrait-il à ce besoin de réagir rapidement?

Le sénateur Moore : Le Parlement a déjà dû être rappelé par le passé. On peut rappeler le Parlement. Je ne peux pas penser à une situation de crise qui exigerait un préavis si court. Normalement, lorsque des situations surviennent, le gouvernement et les parlementaires, à la Chambre des communes et au Sénat, ont une idée de ce qui se passe au pays et dans le monde. Il ne s’agit pas de faire quelque chose et de faire revenir tout le monde dans les 24 heures qui suivent. Cependant, nous avons la capacité de faire revenir tout le monde et c’est déjà arrivé. Cela s’est passé dernièrement.

Le sénateur Wells : D’accord, merci. À mon avis, les crises surviennent rapidement, pas lentement.

Ma deuxième question est la suivante : les électeurs ne nous disent pas, au gouvernement : « Consultez-nous chaque fois qu’une décision importante doit être prise. » C’est pour cela qu’on se rend aux urnes, tous les quatre ans ou plus souvent. Comment pouvez-vous nous dire qu’il n’y a pas de reddition de comptes, lorsque ce sont les électeurs qui choisissent qui gouverne et donc, qui prend des décisions pour le pays, y compris le ministre des finances?

Senator Moore: Yes, the Minister of Finance and his cabinet colleagues, but I think the people of Canada think that the all of the people they send to Ottawa are looking after their tax dollars, not just a cabinet and one minister. If you went onto the street corner and started asking people, “Do you think this is right?” I do not think they would think that it is right, senator. I think they would expect the people in Ottawa to be the people who have the final say because those are the people they get to vote for.

They do not get to vote for a cabinet minister. They are picked. I think that they expect the people they send to Ottawa to be ultimately responsible for looking after their interests.

Senator Wells: Are you saying that there should be some sort of cutoff for being accountable and not being accountable? The voters put these people in place to make decisions. They do not put them in place to say, “Check back with us when you have got something important to think about.”

Senator Moore: I agree with that, but they have taken away that decision part that you are talking about.

Senator Wells: They are elected to make decisions.

Senator Moore: The bill in 2007 took away the opportunity for those people who come to Ottawa to make that decision with regard to the public purse. That is the very point I am trying to make here.

Senator Wells: My point is this: How can you square that with the reality that, every four years, they say, “This is who we would like to make decisions on our behalf?”

Senator Moore: Yes, they want them to make decisions, but you have to give them the opportunity to do it. You cannot take it away from them. That is the whole point.

Senator Wells: Okay, thank you very much.

Senator Hervieux-Payette: I would like to congratulate my colleague for having had the foresight to do this. First, I have a question. You said, at the beginning of your exposé, that it was \$1.3 trillion borrowed since then. Since we are collecting — I hope — taxes, and I know each year, year after year, we spend over \$200 billion a year for different programs and transfers and so on, I tried to make the calculation. Where did the \$1.3 trillion borrowed go? Do you have any idea? Is there a justification for that? This is a huge amount of money.

Senator Moore: It is a huge amount of money.

Le sénateur Moore : Oui, le ministre des Finances et ses collègues au cabinet prennent des décisions, mais je crois que les Canadiens sont d’avis que tous les représentants qu’ils envoient à Ottawa s’occupent de l’argent de leurs impôts, et pas seulement le cabinet et un ministre. Si vous vous rendiez dans la rue et vous commenciez à demander aux gens s’ils pensent que c’est correct, je ne crois pas qu’ils penseraient que c’est correct, sénateur. Je crois qu’ils diraient qu’ils s’attendent à ce que les gens à Ottawa soient ceux qui prennent la décision finale parce que ce sont eux pour qui ils ont voté.

Ils ne votent pas pour un ministre du cabinet, ces derniers sont choisis. Je crois qu’ils s’attendent à ce que les gens qu’ils envoient à Ottawa assumeraient la responsabilité ultime de protéger leurs intérêts.

Le sénateur Wells : Est-ce que vous êtes en train de dire qu’il devrait y avoir un seuil entre la reddition de comptes et la non-reddition de comptes? Les électeurs choisissent ces gens pour qu’ils puissent prendre des décisions. Ils ne les choisissent pas en leur disant « Venez nous consulter lorsque vous devez réfléchir à quelque chose d’important. »

Le sénateur Moore : Je suis d’accord, mais on a enlevé la partie décisionnelle à laquelle vous faites allusion.

Le sénateur Wells : Ils sont élus pour prendre des décisions.

Le sénateur Moore : En 2007, le projet de loi a enlevé la possibilité pour ces gens qui sont venus à Ottawa de prendre des décisions relatives au trésor public. C’est exactement ce que j’essaie d’expliquer.

Le sénateur Wells : Voici où je veux en venir : Que répondez-vous au fait que tous les quatre ans ils nous disent : « Voici les personnes que nous avons choisies pour prendre des décisions en notre nom? »

Le sénateur Moore : Oui, ils veulent que ces personnes prennent des décisions, mais il faut pouvoir leur donner la possibilité de le faire. Vous ne pouvez pas la leur enlever. C’est ce que j’essaie de dire.

Le sénateur Wells : D’accord, merci beaucoup.

La sénatrice Hervieux-Payette : J’aimerais féliciter mon collègue d’avoir fait preuve de prévoyance en faisant ceci. J’ai d’abord une question. Au début de votre déclaration vous avez dit que 1,3 mille milliards de dollars avaient été empruntés depuis. Compte tenu du fait que nous percevons — j’espère — des impôts, et compte tenu du fait qu’année après année nous dépensons plus de 200 milliards de dollars chaque année pour des programmes, des transferts et ainsi de suite, j’ai essayé de faire le calcul. Comment a été utilisée la somme de 1,3 mille milliards de dollars empruntée? En avez-vous une idée? Y a-t-il une justification? Il s’agit d’un montant énorme d’argent.

Le sénateur Moore : C’est un montant énorme.

Senator Hervieux-Payette: Since we are receiving money from the taxpayer, this is supposed to help manage the whole apparatus, whether we are talking about government or the Crown corporations, but where did the money go?

Senator Moore: I expect the only answer I could give you, senator, is to look at the public accounts.

Senator Hervieux-Payette: Okay.

Senator Moore: I do not know what else to —

The Chair: We have, in our next panel, witnesses from Finance and the Bank of Canada who might be able to help us with that.

Senator Hervieux-Payette: I thought, when he gave that figure, that we might know. I was just making a rough estimate. This was, over a period of six years, a little bit over \$200 billion a year, which is a lot of money on a yearly basis.

As far as I am concerned, I strongly support this bill because we have to make a difference between the executive, who are there to execute, and Parliament, who are the ones that they are reporting to.

If I am a corporation and I go to a bank, of course I have to explain why I need that money and also how I am going to collect it and pay it afterwards.

In this case, it is the same. When we are, in fact, requesting some extra money, we have to say what it is going to be used for. We discovered, if you remember, chair, when we were discussing some expenses that we could not see, that the money was already spent but not in the budget. It was in the supplementary estimates we got a few weeks ago. There is a reserve. Okay, so there is a reserve. Would you agree that they could maybe increase the reserve but have no need to borrow on demand, without any justification before Parliament?

Senator Moore: Well, I —

Senator Hervieux-Payette: For unexpected expenses.

Senator Moore: There is a reserve of \$4 billion that they can borrow over. I cannot imagine that, as the managers of the economy, somebody would be in a situation where that would arise. I think that if the government is going to borrow money, they should be coming to the Parliament of Canada and asking permission to do it.

Senator Hervieux-Payette: I have been here for quite some time, and I will tell new colleagues that it takes 24 hours to recall Parliament. It can happen fast. We are in office in this place until we retire and in the other place until the new MP is elected, so there is no gap. There is not a vacuum such that the government suddenly cannot operate. You need to have special circumstances.

La sénatrice Hervieux-Payette : L'argent que nous recevons des contribuables est supposé aider à gérer tout l'appareil, que ce soit le gouvernement ou les sociétés de la Couronne, mais où est passé l'argent?

Le sénateur Moore : Je crois que tout ce que je peux vous répondre, sénatrice, c'est de chercher la réponse dans les comptes publics.

La sénatrice Hervieux-Payette : D'accord.

Le sénateur Moore : Je ne sais pas quoi d'autre...

Le président : Notre prochain groupe de témoins comprend des représentants du ministère des Finances et de la Banque du Canada qui pourront peut-être nous éclairer.

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai cru que peut-être on pourrait le savoir puisque qu'il nous avait donné ce chiffre. Je faisais un calcul très approximatif. Il s'agit d'une période de six ans avec un peu plus que 200 milliards par année, ce qui est beaucoup d'argent chaque année.

En ce qui me concerne, j'appuie fortement ce projet de loi parce que je crois qu'il faut faire la distinction entre l'exécutif, qui est en place pour exécuter les décisions, et le Parlement, auquel il doit rendre des comptes.

Si je suis une entreprise et je me rends à la banque, il faudra bien évidemment que j'explique pourquoi j'ai besoin d'argent, comment je vais l'obtenir et comment je le rembourserai par la suite.

Dans ce cas-ci, c'est la même chose. Lorsque nous demandons des fonds supplémentaires, nous devons expliquer à quelle fin ces fonds seront utilisés. Vous vous souviendrez peut-être, monsieur le président, que nous avons parlé de dépenses que nous ne pouvions pas trouver et nous nous sommes rendu compte que l'argent était déjà dépensé mais ne figurait pas dans le budget. C'était dans le Budget supplémentaire des dépenses que nous avons reçu il y a quelques semaines. Il y a une réserve de fonds. D'accord, il y a une réserve. Seriez-vous d'accord pour dire qu'ils pourraient peut-être augmenter le montant de la réserve sans qu'ils aient besoin d'emprunter sur demande, sans présenter de justification au Parlement?

Le sénateur Moore : Eh bien, je...

La sénatrice Hervieux-Payette : Pour des dépenses inattendues.

Le sénateur Moore : Il y a une réserve de 4 milliards de dollars dont ils peuvent se servir. Je ne peux pas m'imaginer que ceux qui gèrent l'économie se retrouveraient dans une telle situation. Je crois que si le gouvernement va emprunter de l'argent, il devrait se présenter devant le Parlement du Canada pour en demander la permission.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je suis ici depuis un certain temps et je dirais à mes nouveaux collègues qu'il ne faut que 24 heures pour rappeler le Parlement. Cela peut se passer très rapidement. Nous sommes ici jusqu'à ce que nous prenions notre retraite, et à l'autre endroit jusqu'à ce qu'un nouveau député soit élu, donc il n'y a pas d'écart de temps. Il n'y a pas de vide qui fait

I hope that with the kind of management we have, we do not discover overnight that \$20 billion is missing and that we need to have \$20 billion immediately. We are talking about \$250 billion. My support for this is the fact that it is a huge amount of money and the government is accountable to Parliament, and Parliament is the representative of the taxpayer.

We all bear part of that debt. Do you agree?

Senator Moore: Oh, yes. There is no question about it.

Senator Hervieux-Payette: Try to explain to the Canadian taxpayer that the government can borrow any amount at will without limit. Let us go back to where we were before. If government needs extra money over what has been voted in the estimates, and there is a \$4-billion reserve, then they come back to see us again.

Senator Moore: Exactly. They come back and explain the situation. There cannot be such unaccountability and lack of transparency. It just does not make sense.

Senator Hervieux-Payette: I do not buy the argument that things change. To be serious about this, we are not talking about a small amount of money. I did not see a justification at the time. I agree with you, and I was on the committee. We had to dig into these big budget bills, and we did not see it. I realize now, through your reflection, that we are probably inspired by the former Prime Minister. We had a good system; why did we change it? I always say it is better late than never, so I totally support your initiative.

Senator Moore: Thank you.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Senator Moore, you are aware that every year Parliament adopts the government's Main Estimates. Parliament adopts the budget, so revenues and expenditures. These two exercises represent government accountability to Canadians. As it now stands, Parliament adopts all expenditures made within the Main Estimates, and Supplementary Estimates A, B and C, after which the Minister of Finance's budget is adopted. Under your bill, any transaction related to the management of the debt would also have to be passed by Parliament. Is that correct?

[*English*]

Senator Moore: My bill proposes to restore to the House of Commons the oversight of the public purse such that if the Crown, represented by the cabinet and the Minister of Finance, wants to borrow money, he or she must come to the people of

en sorte que le gouvernement ne peut soudainement plus fonctionner. Il faut avoir des circonstances spéciales. Étant donné notre façon de gérer, j'espère que nous ne découvrirons pas du jour au lendemain qu'il manque 20 milliards de dollars et que nous en avons besoin immédiatement. Il s'agit de 250 milliards de dollars. Je suis en faveur du projet de loi parce qu'il s'agit d'un montant énorme d'argent et parce que le gouvernement doit rendre des comptes au Parlement, et le Parlement représente le contribuable.

Nous sommes tous responsables d'une partie de cette dette. Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Moore : Oui. Absolument.

La sénatrice Hervieux-Payette : Essayez d'expliquer au contribuable canadien que le gouvernement peut emprunter à sa guise un montant d'argent illimité. Revenons où nous en étions. Si le gouvernement a besoin de plus d'argent que le montant approuvé dans le budget, et qu'il y a une réserve de 4 milliards de dollars, alors il peut revenir nous voir.

Le sénateur Moore : Exactement. Il peut revenir pour nous expliquer la situation. On ne peut pas permettre un tel manque de responsabilité et de transparence. Ce n'est pas du tout logique.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je n'accepte pas l'argument à l'effet que les circonstances changent. Sérieusement, il ne s'agit pas d'un petit montant d'argent. Je n'ai entendu aucune justification à l'époque. Je suis d'accord avec vous et j'ai siégé au comité. Il fallait chercher très loin dans ces gros projets de loi sur le budget, et nous n'avons pas vu ce montant. Je m'en rends compte maintenant, grâce à vos réflexions, que nous avons probablement été inspirés par l'ancien premier ministre. Nous avons un bon système; pourquoi l'avons-nous changé? Je dis toujours que mieux vaut tard que jamais, donc j'appuie complètement votre initiative.

Le sénateur Moore : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Sénateur Moore, vous êtes conscient que le Parlement adopte annuellement le budget des dépenses du gouvernement. Le Parlement adopte le budget, donc les revenus et les dépenses. C'est la reddition de compte que le gouvernement fait auprès des citoyens dans le cadre de ces deux exercices. Actuellement, le Parlement adopte toutes les dépenses faites dans le cadre du du Bdgét principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C), et après on adopte le budget du ministre des Finances; votre projet de loi implique que toutes les transactions liées à la gestion de la dette devraient également être adoptées devant le Parlement. Est-ce que j'ai bien compris?

[*Traduction*]

Le sénateur Moore : Mon projet de loi vise à redonner à la Chambre des communes le droit de surveiller les dépenses publiques dans le cas où lorsque la Couronne, représentée par le Cabinet et le ministre des Finances, veut emprunter de l'argent,

Canada, to the Parliament of Canada, and explain why and ask permission to do so. That was taken away in 2007. All this other stuff that you mention is fine, but most of it happens after the fact. They are not coming and asking for the money.

[Translation]

Senator Bellemare: Each year, the budget's schedule contains the government's debt management strategy. In the last budget, the total amount borrowed on Canadian markets by the federal government was \$648 billion dollars. Certainly, in the course of a year, many changes are made to the way the debt is managed. Some debts expire, while new borrowing may take place. There can be exchanges between treasury bills, negotiable bonds and the foreign debt. Don't you think that, if we had to go before Parliament for any transaction over \$4 billion dollars, this would remove a great deal of flexibility for the government, and that it would not necessarily increase transparency because all the information would already be contained in official documents which are tabled?

[English]

Senator Moore: The public debt is an accumulation that is built up over the years. It was \$428 billion in 2006, and now it is \$600 billion and some. That is an accumulation of the performance of the government and how they operate and manage the accounts. The government has to borrow money to service that debt, and that is part of the money they have to come ask for because some of that debt is renewed on a revolving basis, I expect. Some of it comes up for renewal at certain times, and the debt instruments have to be refinanced. That is part of the borrowing process. That is part of getting permission from the people to get the money to do that, as part of the accountability, I am suggesting to you.

[Translation]

Senator Bellemare: Am I to understand that what you are asking for is that any transaction over \$4 billion dollars related to the management of the debt be authorized by Parliament? Is that how things were done before 2007? Is that what your bill implies?

[English]

Senator Moore: No. It was \$4 billion before. There is a cushion or tranche of money available for the government in the event of emergencies.

Senator Black: Thank you very much, senator, for your commitment to this. This is to me very impressive that you hold this view so strongly that you have come here tonight to propose this.

elle soit obligée de se présenter devant les Canadiens, le Parlement du Canada, pour expliquer pourquoi et pour en demander la permission. Cela a été retiré en 2007. Tout ce que vous dites à part ça est bien beau, mais la plupart de ces choses se passent après. Ils ne se présentent pas pour demander l'argent.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Chaque année, dans l'annexe du budget, on retrouve la stratégie de gestion de la dette du gouvernement. Dans le dernier budget, on voyait que le total de la dette contractée sur les marchés au Canada par le gouvernement fédéral était de l'ordre de 648 milliards de dollars. Certainement que, durant une année, beaucoup de changements sont apportés dans la gestion de cette dette. Des dettes viennent à échéance, d'autres sont reprises. On peut faire des échanges entre les bons du trésor, les obligations négociables et la dette extérieure. Ne pensez-vous pas que, puisqu'il faut aller devant le Parlement pour toutes les transactions supérieures à quatre milliards de dollars, on enlève beaucoup de flexibilité au gouvernement et sans que cela n'augmente nécessairement la transparence puisque tout cela est présent dans les documents officiels qui sont déposés?

[Traduction]

Le sénateur Moore : La dette publique s'accumule au cours des années. Elle s'élevait à 428 milliards de dollars en 2006 et s'élève aujourd'hui à un peu plus de 600 milliards de dollars. Il s'agit du rendement cumulatif du gouvernement et de sa façon de gérer ses comptes. Le gouvernement doit emprunter de l'argent pour honorer cette dette et il s'agit d'une partie de l'argent qu'il doit nous demander parce qu'une partie de cette dette est, je croirais, renouvelée sur une base continue. Une partie de la dette doit être renouvelée à certains moments, et les instruments d'emprunt doivent être refinancés. Cela fait partie du processus d'emprunt. C'est pour cela qu'il faut, dans le cadre de la reddition de comptes, demander aux Canadiens la permission d'obtenir de l'argent pour rembourser la dette.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Vous voulez que, dans le cadre des transactions de gestion de la dette, on demande la permission pour toutes les transactions au-dessus de 4 milliards de dollars, si je comprends bien? C'est ce qui était là avant 2007? C'est ce que cela implique?

[Traduction]

Le sénateur Moore : Non, le montant s'élevait à 4 milliards de dollars auparavant. Il existe un coussin de sécurité ou un montant d'argent dont peut disposer le gouvernement en cas d'urgence.

Le sénateur Black : Merci beaucoup, sénateur, de votre dévouement en ce qui concerne cette question. Le fait que vos convictions soient si fortes pour vous inciter à venir ici présenter ce projet de loi m'impressionne beaucoup.

I would like to understand from you whether you worry that your proposal might risk politicizing a process that should not be political, that is to say the issue of borrowing money. I worry about borrowing money in the situation of a crisis. If that were to become unduly politicized, do you not worry about the consequences of that?

Senator Moore: I do not worry about that at all, senator. It is an interesting question, but it did not prevent the proper functioning of the governing of the country since its beginning.

Senator Black: I am not being at all adversarial because I really respect your point of view on this. I thought Senator Wells was on to a very interesting line, which is that the world has changed so dramatically in terms of how decisions are taken, the time frame in which decisions can be taken, and the consequences of not acting on a timely basis. Do you not worry that with this proposal, recalling Parliament and then going into a political circumstance could disadvantage the country?

Senator Moore: I am not worried about that.

Senator Black: Very well.

Senator Moore: I will tell you why. I have seen it happen in the Senate in the various committees I am on, particularly the Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, which I was on for a number of years. When it comes down to the national good and the welfare of the country, I would put my trust in the people in the House of Commons because they would do the right thing. I really believe that, Senator Black.

Senator Black: I want to believe that, too. One last question, if I may. Do you know what practice is followed by our major trading partners in this regard?

Senator Moore: I have not made a study of that.

Senator Black: I have not, either. It has been suggested to me that some of our major trading partners have in place exactly the process that we currently have for the reasons we are talking about, so that they can act with expediency. I am not suggesting that. It has been suggested to me, and I was hoping you might know. Very well. Thank you.

Senator Chaput: I want to make sure that I understand the bill that we have in front of us, your bill. It outlines and explains the changes made to the borrowing authority process in 2007, and you want to bring those changes back with Bill S-217. Is that correct?

Senator Moore: Correct.

Senator Chaput: In 2007, when those changes were made, or slipped through, as you have said, do you know if there had been discussions with regard to that? Had there been consultations? Were they recommended? How did they come about? Do you have any idea?

Craignez-vous qu'une telle proposition risque de politiser un processus qui ne devrait pas être politique, c'est-à-dire les emprunts de fonds. Emprunter des fonds en cas de crise m'inquiète. Vous ne craignez pas donc les conséquences d'un processus rendu indûment politique?

Le sénateur Moore : Cela ne m'inquiète pas du tout, sénateur. C'est une question intéressante, mais une telle mesure n'a jamais empêché le bon fonctionnement de la gouvernance du pays depuis son début.

Le sénateur Black : Sans vouloir être antagoniste, car je respecte énormément votre point de vue à cet égard, je crois que le sénateur Wells a soulevé une question fort intéressante, c'est-à-dire que le monde a changé de façon draconienne quant au processus décisionnel, aux délais décisionnels, et aux conséquences si on n'agit pas en temps voulu. Ne craignez-vous pas que cette proposition, c'est-à-dire le rappel du Parlement et la situation politique qui en résulterait, pourrait désavantager le pays?

Le sénateur Moore : Cela ne m'inquiète pas du tout.

Le sénateur Black : Très bien.

Le sénateur Moore : Permettez-moi de vous expliquer pourquoi. J'ai vu cette situation se produire au Sénat, et aux divers comités auxquels j'ai siégé, notamment le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles, dont j'ai été membre pendant de nombreuses années. Lorsqu'il s'agit de l'intérêt et du bien-être de la nation, je fais confiance aux députés de la Chambre des communes parce qu'ils feront ce qui s'impose. Je crois fermement à cela, sénateur Black.

Le sénateur Black : Je veux bien y croire, aussi. Une dernière question, si vous me le permettez. Savez-vous ce que font nos principaux partenaires commerciaux dans ce cas?

Le sénateur Moore : Je n'ai pas étudié cette question.

Le sénateur Black : Moi non plus. On me dit que certains de nos principaux partenaires commerciaux ont exactement le même processus que le nôtre pour les raisons qui font l'objet du débat ici, c'est-à-dire, pour qu'ils puissent agir rapidement. Ce n'est pas moi qui le dis. On me l'a dit, et j'espérais que vous le sauriez. Très bien. Merci.

La sénatrice Chaput : Je veux m'assurer de bien comprendre le projet de loi dont nous sommes saisi, c'est-à-dire votre projet de loi. Il décrit et explique les changements apportés au processus d'emprunt de fonds en 2007, et vous aimeriez réintroduire ces changements par l'entremise de votre projet de loi S-217. Est-ce exact?

Le sénateur Moore : C'est exact.

La sénatrice Chaput : En 2007, lorsque l'on a apporté ces changements, ou plutôt qui nous sont passés sous le nez, comme vous avez dit, savez-vous s'il y a eu des discussions à ce sujet? Y a-t-il eu des consultations? Ces changements ont-ils été recommandés? D'où provenaient-ils? En avez-vous une idée?

Senator Moore: No. I was on the Banking Committee at the time, and it certainly was not something that we saw or that was brought to our attention by anyone. I do not remember it being brought to the attention of Finance. I do not remember any department official standing in public or saying something to the effect that this has to be. It just was not made known. It was not made known.

Senator Chaput: In those years, before the changes were made in 2007, do you have an idea how often the government had to go ask permission to borrow more money? Do you have an idea?

Senator Moore: Certainly annually. It was part of the process. It had to have an act of Parliament to borrow money.

Senator Chaput: In your view, senator, if these changes are not brought back, when we are looking at this borrowing without justification or without permission, can we say that it is accountable?

Senator Moore: As I mentioned in my opening remarks, and I seem to have a difference of philosophy with my colleagues on my left, to me, the ultimate accountability and transparency is what takes place when matters are put before the House of Commons. That is where it should be done. That is where it always was.

What price do you put on your democracy? What price do you put on savings and interest, which we could have achieved anyway? Is it expediency? I do not think so. It took a long time for Canada to be built up to get this far, and that was at the core of our whole system of governing the country and of financing the country. I just do not think that this was the right thing to do.

Senator Chaput: Thank you, senator.

The Chair: Colleagues, I have, on round two, Senator Callbeck and Senator Buth. If your question is exclusively for Senator Moore, I would like you to ask it. Otherwise, I would ask you to consider holding your question and I will put you at the top of the list for the expanded panel that we will bring in, the Bank of Canada and the Department of Finance.

Senator Buth: Specifically, Senator Moore, have you ever reviewed the debt management strategy and the debt management report?

Senator Moore: Have I read them through?

Senator Buth: Yes.

Senator Moore: No.

Senator Buth: Thank you very much.

Senator Callbeck: I have a question on the proposed new section, 46.1. The Governor-in-Council can authorize the minister to borrow money. There is (a) and there is (b). I want to ask about

Le sénateur Moore : Non. J'étais membre du Comité des banques à ce moment-là et nous n'avons pas noté quoi que ce soit et personne n'a attiré notre attention aux changements. Je ne me souviens pas que ces changements aient été portés à l'attention du Comité des finances. Je n'ai aucun souvenir de fonctionnaires annonçant publiquement que ces changements devaient être apportés. Ils n'ont tout simplement pas été révélés. On ne les a pas rendus publics.

La sénatrice Chaput : Pendant toutes ces années, avant les changements apportés en 2007, savez-vous combien de fois le gouvernement a dû demander la permission d'emprunter de l'argent? En avez-vous une idée?

Le sénateur Moore : Certainement, de façon annuelle. Cela faisait partie du processus. Il fallait une loi du Parlement pour pouvoir emprunter de l'argent.

La sénatrice Chaput : D'après vous, sénateur, si l'on ne revient pas au projet de loi tel qu'il était libellé avant d'apporter ces changements, faut-il rendre des comptes lorsqu'on emprunte des fonds sans justification ou sans permission?

Le sénateur Moore : Comme j'ai dit dans ma déclaration préliminaire, et il semble que j'ai une philosophie différente de celle de mes collègues à ma gauche, la reddition de comptes et la transparence définitive sont assurées au moment où la Chambre des communes est saisie de la question. C'est là qu'il faut rendre des comptes. Ça toujours été le cas.

Et quel est le prix de votre démocratie? Comment comptabiliser les économies et les intérêts, chose que nous aurons obtenue de toute manière? S'agit-il d'opportunisme politique? Je ne le crois pas. Il a fallu beaucoup de temps pour bâtir le Canada et arriver où nous en sommes, et la reddition de comptes était au cœur de tout notre système pour gouverner et financer le pays. Tout simplement, je ne crois pas que c'était ce qu'il fallait faire.

La sénatrice Chaput : Merci, sénateur.

Le président : Chers collègues, pour la deuxième série de questions, j'ai la sénatrice Callbeck et la sénatrice Buth. Si votre question s'adresse exclusivement au sénateur Moore, je vous demanderai de la poser. Sinon, je vous demanderai de vous en souvenir et je vous mettrai en haut de la liste pour le groupe élargi qui comprendra la Banque du Canada et le ministère des Finances.

La sénatrice Buth : Plus précisément, sénateur Moore, avez-vous déjà lu la stratégie de gestion de la dette ainsi que le rapport sur la gestion de la dette?

Le sénateur Moore : Vous voulez savoir si je les ai lus?

La sénatrice Buth : Oui.

Le sénateur Moore : Non.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup.

La sénatrice Callbeck : J'aimerais vous poser une question sur le nouvel article 46.1 proposé. Le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre et contracter des emprunts. Il y a les

(b), “to extinguish or reduce any liability of Canada that the Minister is of the opinion should be extinguished or reduced.” Can you elaborate on that? What sort of situations do you have in mind here?

Senator Moore: The liability is I guess what Senator Bellemare was asking about with regard to the debt. That is a liability of the country. We have to reduce it or extinguish it, and you have to borrow funds. You come to Parliament, and you ask for permission to borrow those funds for these reasons.

Senator Callbeck: That is the debt you are talking about here?

Senator Moore: Yes.

Senator Mockler: We could certainly have a political debate here, when listening to my colleagues on both sides of the table. I would like to follow from Senator Buth and Senator Wells. I know that Senator Moore has an understanding of the three powers of democracy, which are legislative, executive and the judicial system.

With that said, you are asking us to consider your bill. The people of Canada were aware, and we were all aware. We voted in 2007 on the changes. From that point on, the people of Canada gave the present government two mandates, 2008 and 2011. They will certainly have a chance in 2015 if they want to make other changes.

For the time being, my question to you is this: Is it possible that the approval process for borrowing limits will further reduce the federal government’s capacity to borrow? Have you made an analysis of that?

Senator Moore: Could you repeat that, please?

Senator Mockler: Yes. Is it possible, with what I have said about the three powers of government and what happened in 2008 and the 2011, two consecutive elections, and 2015, do we agree that the people of Canada will decide? I say yes. Therefore, is it possible that, in considering your bill, the approval process for borrowing limits will further reduce the federal government’s capacity to borrow if we consider a bill?

Senator Moore: No. It sounds to me like you are suggesting that the government can borrow more in secret than it can in public.

Senator Mockler: Absolutely not.

Senator Moore: That is what you are saying, sir.

Senator Mockler: The public knew at all times what we were doing since 2007.

Senator Moore: We did not know about this bill. You did not know about it.

alinéas a) et b). J’aimerais vous poser une question au sujet de b), « d’éteindre ou de réduire toute charge de l’État qui, à son avis, devrait être éteinte ou réduite ». Pourriez-vous nous expliquer les détails? Vous envisagez quelle sorte de situation au juste?

Le sénateur Moore : Je dirais que la charge dans ce cas-là, c’est ce que la sénatrice Bellemare demandait au sujet de la dette. C’est cela la charge du pays. Nous devons soit la réduire soit l’éteindre, et vous devez emprunter des fonds. Vous vous présentez au Parlement pour demander la permission d’emprunter des fonds pour ces raisons.

La sénatrice Callbeck : Donc vous faites allusion à la dette dans ce cas-ci?

Le sénateur Moore : Oui.

Le sénateur Mockler : Nous pourrions certainement avoir un débat politique ici, en écoutant les collègues des deux côtés de la table. J’aimerais donner suite aux questions de la sénatrice Buth et du sénateur Wells. Je sais que le sénateur Moore sait ce que sont les trois pouvoirs de la démocratie, c’est-à-dire les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Cela dit, vous nous demandez d’examiner votre projet de loi. Le peuple du Canada était au courant, et nous étions tous au courant. En 2007, nous avons voté les changements. Depuis, le peuple du Canada a donné deux mandats au gouvernement actuel, c’est-à-dire en 2008 et en 2011. En 2015, la population aura certainement l’opportunité de faire d’autres changements si elle le souhaite.

Pour le moment, ma question pour vous est celle-ci : Est-il possible que le processus d’approbation pour les limites d’emprunt réduira davantage la capacité d’emprunt du gouvernement fédéral? Avez-vous étudié cette possibilité?

Le sénateur Moore : Pourriez-vous répéter cela, s’il vous plaît?

Le sénateur Mockler : Oui. Est-ce possible, avec ce que j’ai dit concernant les trois pouvoirs du gouvernement et ce qui s’est produit en 2008 et en 2011, deux élections consécutives, et 2015, sommes-nous d’accord que c’est le peuple canadien qui décidera? Moi je dis oui. Or, est-il possible qu’en examinant votre projet de loi le processus d’approbation pour les limites d’emprunt réduira davantage la capacité d’emprunt du gouvernement fédéral si nous étudions un projet de loi?

Le sénateur Moore : No. Il me semble que vous dites que le gouvernement peut emprunter davantage en secret qu’il ne peut le faire en public.

Le sénateur Mockler : Absolument pas.

Le sénateur Moore : C’est ce que vous êtes en train de dire, monsieur.

Le sénateur Mockler : Le public savait exactement ce que nous faisons en tout temps depuis 2007.

Le sénateur Moore : Nous n’étions pas au courant de ce projet de loi. Vous n’étiez pas au courant.

Senator Mockler: I rest my case, Mr. Chair.

The Chair: Thank you. I always give the witness an opportunity to reply to any comments you make, and I think he has replied.

I invite Senator Moore to join us on the sidelines when we bring in our panel comprising representatives of the Bank of Canada and the Department of Finance.

Senator Moore: Chair, I want to thank you and the members of the committee. Senator Buth, if I insulted you, I did not mean to. I believe very passionately in this. I think I am right. Others have their opinions, and I respect them. Thank you.

The Chair: Thank you for that.

Colleagues, I am now very pleased to welcome to the Standing Senate Committee on National Finance, from the Department of Finance, Wayne Foster, Director, Financial Markets Division, Financial Sector Policy Branch; and Marie-Josée Lambert, Chief, Domestic Debt Management Policy, Financial Sector Policy Division. From the Bank of Canada, we welcome Ron Morrow, Chief, Funds Management and Banking Department.

Do either or both of you have introductory remarks before we get into questions and answers?

Wayne Foster, Director, Financial Markets Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: I do, and I believe my good friend Mr. Morrow does. Maybe we will just do them one after the other?

The Chair: We will start with Mr. Foster, and then I will go to Mr. Morrow. Then we will get into the questions and answers.

Mr. Foster: Good evening, everyone. It is certainly our pleasure to appear today before the Standing Senate Committee on National Finance, on behalf of the Department of Finance, at least as regards myself and my colleague, Ms. Lambert, to assist you in your study of Bill S-217, which, as we have heard, proposes to amend certain provisions of the Financial Administration Act regarding the borrowing of money. Currently, Part IV of the Financial Administration Act sets out the authorities under which the Minister of Finance can borrow on behalf of her Majesty in right of Canada. In particular, section 44(2) specifies that “The aggregate principal amount of money borrowed by the Minister under this section in any fiscal year may not exceed the amount that is specified by order of the Governor in Council for that fiscal year.”

The maximum amount requested by the minister from the Governor-in-Council is based on the projected financial needs of the government, laid out in the budget, which include both budgetary and non-budgetary requirements, plus a margin of prudence. It is set out in detail in the debt management strategy,

Le sénateur Mockler : Je n’ai donc rien à ajouter, monsieur le président.

Le président : Merci. Je donne toujours au témoin l’occasion de répondre aux commentaires que vous faites, et je crois qu’il a répondu.

J’invite le sénateur Moore à se joindre à nous comme observateur lorsque nous entendrons les témoins représentant la Banque du Canada et le ministère des Finances.

Le sénateur Moore : Monsieur le président, je tiens à vous remercier ainsi que les membres du comité. Madame la sénatrice Buth, si je vous ai insultée, ce n’était pas mon intention. Cette question me tient beaucoup à cœur. Je crois que j’ai raison. D’autres ont des opinions différentes et je les respecte. Merci.

Le président : Je vous remercie pour cela.

Chers collègues, il me fait maintenant plaisir de souhaiter la bienvenue au Comité sénatorial permanent des finances nationales à M. Wayne Foster, directeur, Division des marchés financiers, Direction de la politique du secteur financier et à Marie-Josée Lambert, chef, Politique de la gestion de la dette intérieure, Direction de la politique du secteur financier; tous deux du ministère des Finances. De la Banque du Canada, nous accueillons Ron Morrow, chef du département de la gestion financière et des opérations bancaires.

Avez-vous des déclarations liminaires avant de passer aux questions et réponses?

Wayne Foster, directeur, Division des marchés financiers, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Si, j’en ai, monsieur le président, et je crois que mon bon ami M. Morrow en a également. Pouvons-nous les faire une après l’autre?

Le président : Nous commencerons par M. Foster, puis M. Morrow. Nous passerons ensuite aux questions et réponses.

M. Foster : Bonsoir, mesdames et messieurs. C’est avec plaisir que ma collègue Mme Lambert et moi nous présentons devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales pour le compte du ministère des Finances au moment où le comité examine le projet de loi S-217, qui a pour objet de modifier certaines dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques concernant les emprunts du gouvernement du Canada. Actuellement, la partie IV de la Loi sur la gestion des finances publiques établit les autorisations d’emprunter, c’est-à-dire les circonstances dans lesquelles le ministre des Finances est autorisé à emprunter des fonds pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. En particulier le paragraphe 44(2) stipule que le total du principal emprunté pour un exercice ne peut excéder le plafond précisé par décret pour cet exercice.

Le montant maximum que le ministre peut demander au gouverneur en conseil est établi en fonction des besoins financiers projetés du gouvernement — qui comprennent les besoins budgétaires et les besoins non budgétaires — auquel s’ajoute une marge de prudence établie dans la stratégie de gestion de la

which is published as part of the annual budget. For the current fiscal year, again as I think you have heard, this amount is \$300 billion, which is \$15 billion lower than last fiscal year.

The current framework in which the Governor-in-Council approves the borrowing limit for the government has been in place since October 2007, when it came into force. Prior to that, there was a statutory limit on borrowing that only Parliament could change.

Under this regime, the government had standing authority to refinance maturing market debt; plus, there was this \$4 billion of what was called non-lapsing borrowing authority. That was pursuant to the Borrowing Authority Act of 1996-97.

As presented in the budget on March 19, 2007, a key motivation for changing the borrowing authority framework at that time was to streamline and modernize the process and increase flexibility to meet future borrowing needs, particularly with respect to the consolidation of Crown corporation borrowings.

In that same budget, the government announced that beginning in 2008 it would meet all of the borrowing needs of the Business Development Bank of Canada, the Canada Mortgage and Housing Corporation and Farm Credit Canada through direct lending to these Crown corporations. They had previously issued debt under their own name, with the backing of the government.

This meant that financial requirements were about to increase and become less linked to net budgetary revenues and expenditures or, in other words, the deficit.

A key benefit of this additional flexibility was demonstrated in November 2008, when, in response to the turmoil in financial markets, the government was able to act quickly, in the midst of the financial crisis, and seek a higher borrowing limit. In November 2008, the Governor-in-Council quickly approved an increase of \$90 billion to the original 2008-09 aggregate borrowing limit of \$206 billion.

This increase, as you might recall, enabled the government to commit up to \$75 billion in loans to the Canada Mortgage and Housing Corporation to fund the Insured Mortgage Purchase Program and to help finance the injection of over \$40 billion in short-term liquidity to financial institutions, through the Bank of Canada.

Along with the removal of the statutory borrowing limit, the 2007 amendments established enhanced disclosure requirements on anticipated borrowing and planned uses of funds through the debt management strategy, which, as I indicated, is now part of the budget. There were enhanced disclosure requirements on actual borrowing and uses of funds — *ex post* — compared to

dette qui est publiée annuellement dans le cadre du budget. Pour l'exercice financier en cours, ce montant est de 300 milliards de dollars, soit 15 milliards de moins que pour l'exercice précédent.

Le cadre de référence actuel en vertu duquel le gouverneur en conseil approuve la limite d'emprunt du gouvernement est en place depuis octobre 2007, quand il est entré en vigueur. Auparavant, il y avait une limite statutaire sur les emprunts que seul le Parlement était habilité à modifier.

Conformément à ce régime, le gouvernement avait le pouvoir permanent de refinancer les emprunts contractés sur les marchés qui arrivaient à échéance, en plus de l'autorisation permanente d'emprunter 4,0 milliards de dollars en vertu de la Loi sur le pouvoir d'emprunt pour 1996-1997.

Selon le budget du 19 mars 2007, l'une des grandes raisons expliquant le nouveau régime d'autorisation d'emprunter était d'assurer plus de transparence et une reddition des comptes renforcée au sujet des activités d'emprunt du gouvernement et de renforcer la flexibilité pour satisfaire aux besoins futurs en matière d'emprunt, particulièrement en ce qui concerne la consolidation des emprunts des sociétés d'État.

En effet, dans le budget de mars 2007, le gouvernement annonçait qu'à partir de 2008, il comblerait tous les besoins d'emprunt de la Banque de développement du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que de Financement agricole Canada par des prêts directs à ces sociétés d'État. Auparavant, ces sociétés avaient emprunté en leur propre nom, avec l'appui du gouvernement.

Cela signifiait que les besoins financiers allaient augmenter et être moins reliés aux revenus et dépenses budgétaires nets ou, en d'autres mots, au déficit.

Un avantage clé que la flexibilité accrue qui découlait des changements apportés en 2007 a été démontré en novembre 2008 lorsque, pour faire face aux perturbations dans les marchés financiers, le gouvernement a pu agir rapidement en plein milieu de la crise financière et demander un relèvement de sa limite d'emprunt. En novembre 2008, le gouverneur en conseil a approuvé sans délai un relèvement de 90 milliards de dollars de la limite d'emprunt globale pour 2008-2009, qui avait été fixée à l'origine à 206 milliards.

De la sorte, le gouvernement a été en mesure d'engager jusqu'à 75 milliards de dollars en prêts à l'intention de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le financement du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés et d'aider à financer l'injection de plus de 40 milliards de dollars sous forme de liquidités à court terme destinées aux établissements financiers par l'entremise de la Banque du Canada.

Parallèlement à la suppression de la limite d'emprunt statutaire, les modifications de 2007 ont établi des exigences renforcées en matière de divulgation des emprunts anticipés et de leurs utilisations prévues par le biais de la stratégie de gestion de la dette qui, comme je l'ai indiqué, fait maintenant partie du budget. Il y a eu des exigences renforcées en matière de

those forecast in the debt management report, which, as we heard, comes out in the fall, and more detailed general information in the public accounts.

The 2007 amendments also provided for more timely disclosure of borrowing activities. We have heard that the debt management report is now tabled within 30 sitting days of the tabling of the public accounts, rather than 45.

In summary, compared to the previous framework, the borrowing authority regime has provided for more efficient, responsive and prudent financial management and greater transparency and accountability with respect to the government's borrowing activities.

In closing, I would just like to thank the chair and the committee for inviting us to appear, and we look forward to your questions.

Ron Morrow, Chief, Funds Management and Banking Department, Bank of Canada: Thank you very much. Good evening. I am pleased to present the Bank of Canada's views on Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money.)

At the outset, I would like to offer some brief context with regard to the Bank of Canada's role in debt issuance. As fiscal agent, the Bank of Canada issues debt on behalf of the Government of Canada and does so in a manner consistent with the legislative requirements laid out in the Financial Administration Act.

While the Bank of Canada and the Department of Finance collaborate to offer debt management advice to the Government of Canada, debt policy decisions are ultimately the responsibility of the Minister of Finance.

The changes made to Canada's borrowing authority framework in 2007 were focused on creating a more efficient and flexible process for approving Canada's annual borrowing plan. The changes also provided for transparency and accountability by establishing enhanced disclosure requirements on anticipated borrowing and actual borrowing undertaken in a fiscal year.

[Translation]

During the global financial crisis, and especially in the fall of 2008, the framework which governed the power to borrow as currently laid out in the Financial Administration Act served Canadians well. Among other things, this framework allowed Canadian authorities to react efficiently and quickly to major shocks which shook the Canadian financial system.

As you know, the world had to deal with an exceptional situation when Lehman Brothers declared bankruptcy on September 15, 2008. The most striking aspect of this

divulgence des emprunts réels et de leurs utilisations réelles par rapport aux prévisions par l'entremise du rapport sur la gestion de la dette; et la publication de renseignements plus détaillés sur les résultats dans les comptes publics.

Les modifications de 2007 prévoyaient également la divulgation plus rapide des activités d'emprunt. On nous a dit que le rapport sur la gestion de la dette est maintenant déposé dans les 30 jours de séance après le dépôt des comptes publics, plutôt que 45 jours.

En résumé, par rapport au cadre de référence précédent, le régime actuel d'autorisation d'emprunt a permis une gestion financière plus efficace, plus réceptive, plus prudente et plus transparente ainsi qu'une reddition des comptes renforcée relativement aux activités d'emprunt du gouvernement du Canada.

Pour terminer, j'aimerais remercier le président et les membres du comité de nous avoir invités à comparaître et il nous fera plaisir maintenant de répondre à vos questions.

Ron Morrow, chef, Département de la gestion financière et des opérations bancaires, Banque du Canada : Merci beaucoup. Bonsoir. Il me fait plaisir de présenter le point de vue de la Banque du Canada sur le projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds).

Pour commencer, j'aimerais expliquer brièvement le rôle de la Banque du Canada dans l'émission des titres de créance. En sa qualité d'agent financier, la Banque du Canada émet la dette au nom du gouvernement du Canada et le fait conformément aux exigences prévues par la Loi sur la gestion des finances publiques.

Bien que la banque du Canada et le ministère des Finances collaborent pour offrir des conseils sur la gestion de la dette au gouvernement du Canada, les décisions sur la politique concernant la dette relèvent en définitive du ministre des Finances.

Les changements apportés au cadre du pouvoir d'emprunt du Canada en 2007 étaient axés sur la création d'un processus plus efficace et plus souple pour l'approbation du plan d'emprunt annuel du Canada. Ces changements apportaient une plus grande transparence et reddition de comptes en établissant des exigences de divulgation plus rigoureuses sur les emprunts anticipés et réels entrepris pendant un exercice financier.

[Français]

Pendant la crise financière mondiale, en particulier à l'automne 2008, le cadre régissant le pouvoir d'emprunt décrit actuellement dans la Loi sur la gestion des finances publiques a bien servi les Canadiens. Il a notamment aidé les autorités canadiennes à réagir efficacement et rapidement aux chocs majeurs touchant le système financier canadien.

Comme vous le savez tous, le monde a été confronté à une situation exceptionnelle lorsque Lehman Brothers a déclaré faillite le 15 septembre 2008. L'aspect le plus frappant de cette

bankruptcy was an unprecedented increase in the cost of interbank financing, which then spread to other markets. Global financial institutions became reluctant to lend to other financial institutions.

Key intermediaries began to accumulate liquid asset reserves, and some of them even halted their market holding activities. At various moments, interbank credit markets and other short term loans, including those to banks, were nearly paralyzed. It is clear that the global financial system was undergoing a major systemic shock. To deal with the situation, central banks and governments the world over took unprecedented measures in the interest of stabilizing the financial system.

[English]

Here in Canada, our actions during the crisis were supported by the current borrowing authority framework. Specifically, the framework allowed Canadian authorities to respond quickly, with the approval of an increase of \$90 billion to the inter-year borrowing limit. This increase aided the Bank of Canada by facilitating the rapid deployment of a number of measures that provided over \$40 billion of short-term liquidity to the Canadian financial system.

These measures, and this additional liquidity, were essential to ensuring the ongoing functioning of the Canadian financial system.

In summary, as a result of the framework we have, when global headwinds of the crisis were threatening financial stability, authorities were able to provide a fast infusion of needed liquidity into financial markets, which, in turn, helped to maintain the availability of longer-term credit in Canada.

The current framework has been tested and has proven its ability to allow for quick and flexible responses in times of crisis. Although we hope not to face other crises of similar proportions, and efforts to make the global financial system more resilient are advancing, we must remain prepared to respond effectively when required.

Thank you very much. I would be happy to respond to your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Morrow. I will go to the list. Honourable senators, I remind you that we have another panel after this one of two outside witnesses. I have six senators on the list; so try to keep questions and responses to five minutes in total, please. We will start with Senator Hervieux-Payette.

faillite a été la hausse encore jamais vue des coûts du financement interbancaire qui s'est propagé ensuite dans d'autres marchés. Les institutions financières à l'échelle du globe sont devenues réticentes à se consentir des prêts entre elles.

Des intermédiaires clés ont commencé à accumuler des réserves d'actifs liquides et certains ont même interrompu leurs activités de tenue de marché. À différents moments, les marchés du crédit interbancaire et des autres prêts à court terme, y compris pour les banques, ont été presque complètement paralysés. Il était clair que le système financier mondial subissait un choc d'importance systémique. Pour faire face à la situation, les banques centrales et les gouvernements du monde entier ont pris des mesures sans précédent en vue de stabiliser le système financier.

[Traduction]

Ici au Canada, nos actions pendant la crise étaient appuyées par le cadre du pouvoir d'emprunt actuel. Plus précisément, le cadre permettait aux autorités canadiennes de réagir rapidement, avec l'approbation d'une augmentation de 90 milliards de dollars à la limite d'emprunt d'une année à l'autre. Cette augmentation a aidé la Banque du Canada en facilitant le déploiement rapide d'un certain nombre de mesures qui ont injecté plus de 40 milliards de dollars de liquidités à court terme dans le système financier canadien.

Ces mesures, et ces liquidités accrues, se sont avérées essentielles pour assurer le fonctionnement continu du système financier canadien.

Pour résumer, grâce au cadre que nous avons, lorsque les tendances globales de la crise menaçaient la stabilité financière, nos autorités ont pu injecter rapidement les liquidités nécessaires dans les marchés financiers ce qui, par conséquent, a permis de maintenir la disponibilité du crédit à long terme au Canada.

Le cadre actuel a fait ses preuves lorsqu'il s'agit de réagir rapidement et avec souplesse en tant de crise. Bien que nous espérons ne pas avoir à être confrontés à d'autres crises de cette ampleur, et que des efforts sont déployés pour rendre le système financier global plus apte à résister au choc, nous devons demeurer prêts à réagir rapidement lorsque cela s'avère nécessaire.

Merci beaucoup, il me ferait plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Morrow. Je vais passer à ma liste. Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous rappelle que nous avons un autre groupe de témoins après celui-ci, donc deux autres témoins externes. J'ai six sénateurs sur ma liste alors je vais m'en tenir à des questions et réponses de cinq minutes au total, s'il vous plaît. Commençons par la sénatrice Hervieux-Payette.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I would like to begin by thanking you for lending us your crystal ball, since it seems you are able to predict crises a year before they happen. However, I would like you to explain certain terms to us.

[English]

You both used the words “efficient,” “responsive,” “transparent” and “accountability.”

Do you think that Parliament could not provide this possible increase and be accountable to the Canadian taxpayer because the money was issued by the Bank of Canada? People were under the impression that our banking system was in fabulous shape. In fact, it cost us \$75 billion at the time, which we have recovered.

Tell me why this system is superior to the previous system where government had to come before Parliament and explain why they needed the money. In this case, I think the amount you gave us was \$206 billion. It was increased by another \$90 billion, \$75 billion and \$40 billion to the Crown corporations: EDC, BDC, and Farm Credit Canada. These were the three corporations that got money.

Why do you think Parliament would have refused to get this amount of money — it would be less accountable, less efficient, less transparent?

We are talking about two philosophies for the role of Parliament. We are here to serve the Canadian public, so I do not see why we would have refused these measures when they were needed because the law was passed long before. You can each give me your definitions of “efficient,” “responsive,” “transparent” and “accountability” after the fact.

Mr. Foster: I mentioned \$75 billion, which was the amount committed to the Insured Mortgage Purchase Program. When first announced, it was \$25 billion, which went quickly. There was a subsequent announcement.

At the same time, the Bank of Canada was injecting liquidity into the banking system. They funded some of that from their balance sheet, but a lot of it had to come from new borrowings from the government. All this happened during a period when Parliament was not sitting as there was an election. I cannot opine on whether Parliament could have been reconvened to consider this and pass it any more quickly than taking it through the Governor-in-Council.

As it turned out, while we are great forecasters, we did not envisage that the new framework would be tested so soon after it was announced. In fact, it made things efficient to get the increased borrowing authority and to commit \$75 billion and the \$40 billion. There was no specific number there. The loans to the

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : J’aimerais tout d’abord vous remercier de nous prêter votre boule de cristal puisque vous prévoyez les crises un an avant qu’elles arrivent. Cependant, j’aimerais que vous nous expliquiez certains termes.

[Traduction]

Vous avez utilisé les mots « efficace », « réactif », « transparent » et « reddition de comptes ».

Croyez-vous que le Parlement ne pourrait pas fournir cette augmentation possible et être redevable devant le contribuable canadien parce que l’argent a été émis par la Banque du Canada? Les gens avaient l’impression que notre système bancaire était en extrêmement bon état. En fait, cela nous a coûté 75 milliards de dollars à l’époque, que nous avons récupérés.

Expliquez-moi pourquoi ce système est supérieur à l’ancien système où le gouvernement devait se présenter au Parlement pour expliquer pourquoi il avait besoin d’argent. Dans le cas présent, je crois que le montant que vous avez cité était de 206 milliards de dollars. Il a été augmenté de 90, 75 et 40 milliards de dollars supplémentaires pour les sociétés d’État : Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada. Ce sont les trois sociétés d’État qui ont obtenu de l’argent.

Pourquoi pensez-vous que le Parlement aurait refusé de fournir ces montants d’argent — ce serait moins redevable, moins efficace et moins transparent?

On parle ici de deux philosophies sur le rôle du Parlement. Nous sommes ici pour servir le public canadien, alors je vois mal pourquoi nous aurions refusé ces mesures alors qu’elles étaient nécessaires parce que la loi a été adoptée bien auparavant. Vous pouvez chacun me donner vos définitions de « efficace », « réactif », « transparent », et « redevable » après.

M. Foster : J’ai parlé des 75 milliards de dollars, somme qui a été allouée au Programme d’achat de prêts hypothécaires assurés. Au début, on avait alloué 25 milliards de dollars au programme, mais cet argent est parti rapidement. Il y a eu une annonce subséquente.

En parallèle, la Banque du Canada injectait des liquidités dans le système bancaire. Cet argent provenait en partie de son bilan, mais une grande partie a dû provenir de nouveaux emprunts contractés auprès du gouvernement. Tout cela s’est déroulé pendant que le Parlement ne siégeait pas et en temps d’élections. Je ne saurais vous dire si le Parlement aurait pu reprendre ses travaux pour étudier cette question et l’adopter plus rapidement que de la faire passer par le gouverneur en conseil.

En fin de compte, bien que nous soyons de bons prévisionnistes, nous n’avions pas prévu que le nouveau cadre serait mis à l’épreuve sitôt après l’annonce. Il a été efficace pour majorer le pouvoir d’emprunt et allouer 75 puis 40 milliards de dollars. Il n’y avait pas de montant précis. Les prêts à la

Crowns were really the motivation that required that there be an increase in the borrowing limit to begin with. That was one of the triggers for changing the framework when we looked at that.

We do not know whether Parliament could have been reconvened to consider and pass this in the time frame required to ensure that markets would be stable. You remember things moved very quickly.

Senator Hervieux-Payette: What was the cost at the Bank of Canada at the time? Did you have to issue bonds?

Mr. Morrow: I am not sure I understand the question.

Senator Hervieux-Payette: You had to borrow \$100 billion. What was your cost?

Mr. Morrow: That debt was raised through our regular process of issuing treasury bills and bonds at auction. I do not have the exact prevailing cost of funds at that time, but the cost of funds was consistent with the prevailing cost of funds in Government of Canada bond markets at the time.

Senator Wells: Thanks for your presentations thus far. I have two quick questions. The answers will be dependent on you. When one decides that we have to act quickly, what is the machinery? What happens when we decide we need to borrow? What is the machinery of that? What is the timing of that?

Mr. Foster: In this particular situation, obviously, we were monitoring the financial markets carefully and engaging daily with our friends at the Bank of Canada who were reaching out to other central banks to see what the situation was. It was clear during that time that this was an historic event. Numerous other jurisdictions had already introduced programs to help support their financial systems. At the time, you will recall the U.S. debate on the Troubled Asset Relief Program, TARP, and the volatility surrounding that negotiation.

Leading up to it, we spent a number of weekends talking about what we might do, if necessary, to ensure that our banks remained liquid and could obtain funding. We also were cognizant of other countries considering programs to support their banks that might put our banks, even though they were solid, at a disadvantage. We wanted to be prepared to roll out a program that would work that we thought made sense from both a taxpayer point of view and a financial stability point of view.

The program to buy mortgages was developed over a relatively short time.

Couronne ont nécessité une augmentation de la limite du pouvoir d'emprunt. C'est un des éléments qui ont mené aux modifications du cadre.

Nous ne savons pas si le Parlement aurait pu reprendre ses travaux pour étudier et adopter tout cela dans l'échéancier nécessaire pour assurer une stabilisation des marchés. Vous vous souviendrez que la situation évoluait très rapidement.

La sénatrice Hervieux-Payette : Quels ont été les coûts à la Banque du Canada à ce moment-là? Avez-vous dû émettre des obligations?

M. Morrow : Je ne suis pas certain de bien comprendre la question.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous avez dû emprunter 100 milliards de dollars. Quels ont été les coûts?

M. Morrow : Nous avons financé les emprunts par l'entremise de notre processus normal, c'est-à-dire l'émission de bons et d'obligations du Trésor aux enchères. Je n'ai pas les chiffres exacts des coûts des fonds en vigueur à ce moment-là, mais ils étaient conformes aux coûts des fonds en vigueur dans les marchés des obligations du Gouvernement du Canada durant cette période.

Le sénateur Wells : Je vous remercie de votre déclaration. J'ai deux questions rapides. Les réponses vont dépendre de vous. Quel processus doit-on suivre lorsqu'on décide d'agir rapidement? Que se passe-t-il quand on décide de faire des emprunts? Quel est le processus? Quels sont les échéanciers?

M. Foster : Durant cette période particulière, nous surveillions bien sûr les marchés financiers de très près et nous communiquions tous les jours avec nos homologues à la Banque du Canada qui, eux, communiquaient avec d'autres banques centrales pour évaluer la situation. Il était clair à ce moment-là que nous faisons face à un événement historique. De nombreux autres pays avaient déjà établi des programmes pour venir en aide à leur système financier. Vous vous souviendrez du débat américain entourant le Troubled Asset Relief Program ou programme de sauvetage des actifs en difficulté, et la volatilité des négociations à cet effet.

En prévision de notre programme, nous avons passé plusieurs fins de semaines à discuter de ce que nous pourrions faire, si nécessaire, pour nous assurer que nos banques maintiendraient leurs liquidités et auraient accès à du financement. Nous étions aussi conscients du fait que d'autres pays étudiaient la possibilité d'établir des programmes pour venir en aide à leurs banques et qu'une telle mesure pourrait mettre nos banques dans une situation de désavantage même si elles étaient solides. Nous voulions être prêts à lancer un programme qui fonctionnerait bien et qui serait logique, de la perspective des contribuables et sur le plan de la stabilité financière.

Le programme d'achat de prêts hypothécaires a été élaboré assez rapidement.

Senator Wells: What would that be, days?

Mr. Foster: It was days, but there was some consideration over a couple of weeks. We had an amount in mind that we knew we would have to fund. We were cranking up the machine to get the approvals necessary starting with senior management, the minister and then cabinet. That was how we came up with a number to go to cabinet with for additional borrowing authority.

We have a bond program and a treasury bill program. We lay out our plans in detail in the debt management strategy as part of the budget. Every quarter, we put out a notice through the Bank of Canada as to our schedule for bond issuance, and we hold auctions for treasury bonds every two weeks — a few times per quarter. It is pretty predictable, unless there is a major change in financial requirements.

It is more or less laid out. It is only otherwise in extreme situations, which have been rare. This was the main example where we had to rethink in the middle of the year and go back for more authority.

Senator Wells: That was in a dynamically changing situation internationally.

In the absence of that ability or that provision to be able to act rapidly and directly, what position would Canada be in? I know it is hard to project, but so far you do a good job of projecting. What would Canada have not been able to do if that provision had not been available?

Mr. Foster: As Senator Moore would know, under the previous regime there was a provision, I believe section 47.

The Chair: Yes.

Mr. Foster: It provided for emergency funding. You could borrow for up to a six-month term. We were already leading into the fall of 2008 period and increasing our treasury bill influence fairly significantly to fund the Bank of Canada's activities.

If we were to rely only on that provision, we could have gone to cabinet and got that presumably through, right? We would have had to fund all of the \$75 billion I mentioned, all of the \$40 billion and other amounts through the short end of the market. We were already ramping up that short end of the market. The loans to CMHC are five-year mortgages, essentially. We would have had to fund them short.

Le sénateur Wells : Vous parlez d'une période de plusieurs jours?

M. Foster : Oui, mais nous y avons pensé pendant quelques semaines. Nous avons un certain montant en tête qui serait nécessaire pour financer le programme. Nous avons fait les préparatifs pour recevoir l'approbation nécessaire de la haute gestion, du ministre et enfin du Conseil des ministres. C'est ainsi que nous nous sommes fixé un montant pour notre demande auprès du Conseil des ministres pour augmenter notre limite de pouvoir d'emprunt.

Nous avons un programme d'émissions obligataires et un programme des bons du Trésor. Nos plans sont détaillés dans la stratégie de gestion de la dette qui fait partie du budget. Chaque trimestre, nous émettons un avis par l'entremise de la Banque du Canada pour annoncer notre calendrier d'émission d'obligations, et nous tenons une vente aux enchères pour des obligations du Trésor toutes les deux semaines, quelques fois par trimestre. Ces activités sont assez prévisibles, à moins qu'il n'y ait un changement majeur au niveau des exigences financières.

Le calendrier est plus ou moins établi. Des changements s'imposent seulement dans des situations extrêmes, ce qui est rarement le cas. C'était l'exemple principal où il a fallu que nous repensions notre stratégie au milieu de l'année et demandions des autorisations supplémentaires.

Le sénateur Wells : Cela se passait dans le contexte d'une situation internationale évoluant rapidement.

Sans cette disposition ou cette capacité d'agir rapidement et directement, dans quelle position se trouverait le Canada? Je sais qu'il est difficile de faire des prévisions, mais jusqu'à présent vous le faites très bien. Qu'est-ce que le Canada n'aurait pas pu faire si cette disposition n'existait pas?

M. Foster : Comme le sénateur Moore le sait, aux termes de l'ancien régime il y avait une disposition, je crois que c'était l'article 47.

Le président : Oui.

M. Foster : Cette disposition prévoyait du financement d'urgence. On avait le droit d'emprunter pour une période allant jusqu'à six mois. Nous approchions déjà la période de l'automne 2008, et nous renforçons notre influence de bons du Trésor de façon importante afin de financer les activités de la Banque du Canada.

Si nous devons compter uniquement sur cette disposition, nous aurions pu sans doute obtenir l'autorisation du Cabinet, n'est-ce pas? Il aurait fallu financer l'intégralité des 75 milliards de dollars que j'ai mentionnés, des 40 milliards de dollars et d'autres montants à l'aide des instruments à courte échéance sur le marché. Nous étions déjà en train de renforcer notre utilisation de ces échéances courtes. Les prêts accordés à la SCHL sont essentiellement des hypothèques de cinq ans. Il nous aurait fallu les financer à l'aide de ces échéances courtes.

It could have been funded. It would have been interesting to see how the markets reacted with such a huge ramp-up in short-term funding. I cannot say it could not have been done. It just would not have been as prudent.

The Chair: Until Parliament was called back in.

Mr. Foster: Called back, and then you would have to bring forward, yes, legislation and so on.

Senator Buth: Thank you for being here. Can you comment on transparency and what your opinions would be of transparency pre-2007 and post-2007 when the legislation was brought in?

Mr. Foster: Sure. I can start, and I do not know if Ms. Lambert has anything to add. If you look at the debt management strategy now, there is a detailed table showing the sources and uses of funds, and it lays out what the financial requirements are, the details of that, the borrowing requirements, the re-funding requirements, the non-budgetary transactions, and it adds that all up into a number that throws up a base kind of amount to be borrowed. That then forms the basis of what the minister takes to the GIC to ask in terms of the limit.

Most of the borrowing limit finances two things. The first is the refinancing of existing debt. You need to do that. You cannot default. That is a given. That is a big part. The second is the deficit, which is part of the budget. It is what the main part of the budget ask is, right? Here is the program, here are the revenues and expenditures, and here is the deficit. That is a given.

The only thing missing is the funding that is used to essentially finance assets, which are loans to the Crown corporations. It could be the Bank of Canada. It could be, as well, the Insured Mortgage Purchase Program. That is specified as well in this table in terms of funding that will be used for non-budgetary, as we say, requirements. That is more detail than before.

Afterwards, in terms of *ex post*, there is the debt management report that puts out the same table. It shows what was in the debt management strategy as projected against what was actually used, so it provides a reconciliation. Here is what we said we would do, here is what we projected, here is what was actually done, and here is the difference.

That would probably be the most important example of the increased level of detail and scrutiny on the particulars of what makes up the borrowing limit amount.

Senator L. Smith: For Mr. Morrow or Mr. Foster, a couple of words: “systemic shock.” Walk us through what happens in a situation like this and the concept of systemic shock and what it is. I would also like to know, as you looked at the world unfolding in front of you, your sense of what happened in the U.S. and the rapidity of the Dow Jones. Could you just give us feedback on that?

On aurait pu le faire. Il aurait été intéressant d’observer les réactions des marchés suite à une augmentation aussi importante en financement à court terme. Je ne peux pas dire qu’une telle démarche aurait été impossible. Mais elle aurait été simplement moins prudente.

Le président : Jusqu’à ce que le Parlement soit rappelé.

M. Foster : Rappelé, oui, et ensuite vous devriez formuler des projets de loi et ainsi de suite.

La sénatrice Buth : Merci d’être ici. Pouvez-vous nous parler de la transparence, et quelle est votre opinion à l’égard de la transparence avant 2007 et après 2007 lorsque le projet de loi a été présenté?

M. Foster : D’accord. Je peux commencer, et je ne sais pas si Mme Lambert aura quelque chose à ajouter. Si vous regardez la stratégie de gestion de la dette actuelle, vous allez y voir un tableau détaillé montrant les sources de fonds et leurs utilisations, les besoins financiers, les besoins d’emprunt, les besoins de refinancement et les opérations non budgétaires. Le tout totalise un chiffre qui donne une idée du montant à emprunter. Le ministre présente ensuite ce montant de base au gouverneur en conseil afin de demander une limite.

La plupart des fonds empruntés financent deux choses. D’abord, le refinancement de la dette existante. C’est obligatoire. Être en situation de cessation de paiements n’est pas une option. Cela va de soi et il s’agit d’un grand montant. Deuxièmement, il faut financer le déficit, qui fait partie du budget. Le déficit est au cœur du budget, n’est-ce pas? Le budget présente le programme, les recettes, les dépenses et le déficit. Cela va de soi.

Le seul élément manquant est le financement utilisé pour financer les avoirs, qui sont prêtés aux sociétés d’État. Il pourrait s’agir de la Banque du Canada. Il pourrait s’agir aussi du Programme d’achat de prêts hypothécaires assurés. Cela est également indiqué dans ce tableau en termes du financement qui servira pour les exigences non budgétaires, pour ainsi dire. Voilà donc plus de détails que fournis auparavant.

Puis, pour ce qui est de l’après 2007, il y a le rapport de gestion de la dette dans lequel figurera le même tableau. Cela illustre la stratégie de gestion de la dette telle que projetée par rapport à ce qui a été véritablement utilisé, donc une conciliation. Voici ce que nous avons prévu faire, voici ce que nous avons projeté, voici ce qui a été fait, et voici la différence.

Il s’agirait là de l’exemple le plus important du degré de détail et d’examen minutieux des points particuliers qui constituent la limite d’emprunt.

Le sénateur L. Smith : J’ai deux mots pour M. Morrow ou M. Foster : choc systémique. Expliquez-nous ce qui arrive dans une telle situation et le concept du choc systémique lui-même. J’aimerais aussi savoir, à mesure que vous voyez les événements se dérouler devant vous, votre impression de ce qui s’est produit aux États-Unis et la rapidité du Dow Jones. Pourriez-vous nous faire part de vos commentaires là-dessus?

Mr. Morrow: Certainly. In terms of a systemic shock, a systemic shock to the financial system is a shock to a single financial institution or a single part of the financial system that then has ripple effects that spread outward through the financial systems, which can lead to a domino effect. The failure of one single institution in turn reduces confidence in the financial system, causes financial losses on other participants and cascades into the other elements of the financial system, leading to a much broader collapse or set of losses within the financial system.

In the throes of the crisis in 2008, there were great concerns, real concerns. We saw the bankruptcy of Lehman Brothers subsequently erode trust in the financial system and trust in the banking system. We were in a world where people were no longer willing to make loans against good, high-quality collateral. The fully collateralized loans, no one wanted to lend to anybody else, and the financial system itself was seizing up.

Many of the actions that the Bank of Canada undertook in terms of its provision of liquidity to the financial system here in Canada were geared towards ensuring that we provided sufficient liquidity to financial institutions to keep them in the business of providing credit to Canadians and Canadian businesses to keep the financial system running at a time when that level of trust and confidence in the financial system was severely eroded.

Senator L. Smith: Was Lehman's downfall caused by the subprime lending with mortgages?

Mr. Morrow: That was certainly a significant contributing factor to the problems of Lehman Brothers.

Senator L. Smith: When the alarm bell went off for Lehman Brothers, how fast was this implosion? Try to jog my memory. How fast did it take place?

Mr. Morrow: The transmission of that shock to the broader global financial system happened virtually instantaneously. The Lehman bankruptcy was over a weekend, and that Monday morning there was a very severe dislocation in financial markets.

That concern around the erosion of confidence and the worry about what shoe would drop next — that extreme level of uncertainty in the financial system — really cascaded broadly out.

Senator L. Smith: From an execution perspective, you and Mr. Foster have explained how you went through this process, but having the speed of action of rapidity because of the rules that you were working under, what is your assessment of the position that you were in in terms of your manoeuvrability?

Mr. Morrow: The flexibility accorded to us through the current framework certainly did give us a good margining manoeuvre to do what was necessary to provide the necessary liquidity through the Insured Mortgage Purchase Program and through the actions undertaken by the Bank of Canada to ensure that the financial system remained functioning in Canada.

M. Morrow : Certainement. En termes de choc systémique, un choc systémique que subit un système financier est un choc que subit une seule institution financière ou une seule composante du système financier qui peut ensuite avoir des répercussions sur tous les systèmes financiers entraînant une réaction en chaîne. L'échec d'une seule institution peut ébranler la confiance envers le système financier, provoquer des pertes financières chez d'autres participants puis bousculer d'autres éléments du système financier, menant à un effondrement beaucoup plus vaste ou une série de pertes au sein du système financier.

Pendant la crise de l'an 2008, il existait de grandes préoccupations, de véritables préoccupations. Comme nous l'avons vu, la faillite de Lehman Brothers a fini par ébranler la confiance envers le système financier et le système bancaire. Nous vivions dans un monde où les gens ne voulaient plus faire de prêts en contrepartie de garanties de grande qualité. Même les prêts entièrement garantis n'intéressaient personne et le système financier lui-même devenait paralysé.

Bon nombre des mesures entreprises par la Banque du Canada en termes de liquidités pour le système financier ici au Canada visaient à assurer à fournir suffisamment de liquidités aux institutions financières afin qu'elles puissent continuer à prêter de l'argent aux Canadiens et aux entreprises canadiennes et que le système financier puisse continuer à fonctionner alors que le niveau de confiance à son égard était fortement ébranlé.

Le sénateur L. Smith : La chute de Lehman a-t-elle été provoquée par les prêts immobiliers aux emprunteurs à risque?

M. Morrow : Cela a certainement grandement contribué aux problèmes de Lehman Brothers.

Le sénateur Smith : Lorsque l'alarme a sonné chez Lehman Brothers, à quelle vitesse s'est faite cette implosion? Rappelez-moi les faits. À quelle rapidité cela s'est fait?

M. Morrow : La transmission de ce choc au système financier global s'est produite presque immédiatement. Lehman Brothers a fait faillite au cours d'une fin de semaine, et le lundi même nous avons constaté un grave bouleversement des marchés financiers.

Cette préoccupation concernant la perte de confiance et l'inquiétude visant à savoir quelle sera la prochaine institution touchée — ce degré extrême d'incertitude au sein du système financier — s'est vraiment propagée rapidement.

Le sénateur L. Smith : Du point de vue de l'exécution, vous et M. Foster avez expliqué comment vous êtes passés par ce processus, mais parce qu'il fallait agir rapidement étant donné les règles qui vous régissaient, quelle était votre marge de manoeuvre?

M. Morrow : La souplesse qui nous est accordée en vertu du cadre actuel nous a donné en fait une bonne marge de manoeuvre pour faire le nécessaire et fournir la liquidité nécessaire en vertu du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés et grâce aux mesures prises par la Banque du Canada pour assurer la viabilité du système financier au Canada.

As Mr. Foster alluded to, I cannot really say what would have happened under a different framework. What I can say is that under the current framework, we were able to respond with —

Senator L. Smith: I think Mr. Foster alluded to the fact that maybe under the old framework, with potentially a bit slower manoeuvring time, you might have had to go short more than you did, and the balance of how you adjusted yourselves between short and long might have been displaced and therefore might have cost us more money to even borrow what we did to inject in the market. Is that correct, if I understand what you are saying?

Mr. Foster: It certainly would not have been the ideal structure of debt issuance that —

Senator L. Smith: You could have done it, obviously.

Mr. Foster: It would have all been short end and unprecedented levels of treasury bill issues.

Senator L. Smith: Through the process, did you ever have a chance to do a post-mortem and look back? Obviously you must have looked at what you did right and what you did wrong. Did you ever look at what would have been the implications if the system had been the old system? It would have been interesting to see that.

Mr. Foster: We have not done that. Of course, we have looked back at the things we did in terms of the programs, their structure and their detail. We continually look at them as part of normal, ongoing contingency planning. We are always looking to learn from the past and understanding that the next crisis — maybe there will not be one, but if there is, it probably will not look the same. You need to be flexible.

Senator Callbeck: Thank you for coming this evening. I wanted to go back to this greater transparency and accountability. It has been mentioned by a couple of senators, and both of you mentioned it in your presentation. From what I understand, it seems to me that the changes in 2007 would do the opposite. Before 2007, the government had to get the approval of Parliament if they wanted to borrow over \$4 billion. With the changes in 2007, the Governor-in-Council could authorize the minister to borrow money, and the amount would be determined by the Governor-in-Council. The taxpayer really did not know how those dollars were spent until the next fall, in 2014.

Mr. Foster, you talked about a table that laid out the funds and I do not know what else. When is that presented to the taxpayer?

Mr. Foster: That is part of the budget and the debt management strategy. It presents all of the details that add up to the amount of money that is required to be borrowed to finance all of those activities. They include funding the deficit and

Comme M. Foster l'a dit, je ne pourrais pas vraiment vous dire ce qui se serait produit si le cadre avait été différent. Ce que je peux vous dire c'est qu'en vertu du cadre actuel, nous avons pu réagir avec...

Le sénateur L. Smith : Je pense que M. Foster a fait allusion au fait qu'en vertu de l'ancien cadre, il fallait attendre un peu plus longtemps pour agir, vous auriez peut-être dû opter davantage pour les liquidités à court terme et l'équilibre que vous aviez trouvé entre les liquidités à court et à long terme aurait pu ne pas se maintenir . On aurait donc eu à payer davantage pour emprunter les fonds que nous avons empruntés pour les injecter dans le marché. Est-ce exact? Ai-je bien compris ce que vous dites?

M. Foster : Cela n'aurait certainement pas été la structure idéale d'émission de titres de créance.

Le sénateur L. Smith : Vous auriez pu le faire, bien évidemment.

M. Foster : Cela aurait été à court terme et ça aurait posé toute une série de problèmes sans précédent en ce qui a trait aux bons du Trésor.

Le sénateur L. Smith : Dans le cadre de ce processus, avez-vous eu l'occasion de faire une analyse après coup? Vous avez dû sûrement revoir ce que vous aviez fait de bien et de moins bien. Vous êtes-vous déjà demandé quel aurait été l'effet de ces changements si le système était l'ancien système? Il aurait été intéressant de le savoir.

M. Foster : Nous n'avons pas fait cela. Bien entendu, nous avons étudié les mesures prises par rapport au programme, leur structure et les détails. En vertu de notre planification normale des diverses éventualités nous les étudions régulièrement. Nous cherchons toujours à tirer un enseignement des expériences passées et nous savons que la prochaine crise, il n'y en aura peut-être pas, mais s'il y en a une, elle ne ressemblera probablement pas à l'ancienne. Il faut rester souple.

La sénatrice Callbeck : Je vous remercie d'être des nôtres ce soir. Je voulais revenir à la question de plus grande transparence et de reddition de comptes. Quelques sénateurs l'ont mentionnée et vous aussi dans vos déclarations. Si je comprends bien, les changements apportés en 2007 feraient l'inverse. Avant 2007, le gouvernement devait demander l'approbation du Parlement pour emprunter des sommes de plus de 4 milliards de dollars. Suite aux changements de 2007, le gouverneur en conseil pouvait autoriser le ministre à emprunter des fonds, dont le montant serait déterminé par le gouverneur en conseil. Le contribuable ne saurait pas vraiment comment ces fonds étaient dépensés jusqu'à l'automne prochain, en 2014.

Monsieur Foster, vous avez mentionné un tableau qui énonce les divers fonds et je ne sais plus quoi d'autre. Quand est-ce que cela est présenté aux contribuables?

M. Foster : Cela fait partie de la stratégie du budget et de la gestion de la dette. Le tableau présente tous les détails concernant les fonds requis qui doivent être empruntés pour financer toutes ces activités. Cela comprend le financement du déficit et le

refinancing the debt that is maturing, which are givens, and then some other elements, which would include the loans to Crown corporations and so on. It lays all that out *ex ante*. It is part of the budget.

Senator Moore: What is *ex ante* exactly?

Mr. Foster: *Ex ante* — ahead of the fact. It lays it all out. The limit that the minister will take to cabinet is presented. That is all in the budget. That limit itself gets put to the Governor-in-Council and is approved, but it is actually written in the budget as well. That is the *ex ante*, and then the *ex post* is the debt management report. It is the same table. I think it is identical. It shows the actual against the past. In the interim, there are all kinds of information that flow out on the terms of our borrowing, as I say, the results of every auction and, every month, on the Bank of Canada's financial statistics. There is the *Fiscal Monitor*, which is monthly and which has all kinds of data on revenues, expenditures, borrowing, debt and so on. All of that happens, and then there is the fall update and the like. We are into the next budget before you know it.

Senator Callbeck: Where does the *Fiscal Monitor* appear?

Mr. Foster: You can get that on our website. It is not a document that we prepare. It is by our Fiscal Policy Division, but it provides monthly information on all of the revenues, expenditures, borrowing, debt levels and a number of other things. It is pretty detailed. You can find it on the website.

Senator Callbeck: It is up-to-date?

Mr. Foster: Yes. Your next witness, Mr. Devries, used to be the fiscal policy director, and he will know all about that.

Senator Black: My questions have been answered by this excellent panel.

The Chair: Good. Thank you.

[*Translation*]

The Chair: Senator Chaput from Manitoba.

Senator Chaput: My first question is for the representative from the Department of Finance.

[*English*]

It is a very short question. In 2007, when the changes were made, do you believe that Canadians at large were aware of those changes?

Mr. Foster: The changes were in the budget. There was about a page written on it, and it appeared in three different places. Page 287 is the one that comes to mind, but you can check that out. Do Canadians read the budget? Not every detail probably, but I cannot speak to whether they read this page.

refinancement de la dette qui vient à échéance, ce sont des éléments connus, et d'autres éléments aussi, y compris les prêts consentis à des sociétés de la Couronne, et cetera. Tout est énoncé d'avance. Ça fait partie du budget.

Le sénateur Moore : Que veut dire *ex ante* exactement?

M. Foster : *Ex ante* signifie « avant l'action ». Tous les détails sont là, y compris le montant demandé par le ministre au Conseil des ministres. Tout se trouve dans le budget. Le montant lui-même est soumis au gouverneur en conseil et approuvé, mais se trouve également dans le budget. C'est ce que l'on appelle la partie *ex ante*. Le rapport sur la gestion de la dette s'appelle la partie *ex post*. Le tableau est le même. Je crois qu'il est identique. On y compare la situation actuelle au passé. Entre-temps, toutes sortes d'information sur les modalités des emprunts sont publiées, c'est-à-dire le résultat de chaque enchère ainsi que les statistiques financières mensuelles de la Banque du Canada. Vous avez également *La revue financière* qui est publiée chaque mois et qui contient une série de données sur les recettes, les dépenses, les emprunts, la dette, et ainsi de suite. Tout cela est publié et ensuite il y a la mise à jour financière à l'automne. Et, tout à coup, on a le budget suivant.

La sénatrice Callbeck : Où peut-on trouver *La revue financière*?

M. Foster : Vous pouvez la consulter sur notre site web. Ce n'est pas nous qui rédigeons ce document, mais plutôt notre Division de la politique fiscale. La revue fournit mensuellement beaucoup d'informations sur les recettes, les dépenses, les emprunts, le niveau d'endettement et bien d'autres choses. Le document est assez détaillé. Vous le trouvez sur le site web.

La sénatrice Callbeck : Est-il à jour?

M. Foster : Oui. Votre prochain témoin, M. Devries, est l'ancien directeur de la politique fiscale et il sera au courant de tout cela.

Le sénateur Black : Ces excellents panélistes ont répondu à toutes mes questions.

Le président : Très bien. Merci.

[*Français*]

Le président : Sénatrice Chaput, du Manitoba.

La sénatrice Chaput : J'adresserai ma première question au ministère des Finances.

[*Traduction*]

J'ai une toute petite question. En 2007, les changements ont été effectués. Croyez-vous que le Canadien moyen était au courant de ces changements?

M. Foster : Les changements se trouvaient dans le budget. Environ une page complète portait là-dessus et elle est apparue à trois endroits différents. Je pense surtout à la page 287, mais vous pouvez vérifier. Les Canadiens lisent-ils le budget? Probablement pas en détail, mais je ne sais pas s'ils ont lu la page en question.

Then, it was, of course, debated in Parliament, and whether that particular element was discussed or not, I do not know. Then the budget bill was brought forward, and it would have been a measure there that could have been discussed in committee.

Senator Chaput: Thank you.

[*Translation*]

Senator Chaput: My next question is for Mr. Morrow, the representative from the Bank of Canada. It is about the daily life of Canadians.

When a client shows up at their financial institution, the institution has already set a ceiling for how much money it is willing to loan a client, and this amount has already been preapproved by the board. So there are restrictions in place. Lending officers from the institution meet with the client and determine whether he or she can borrow money or not, and if so, how much. These officers, in turn, must receive final approval before signing off on the loan.

Why should Canadians be treated differently from the government they elected?

[*English*]

Mr. Morrow: Thank you very much, senator, for your question. The framework that is in place for the Government of Canada to borrow — the current borrowing authority framework — was changed in 2007, as you are aware, to vest that authority in the Governor-in-Council, changing it from the Parliament of Canada. They approve a ceiling on the amount of borrowing. There is, I would offer, a further check on that borrowing, through financial markets. As Mr. Foster alluded to, every two weeks we have a treasury bill auction, where we issue \$15 billion to \$20 billion worth of treasury bills. On an almost weekly basis, we have a bond auction. Just today, we issued \$3.3 billion worth of two-year bonds. It is the confidence that markets show in our ability to borrow and the judgment they pass on the rates. Because we are auctioning, the market determines the rates at which the government borrows. That provides a further check on the level of confidence in borrowing. If there was a sense that there was a limit being approached and too much money was being borrowed, participants in financial markets are a pretty savvy bunch, and you would see that reflected in borrowing costs and in the terms under which the Government of Canada borrows.

[*Translation*]

Senator Chaput: In your opinion, isn't this a double standard: one for Canadians in their daily lives and one for the government?

[*English*]

Mr. Morrow: I believe that, just as Canadians, in their daily lives, have external limits placed on their ability to borrow, so too are there external limits placed on the government's ability to borrow.

Le budget a par la suite fait l'objet d'un débat au Parlement. Je ne sais pas si cette question précise a été abordée ou non. La loi budgétaire a été ensuite déposée, et cette mesure aurait pu faire l'objet d'une discussion au comité.

La sénatrice Chaput : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Chaput : Ma prochaine question s'adresse à M. Morrow, représentant de la Banque du Canada, et concerne le quotidien des Canadiens et des Canadiennes.

Lorsque les clients se présentent dans une institution financière de leur choix, l'institution a déjà déterminé un plafond pour les prêts qu'elle peut engager envers le client et qui a été approuvé par le conseil. Il y a donc déjà des restrictions. Les agents de prêt de cette institution rencontrent le client et déterminent s'il peut ou non emprunter de l'argent et, s'il le peut, quel montant on peut lui prêter. Ces agents doivent à leur tour recevoir une approbation finale avant de prêter l'argent au client.

Pourquoi traiter les Canadiens et les Canadiennes différemment du gouvernement qu'ils ont mis au pouvoir?

[*Traduction*]

M. Morrow : Je vous remercie beaucoup pour votre question madame la sénatrice. Le cadre financier actuel qui permet au gouvernement du Canada d'emprunter — le cadre du pouvoir d'emprunt — a été modifié en 2007, comme vous le savez, pour transférer du Parlement du Canada au gouverneur en conseil le pouvoir pour l'approbation du montant total d'emprunt. Je peux vous dire que les marchés financiers offrent une vérification supplémentaire sur les emprunts. Comme l'a dit M. Foster, toutes les deux semaines il y a une adjudication des bons du Trésor où nous émettons entre 15 et 20 milliards de dollars de bons du Trésor. Presque toutes les semaines, nous tenons des adjudications d'obligations. Aujourd'hui même nous avons émis 3,3 milliards de dollars d'obligations à deux ans. C'est la confiance des marchés en notre capacité d'emprunt qui sert à déterminer les taux. Parce que nous tenons des adjudications, le marché établit le taux d'emprunt du gouvernement. Il s'agit d'une vérification supplémentaire du niveau de confiance. Si les participants du marché qui sont très compétents croient que l'on est proche d'une limite et qu'on emprunte trop d'argent, cela est reflété dans les coûts d'emprunt et des modalités régissant des emprunts du gouvernement du Canada.

[*Français*]

La sénatrice Chaput : À votre avis, il ne s'agit pas de deux poids, deux mesures, la vie quotidienne des Canadiens et le gouvernement?

[*Traduction*]

M. Morrow : Je crois que tout comme les Canadiens qui, dans la vie quotidienne, se voient imposer des limites externes sur leur pouvoir d'emprunt, des limites externes sont aussi établies pour le gouvernement.

Senator Chaput: Thank you.

The Chair: Senator Moore, I want you to get your questions in. You know we have two other witnesses waiting to come. We are over our time, but this is your bill. You have the floor, sir.

Senator Moore: Thank you, chair, and thank you, witnesses, for being here. Mr. Foster, I would like to know from you, where did the idea come from for the bill in 2007 to remove Parliament from the oversight of the purse and the spending?

Mr. Foster: The measure was included in the budget, which means it was the Government of Canada's initiative.

Senator Moore: Was it initiated in your department?

Mr. Foster: Obviously, our department is important in terms of the formation of the budget. As I explained, we had gone a decade or so without the need for a borrowing authority bill because of the budget being balanced and in surplus.

Senator Moore: Yes, I know.

Mr. Foster: We decided to, for good reason, consolidate the borrowing of three Crown corporations to save taxpayer money. That was pursuant to an external evaluation that occurred a year or two before that. As a result of that decision, we were going to have to borrow more than the prevailing authority would have allowed, so we were going to have to bring forward a bill of some sort to increase our borrowing authority. We looked at that issue and determined that, as part of the parliamentary ask for more borrowing authority, the government would put forward a new proposal, a new framework that would allow for the financing of those Crowns to be done, as well as for the new accountability and transparency measures around that regime.

It was due to that decision that there needed to be an increased limit, and that was brought forward in the budget by the government, as part of a revamped proposal for the borrowing regime.

Senator Moore: It seems to me — and I might be wrong on this — that prior to 2007 the government could have borrowed, at its own sovereign rate of borrowing interest charges, and lent the money at whatever rate it wanted to its Crowns, could it not?

Mr. Foster: It could have, but it would have had to borrow within the limit, so the limit had to be increased.

Senator Moore: They could have come to Parliament and asked for that increased limit.

Mr. Foster: They did. Budget 2007, in fact, did that, yes.

Senator Moore: They could have done that. You talked about increased parliamentary ask. There is no parliamentary ask because you took that away. The government does not come to

La sénatrice Chaput : Merci.

Le président : Sénateur Moore, je veux vous laisser poser vos questions. Vous savez que deux autres témoins nous attendent. Notre temps est écoulé, mais il s'agit de votre projet de loi. Vous avez donc la parole, monsieur.

Le sénateur Moore : Merci monsieur le président et merci à nos témoins d'être ici. Monsieur Foster, je voudrais vous demander qui a eu l'idée, dans le projet de loi de 2007, d'éliminer le rôle du Parlement dans la surveillance des dépenses publiques?

M. Foster : Cette mesure-là s'est trouvée dans le budget, ce qui veut dire qu'il s'agit d'une initiative du gouvernement du Canada.

Le sénateur Moore : Est-ce que c'était une initiative de votre ministère?

M. Foster : Il est évident que notre ministère a joué un rôle important dans la préparation du budget. Tel que j'ai expliqué, environ une décennie s'est passée sans qu'il soit nécessaire de proposer un projet de loi portant sur le pouvoir d'emprunt, parce que le budget était équilibré ou parce qu'il y avait un surplus.

Le sénateur Moore : Oui, je le sais.

M. Foster : Nous avons décidé, à juste titre, de consolider les emprunts de trois sociétés d'État pour économiser l'argent des contribuables. C'était à la suite d'une évaluation externe effectuée un ou deux ans auparavant. En raison de cette décision, il aurait fallu emprunter plus que le pouvoir d'emprunt actuel nous permettait d'emprunter. Il a donc fallu déposer un projet de loi quelconque pour augmenter le pouvoir d'emprunt. Nous avons examiné la question et décidé de demander au Parlement d'augmenter le pouvoir d'emprunt. En même temps, le gouvernement est allé de l'avant avec une nouvelle proposition, un nouveau cadre pour permettre le financement de ces sociétés d'État, en plus des nouvelles mesures sur la reddition de comptes et la transparence.

En raison de cette décision, il a fallu augmenter la limite. Cette demande a été présentée dans le budget par le gouvernement et elle s'inscrivait dans le cadre d'une vision restructurée du régime d'emprunt.

Le sénateur Moore : Peut-être que je ne m'abuse, mais il me semble qu'avant 2007, le gouvernement pouvait emprunter à son taux souverain avec les intérêts et prêter de l'argent au taux qu'il voulait à ses sociétés d'État, n'est-ce pas?

M. Foster : Il aurait pu le faire, mais la limite des emprunts devait être respectée. Il fallait donc augmenter cette limite.

Le sénateur Moore : Il aurait pu demander au Parlement d'augmenter la limite.

M. Foster : Il l'a fait, dans le budget de 2007.

Le sénateur Moore : Il aurait pu le faire. Vous avez parlé d'une demande d'augmentation au Parlement. Cela ne se fait pas, car vous avez éliminé cette responsabilité. Le gouvernement ne fait

Parliament now and ask; they come with a projection and they come after the fact with a report, but they do not ask.

I really do not understand. If this is now deemed, after the experience of the downturn — and I do not think you anticipated this, but if you did, I will give you the benefit of the doubt — to be such a fundamental part of the functioning and the financing of the country, why would you not have brought that forward in a separate bill standing on its own, not hidden in an omnibus bill?

Mr. Foster: As a bureaucrat, I do not determine what form any bills take, omnibus or otherwise, so I cannot comment on that. In terms of Parliament opining on this 2007 budget, that indeed was presented to Parliament and debated in Parliament, as was the subsequent bill, which you describe as an omnibus bill.

Senator Moore: No one saw this in either house. We were all focused on equalization, the heavy program with regard to the provinces and the feds. The Atlantic accords, which my Atlantic colleagues can testify to, were all-consuming and totally preoccupied us. I just wonder about that. The whole tactic of how that was done was mischievous at best. I do not see how you can say now that we have better transparency and accountability when you do not go to the people in advance. Explain to me how taking Parliament out of the approval process in advance and taking Parliament out of the control of the public purse achieves greater transparency and accountability. I just do not understand that, I am sorry.

Mr. Foster: As I say, all of the details of the elements of the borrowing limit, including the limit, are presented in the budget in the debt management strategy; so it is there. The only difference is that the actual limit gets approved by order-in-council.

Senator Moore: You do not ask. You do not ask.

Mr. Foster: Therefore, it is transparent in that regard.

Senator Moore: Mr. Morrow, when you were worrying about the status of the Canadian banks and keeping them liquid, did you know about the billions of dollars they got in TARP monies?

Mr. Morrow: I can only speak for myself. I was aware at the time of the need for Canadian dollar liquidity for Canadian operations of Canadian banks. That was the motivation for the liquidity that was provided through the Bank of Canada.

Senator Moore: You were not aware of the billions of dollars they got from the TARP monies in the United States of America?

Mr. Morrow: I was not aware.

plus de demande au Parlement; le gouvernement présente ses prévisions et après coup présente un rapport. Le gouvernement ne demande plus rien.

Je ne comprends vraiment pas. Si, depuis le ralentissement — et je ne pense pas que vous l'avez prévu, mais si vous l'avez fait, je vous accorde le bénéfice du doute —, cette mesure est si importante dans le fonctionnement et le financement du pays, pourquoi ne pas avoir déposé un projet de loi distinct au lieu de cacher ces mesures dans un projet de loi omnibus?

M. Foster : À titre de bureaucrate, je ne décide pas de quelle forme prendra un projet de loi quelconque, qu'il soit un projet de loi omnibus ou pas, alors je ne vais pas faire de commentaires là-dessus. En ce qui concerne l'opinion du Parlement sur le budget de 2007, c'était bel et bien déposé au Parlement et débattu au Parlement, comme l'a été le projet de loi subséquent, que vous qualifiez de projet de loi omnibus.

Le sénateur Moore : Personne ne l'a vu dans l'une ou l'autre chambre. Nous nous concentrons tous sur la péréquation, le programme important par rapport aux provinces et le fédéral. Les accords atlantiques, un sujet sur lequel mes collègues de l'Atlantique pourraient témoigner, exigeaient toutes les énergies et nous préoccupaient entièrement. Je me questionne là-dessus. Tout le stratagème de la mise en œuvre était, au mieux, malicieux. Je ne vois pas comment on peut dire que maintenant il y a une meilleure transparence et reddition de comptes quand on ne consulte pas au préalable des gens. Expliquez-moi comment soustraire le Parlement au préalable du processus d'approbation et abroger le contrôle par le Parlement des fonds publics améliore la reddition de comptes et la transparence. Je ne le comprends tout simplement pas, je m'en excuse.

M. Foster : Comme je disais, tous les détails sur les éléments liés à la limite d'emprunt, y compris le plafond, sont détaillés dans le budget dans le chapitre sur la stratégie de gestion de la dette; alors tout s'y trouve. La seule différence est que le plafond réel est approuvé par décret.

Le sénateur Moore : Vous ne demandez pas. Vous ne demandez pas.

M. Foster : Donc, il y a de la transparence à cet égard.

Le sénateur Moore : Monsieur Morrow, quand vous vous inquiétez au sujet du statut et de la liquidité des banques canadiennes, saviez-vous que des milliards de dollars ont été accordés au Programme de sauvetage des actifs en difficulté?

M. Morrow : Je peux seulement parler en mon nom. À l'époque, je savais que des liquidités en dollars canadiens étaient nécessaires pour les opérations des banques canadiennes au Canada. C'était la raison des liquidités fournies par la Banque du Canada.

Le sénateur Moore : Vous n'étiez pas au courant des milliards de dollars qu'ils ont reçus des fonds du Programme de sauvetage des actifs en difficulté aux États-Unis?

M. Morrow : Je ne l'étais pas.

Senator Moore: No. That was not factored in. If you did not know, you could not factor it into the funds you were giving them. I do not know if I have anything else, chair.

The Chair: You undoubtedly do, but Mr. Devries could probably help you with those.

Senator Moore: No, that is good. Thank you very much. Thank you, witnesses.

The Chair: To finish up on the U.S. situation running parallel to Canada, did they have to go to Congress to get approval or was that all done by executive order like we were able to do here in Canada?

Mr. Foster: I remember watching it on TV and watching the Dow go up and down and up and down as they debated TARP. It was voted down, and they had to come back. TARP was a program of an expenditure of money — an injection of money. They have in the U.S., separate from their budget process, a debt ceiling, which gets its own discussion and debate. You may recall that from 2011 and more recently actually.

The Chair: It is an interesting situation. We have to be careful when we try to draw parallels. Thank you to the Department of Finance, Mr. Foster and Ms. Lambert. We did not ask you too many questions, Ms. Lambert. Thank you, Mr. Morrow, from the Bank of Canada. You were here earlier and heard some of the questions. You are welcome to stay and hear Mr. Devries tell us what a good job you are doing.

I am pleased to welcome Ms. Lori Turnbull, Assistant Professor, Dalhousie University in Halifax, Nova Scotia; and Mr. Peter Devries, Consultant on Fiscal Affairs.

I would ask each of you to provide us with any brief comments you have. I will start with Ms. Turnbull and then go to Mr. Devries.

Lori Turnbull, Assistant Professor, Dalhousie University, as an individual: Thank you. I am going to be general in my comments at first rather than address the specific financial side as I think Mr. Devries is much better to do that. I will talk about the more general issue of parliamentary scrutiny and approval.

The bill is about restoring Parliament's ability to approve expenditure. For a lot of people who study Parliament and for people who do this kind of stuff like I do, this is sort of the primary reason why Parliament exists, especially from an historical context. We have Parliament because first and foremost we want Parliament to approve the expenditure of money and the raising of money. That is why historically Parliament exists. Expenditure without parliamentary approval seems to be at odds with responsible government — "responsible government" meaning the government needs the support of the house in order to be able to do what it wants to do. Anything

Le sénateur Moore : Non. Cela n'était pas pris en compte. Si vous ne saviez pas, vous ne pourriez pas en tenir compte par rapport au fonds que vous leur accordiez. Je ne sais pas si j'ai autre chose à ajouter, monsieur le président.

Le président : Sans doute, mais M. Devries pourrait probablement vous aider.

Le sénateur Moore : Non, ça suffit. Merci beaucoup. Merci aux témoins.

Le président : Pour terminer avec la situation américaine similaire à celle au Canada, est-ce qu'ils ont dû demander l'approbation du Congrès ou est-ce que tout était fait par décret comme nous avons pu faire ici au Canada?

M. Foster : Je me rappelle avoir suivi la situation à la télévision et voir l'indice Dow grimper et dégringoler et grimper et dégringoler alors qu'ils discutaient du Programme de sauvetage des actifs en difficulté qui a été rejeté, et ils ont dû le présenter à nouveau. Ce programme était un programme de dépenses — une injection de capitaux. Aux États-Unis, il existe un plafond d'endettement qui est distinct du processus budgétaire, qui fait objet d'une discussion et d'un débat à part. Vous vous souvenez peut-être de ce qui s'est passé en 2011 et même plus récemment.

Le président : C'est une situation intéressante. Il faut faire preuve de prudence quand on fait des parallèles. Merci au ministère des Finances, M. Foster et Mme Lambert. Nous ne vous avons pas posé trop de questions, madame Lambert. Merci monsieur Morrow de la Banque du Canada. Vous y étiez ici plus tôt et vous avez entendu certaines des questions. Vous pouvez rester si vous voulez et écouter M. Devries nous parler du bon travail que vous accomplissez.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à Mme Lori Turnbull, professeure adjointe à l'Université de Dalhousie à Halifax, en Nouvelle-Écosse; et à M. Peter Devries, consultant en finances.

Je vous demanderais de nous faire part de vos brèves observations. Je commencerai par Mme Turnbull et je donnerai ensuite la parole à M. Devries.

Lori Turnbull, professeure adjointe, Université Dalhousie, à titre personnel : Merci. Je vais commencer par faire des observations générales plutôt que de parler précisément de l'aspect financier, car je pense que M. Devries est beaucoup mieux placé pour le faire. Je parlerai de la question plus générale de l'examen et de l'approbation parlementaires.

Le projet de loi vise à permettre de nouveau au Parlement d'approuver les dépenses. Selon bien des gens qui étudient le Parlement et des gens qui font le même métier que moi, c'est en quelque sorte la raison d'être du Parlement, notamment d'une perspective historique. Nous avons le Parlement parce que, d'abord, nous voulons que le Parlement approuve les dépenses et la perception des fonds. C'est la raison d'être historique du Parlement. Les dépenses sans l'approbation parlementaire semblent contredire la notion de gouvernement responsable — « gouvernement responsable » signifie que le gouvernement a besoin de l'appui de la Chambre afin de mettre en œuvre ses

failing that means the government cannot act legitimately. If you see a government doing something without legislative approval, especially when it comes to money, it sort of seems to be at odds with what we expect in a parliamentary system.

Even in the context of responsible government as it exists every day, we give what some people call money bills a sort of enhanced status. We always treat a money bill as a confidence measure, whereas other things are not necessarily treated as confidence measures. When we talk about what we do with taxpayers' money and the government spending it and the raising of taxpayers' money, it is dealt with in the parliamentary context in a very special way. That is first and foremost.

The justification for bypassing parliamentary approval or parliamentary scrutiny of the raising and spending of money is often efficiency. It will be quicker. It makes more sense to do it this way. If we do not have to go through that extra step, it means that government can be more responsive and efficient. It can handle things better and respond to crises better.

We have a kind of tension between democracy on the one hand and efficiency on the other hand. For the most part, you want to have that tension there all the time. You always want to have a healthy back and forth between democracy and efficiency. Otherwise, you kind of have a mess if you go in either direction too far. If you have too much democracy and too many supposed checks and balances and too many institutional things in the way, then they become just things in the way and you lose sight of what you are doing. On the other hand, if you go too far towards the efficiency model and put the focus on that, then democracy becomes the thing that is in the way and Parliament becomes in the way, and you do not want that. You do not want to be in a situation where there is not the proper value given to parliamentary scrutiny and approval. The question seems to me, how do you maintain that healthy tension between democracy and efficiency without the pendulum swinging too far in one direction?

For a lot of people who work in this area, the pendulum is already swinging too far in the direction of efficiency if you consider what we are talking about today in the context of some other things that we see on a pretty regular basis and perhaps on an increasing basis. For instance, if you look at government's willingness to use closure to shut down debate, and governments of all partisan stripes, I am not talking about any government in particular, and if you look at a prime minister's willingness to prorogue Parliament if things get messy and difficult and scrutiny becomes too much for a government to bear, and prime ministers do have the ability to shut down Parliament for a period of time, and if you look at it in the context of using omnibus bills to push things through budgets, which makes it difficult for Parliament to perform its scrutiny function efficiently — if you take all of those things at the same time, I think a case can be made that we are

projets. Faute de quoi, le gouvernement ne peut pas agir de façon légitime. Si un gouvernement agit sans l'approbation législative, notamment quand il s'agit des fonds, cela semble contredire nos attentes du système parlementaire.

Même dans le contexte d'un gouvernement responsable au jour le jour, nous donnons un statut particulier à ce que certaines personnes appellent les projets de loi des finances. Les projets de loi des finances sont toujours considérés être une question de confiance, tandis que d'autres initiatives ne le sont pas nécessairement. Quand on parle de ce à quoi sert l'argent des contribuables, comment le gouvernement le dépense et la perception de cet argent, le système parlementaire aborde ces questions d'une façon très particulière. Voilà ce dont il s'agit d'abord et avant.

La décision d'outrepasser l'approbation parlementaire ou l'examen parlementaire de la perception et de l'allocation des fonds repose souvent sur l'efficacité. On gagne beaucoup plus de temps. Il est plus logique de le faire ainsi. Si on n'a pas besoin de passer par cette étape supplémentaire, cela signifie que le gouvernement peut être davantage attentif et efficient. Il peut mieux gérer et mieux répondre aux crises.

Il existe un genre de tension entre d'une part la démocratie et d'autre part l'efficacité. En général, nous voulons qu'il y ait toujours cette tension. Nous voulons toujours avoir ce va-et-vient sain entre la démocratie et l'efficacité. Autrement, nous nous trouvons en mauvaise posture en quelque sorte si on se penche trop dans un sens ou dans l'autre. S'il y a trop de démocratie et trop de soi-disant contrôle et trop d'éléments institutionnels dans notre chemin, alors ces éléments deviennent encombrants et nous perdons de vue nos objectifs. Par contre, si nous nous penchons trop vers le modèle de l'efficacité et qu'il est notre priorité, alors la démocratie devient encombrante et le Parlement nous encombre, et nous ne voulons pas nous trouver dans cette situation, dans une situation où on n'accorde pas la juste valeur à l'examen et à l'approbation parlementaires. À mon avis, la question vise à savoir comment maintenir cette tension saine entre la démocratie et l'efficacité sans que le pendule bascule trop loin dans un sens?

Pour beaucoup de gens qui travaillent dans ce domaine, le pendule a déjà oscillé trop loin dans la direction de l'efficacité si on tient compte de ce dont on parle aujourd'hui dans le contexte de certaines autres choses que nous voyons assez régulièrement et peut-être de plus en plus. Par exemple, si on pense à la volonté du gouvernement d'invoquer la clôture pour mettre fin au débat, les gouvernements de toute allégeance politique, je ne parle pas d'un gouvernement en particulier, et si on pense à la volonté d'un premier ministre de proroger le Parlement si les choses deviennent compliquées et difficiles et que l'examen devient trop pour le gouvernement à supporter, et les premiers ministres ont effectivement la capacité de fermer le Parlement pour un certain temps, et si on y pense dans le contexte d'utiliser des projets de loi omnibus pour faire passer des choses par la voie des budgets, ce qui fait que le Parlement a de la difficulté à exécuter efficacement

becoming perhaps too efficient at the expense of democracy, and we are losing the healthy tension that is supposed to be there all the time, and we all benefit if it is there all the time.

By way of opening comments, I will leave it at that.

Peter Devries, Consultant on Fiscal Affairs, as an individual: I have brief opening remarks. Prior to the Budget Implementation Act of 2007, the Financial Administration Act did require that the government seek parliamentary authority every time it required funds over and above existing funding requirements and the non-lapsing \$4 billion statutory limit.

The importance of having the borrowing authority act I believe was twofold. One, it provided Parliament with increased financial oversight and scrutiny. As it was considered a money bill, as Ms. Turnbull just said, a vote on a borrowing authority bill was a vote of confidence in the government. The borrowing authority act, the budget and the related budget bills were all considered important instruments for accountability and transparency purposes for Parliament. With the new bill, one of these instruments is gone. The borrowing authority act requirement is no longer there.

The second point I would mention is that the borrowing authority act required an economic and fiscal context. This meant that the budget would have to be tabled with or before the borrowing authority act. For effective borrowing management purposes, as you may have heard before, it was preferable to have the borrowing authority act tabled in Parliament before the end of the current fiscal year so it could be effective for the next fiscal year, once it received parliamentary approval. This meant that the budget had to be tabled before the end of the current fiscal year as well, either at the same time as the borrowing authority bill or in advance of the borrowing authority bill.

This committee, back in 1985-86, actually held up the borrowing authority bill because there was no budget as a context for that bill. I spent many long hours in the Senate and in committee trying to defend why we had a borrowing authority bill with no budget to provide the context for that bill. It was this committee that felt it was very important that there be a budget linked to the borrowing authority bill to give it a context.

What we see now, over time, without having to table a borrowing authority bill because there was no requirement to issue new borrowings, as well as since 2007, is that the budget has been tabled later and later all the time. It is now being tabled either in late March or early April/May, after a borrowing authority bill would have been tabled.

son examen efficacement — si on pense à toutes ces choses en même temps, je pense qu'on peut faire valoir que nous devenons peut-être trop efficaces au détriment de la démocratie, et que nous perdons la tension saine qui est censée exister en tout temps et dont nous bénéficions tous.

Je vais m'arrêter là pour ma déclaration liminaire.

Peter Devries, consultant en finances, à titre personnel : Ma déclaration préliminaire est courte. Avant la Loi d'exécution du budget de 2007, la Loi sur la gestion des finances publiques exigeait que le gouvernement demande l'autorisation du Parlement chaque fois qu'il avait besoin de fonds dont le montant dépassait les exigences de financement existantes et le plafond permanent de 4 milliards de dollars prévu par la loi.

Je crois qu'il y avait deux raisons pour lesquelles il était important d'avoir la Loi sur le pouvoir d'emprunt. Premièrement, elle donnait au Parlement plus de surveillance et d'examen financiers. Puisqu'elle était considérée comme un projet de loi de finances, comme Mme Turnbull vient de dire, un vote sur un projet de loi portant pouvoir d'emprunt était un vote de confiance au gouvernement. La Loi sur le pouvoir d'emprunt, le budget et les projets de loi budgétaires connexes étaient tous perçus par le Parlement comme des instruments importants pour des fins de reddition de comptes et de transparence. Avec le nouveau projet de loi, un de ces instruments a disparu. L'exigence de la Loi sur le pouvoir d'emprunt n'existe plus.

Deuxièmement, j'aimerais mentionner que la Loi sur le pouvoir d'emprunt exigeait un contexte économique et financier. Cela voulait dire que le budget devait être déposé en même temps que la Loi sur le pouvoir d'emprunt ou avant. Il était préférable, à des fins de gestion d'emprunts efficace comme on vous l'a déjà peut-être dit, de déposer le projet de loi portant pouvoir d'emprunt au Parlement avant la fin de l'exercice financier en cours afin qu'il soit en vigueur pour l'exercice financier suivant, une fois qu'il était adopté par le Parlement. Cela voulait dire que le budget devait être déposé avant la fin de l'exercice financier en cours aussi, soit en même temps que le projet de loi portant pouvoir d'emprunt ou avant celui-ci.

En 1985-1986, le comité a retardé le projet de loi portant pouvoir d'emprunt parce qu'il n'y avait pas de budget pour servir de contexte à ce projet de loi. J'ai passé de longues heures au Sénat et en comité à essayer de faire valoir la raison pour laquelle nous avons un projet de loi portant pouvoir d'emprunt sans budget pour y donner un contexte. Le comité croyait qu'il était très important d'avoir un budget lié au projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour lui donner un contexte.

Ce que nous voyons maintenant, avec le temps, sans avoir à déposer un projet de loi portant pouvoir d'emprunt parce qu'il n'y avait pas d'exigence d'émettre de nouveaux emprunts, ainsi que depuis 2007, c'est que le budget a été déposé de plus en plus tard tout le temps. C'est maintenant déposé soit à la fin du mois de mars ou au début des mois d'avril ou de mai, après qu'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt aura été déposé.

More importantly, it is now being tabled after the Main Estimates are being tabled. Now the Main Estimates, which also require an economic and fiscal context, do not have the budget to be that context. The Main Estimates have to be tabled on or before March 1 in order to follow normal supply procedures at this time. What you have now are Main Estimates that are completely disconnected from the budget. We saw this in the last few budgets where the government announced very major initiatives in the budget that were not reflected in the Main Estimates. They came out later in supplementary estimates, or, if there were reductions in spending, they were not shown at all to Parliament. We miss a link here now. The borrowing authority forced the government to table a budget in early or mid-February. With that requirement gone, for those years in which the government had to require a borrowing authority act, now you do not even have to link with the Main Estimates any more. There is a complete disconnect between those two, and I think this committee has brought that up in the past.

In the 2007 Budget, the government argued that the changes were primarily made for transparency and accountability purposes. I do not think it did either. It also argued that the changes were necessary to meet future borrowings with respect to the consolidation of these three Crown corporations. This it did do, because it made it very easy to do that. However, in the end, I believe it removed an obstacle to the government in the event of new borrowing requirements and an instrument by which Parliament could hold the government accountable. In addition, the vagueness of the proposal in the budget is also of concern. The wording outlining the changes to the FAA highlighted this.

At the time of the 2007 Budget, this proposal went virtually unnoticed. It was this committee that first raised it when it was studying the budget implementation bill, not the budget but the budget implementation bill, well after the fact. Now one has to wait, I would argue, because the budget is really the budget omnibus bill, not the budget. The details are presented in the budget omnibus bill; they are not clarified in the budget per se. That is another thing we saw for the first time in the 2007 Budget. With the elimination of the borrowing authority act, we saw the vagueness in budget language in order to be able to justify the initiatives they were putting into the budget or the omnibus bill. This undermines the credibility of both the budget and requires much more due diligence in assessing the budget proposals. Thank you.

Plus important encore, il est maintenant déposé après le dépôt du Budget principal des dépenses. Maintenant, le Budget principal des dépenses, qui nécessite aussi un contexte économique et financier, n'a pas le budget comme contexte. Le Budget principal des dépenses doit être déposé le ou avant le 1^{er} mars afin de suivre les procédures normales d'affectation de crédit à ce moment. Nous avons maintenant un Budget principal des dépenses complètement déconnecté du budget. C'est une situation que nous avons vue au cours des derniers budgets pour lesquels le gouvernement avait annoncé de très grandes initiatives qu'on ne retrouvait pas dans le Budget principal des dépenses. Elles ont été incluses plus tard dans le Budget supplémentaire des dépenses ou, s'il y avait des réductions des dépenses, elles n'ont pas été présentées du tout au Parlement. Nous manquons un lien ici maintenant. L'autorisation d'emprunter forçait le gouvernement à déposer un budget au début ou au milieu de février. Maintenant que cette exigence a disparu, pour les années pendant lesquelles le gouvernement devait exiger une loi sur le pouvoir d'emprunt, nous n'avons même plus besoin d'établir un lien avec le Budget principal des dépenses. Les deux éléments ne sont plus du tout reliés, et je pense que le comité a soulevé cette question par le passé.

Dans le budget de 2007, le gouvernement a prétendu que les changements ont principalement été faits à des fins de transparence et de reddition de comptes. Je pense qu'aucun de ces deux objectifs n'a été atteint. Il a aussi prétendu que les changements étaient nécessaires pour les emprunts qui seront contractés à l'avenir en ce qui a trait à la consolidation de ces trois sociétés de la Couronne. Cela a effectivement été réalisé, puisque les changements ont facilité ces transactions. Cependant, en fin de compte, je pense qu'il a éliminé pour le gouvernement un obstacle au cas où il y aurait eu de nouveaux besoins d'emprunts et un instrument permettant au Parlement de demander des comptes au gouvernement. De plus, le caractère vague de la proposition dans le budget est aussi préoccupant. Le libellé décrivant les changements à la Loi sur la gestion des finances publiques le soulignait.

Lors du budget de 2007, cette proposition est passée presque inaperçue. C'est le comité qui en a parlé le premier quand il étudiait le projet de loi d'exécution du budget, non pas le budget, mais le projet de loi d'exécution du budget, et ce, bien après les faits. Maintenant il faut attendre parce que le budget est vraiment le projet de loi omnibus d'exécution du budget, pas le budget. Les détails sont présentés dans le projet de loi omnibus d'exécution du budget; ils ne sont pas clarifiés dans le budget lui-même. C'est une autre chose que nous avons vue pour la première fois dans le budget de 2007. L'abrogation de la Loi sur le pouvoir d'emprunt a rendu peu clair le libellé du budget afin de pouvoir justifier les initiatives qu'ils incluaient dans le budget ou le projet de loi omnibus. Cela mine la crédibilité des deux budgets et exige beaucoup plus de diligence raisonnable pour évaluer les propositions budgétaires. Merci.

The Chair: Thank you very much, Mr. Devries. You are quite right that it was this committee that first raised the issue. It passed through the House of Commons without any debate and, in fact, there was virtually no debate in the Senate either because we noticed it late in the process, so we did not have it in committee. We did see it and we did raise it, and that was thanks to Senator Lowell Murray, one of the senators involved, and Senator Tommy Banks, who first focused on that. Senator Moore and I had the pleasure of sitting next to Senator Banks, so we learned about this through that process at the very last minute. It is good that our committee was doing its job, and now Senator Moore is back asking us to think about this again and give it the debate it deserves.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for being here. Dr. Turnbull, I know that you write. Have you written a book with regard to democracy, responsibility and so on? Did you deal with this issue in that book? What is the name of the book, and how did you deal with it?

Ms. Turnbull: The book is *Democratizing the Constitution: Reforming Responsible Government*. The book is about Parliament in general as opposed to anything in particular like a particular bill or something.

What we wanted to explore in the book was the idea of constitutional conventions. When you have a system like ours where some things are written down and some things are not written down, the things that are written down are clear, and we can point to them and argue about them, but we can understand what they mean. The unwritten things are far more open to interpretation. We derive our constitution from the U.K. and the U.S. We have the American tradition of writing everything down, and then we have the British tradition of not writing things down.

The problem is that, from our perspective, the parts of our Constitution that make it democratic are the ones that are not written down. For instance, the fact that the Prime Minister and cabinet need the confidence of the house to govern is not written in the Constitution anywhere. The trouble is, when you try to apply a convention like that, especially in a situation of political crisis, which we see a lot now, there is a lot of disagreement about what it means. What does it mean to have confidence? Does it mean you have to have it every day or every minute? The fact that money bills are treated as confidence bills is a convention because it is not written down anywhere. The fact that a prime minister must resign or dissolve the House of Commons if he loses confidence is not written down anywhere.

When you start to look at the unwritten constitutional conventions, you see how much we rely on some kind of understanding of how things work. We do not really have an understanding of it because as soon as you start to pick it apart, it unravels. People like me write letters to the editor 15 times a day

Le président : Merci beaucoup, monsieur Devries. Vous avez tout à fait raison que c'est le comité qui a le premier soulevé la question. Il a été adopté à la Chambre des communes sans débat et, en fait, il n'y a eu non plus pratiquement pas de débat au Sénat et parce que nous l'avons remarqué tard dans le processus, le comité ne l'a pas étudié. Nous l'avons vu et nous l'avons soulevé, et c'était grâce au sénateur Lowell Murray, un des sénateurs qui participaient, et au sénateur Tommy Banks, le premier à s'y intéresser. Le sénateur Moore et moi avons le plaisir d'être assis à côté du sénateur Banks, nous avons donc découvert cela à la toute dernière minute grâce à ce processus. Il est bon de noter que le comité faisait son travail, et maintenant le sénateur Moore est de retour pour nous demander d'y réfléchir encore et d'y accorder le débat qu'il mérite.

Le sénateur Moore : Merci aux témoins d'être des nôtres. Madame Turnbull, je sais que vous êtes une auteure. Avez-vous écrit un livre qui porte sur la démocratie, la responsabilité et ainsi de suite? Avez-vous traité cette question dans ce livre? Quel est le titre de ce livre, et comment avez-vous traité cette question?

Mme Turnbull : Le livre s'intitule *Democratizing the Constitution : Reforming Responsible Government*. Le livre porte sur le Parlement en général, plutôt que sur quelque chose en particulier, tel qu'un projet de loi donné ou autre.

Ce que nous voulions étudier dans ce livre, c'était l'idée des conventions constitutionnelles. Dans le cadre d'un système comme le nôtre, certaines étant couchées par écrit et d'autres choses ne l'étant pas, les choses qui sont couchées par écrit sont claires et nous pouvons nous y reporter et en discuter, mais nous pouvons comprendre ce qu'elles signifient. Les choses non écrites laissent beaucoup plus de place à l'interprétation. Notre constitution tient du Royaume-Uni et des États-Unis. Nous avons la tradition américaine, qui consiste à tout coucher par écrit, et nous avons la tradition britannique, qui consiste à ne rien coucher par écrit.

Le problème, selon nous, c'est que les éléments démocratisants de notre Constitution sont ceux qui ne sont pas couchés par écrit. Par exemple, le fait que le premier ministre et le conseil des ministres aient besoin de la confiance de la Chambre pour gouverner n'est écrit nulle part dans la Constitution. L'ennui, c'est lorsqu'on essaie d'appliquer une telle convention, surtout en périodes de crise politique, qui se multiplient par les temps qui courent, il y a beaucoup de désaccords sur sa signification. Qu'est-ce qu'on entend par « avoir la confiance »? Est-ce que cela veut dire qu'il faut l'avoir chaque jour ou chaque minute? Le fait que les projets de loi de finances entraînent un vote de confiance découle d'une convention, puisque cela n'est écrit nulle part. Le fait que le premier ministre doit démissionner ou dissoudre la Chambre des communes s'il perd la confiance n'est écrit nulle part.

Quand on commence à se pencher sur les conventions constitutionnelles non écrites, on constate à quel point nous comptons sur une sorte d'entente sur le fonctionnement des choses. Nous n'en avons pas une bonne compréhension, puisque dès qu'on commence à creuser, tout s'effondre. Des gens comme

when someone prorogues Parliament and someone thought the Governor General should have said no; and it all blows up. It is good for people like me. It is great. The last thing I would want from my own perspective is to resolve all this stuff.

Generally speaking, we need answers to these questions. That is what the book is about.

Senator Moore: At the outset, I should have congratulated you and Patrick on the birth two weeks ago of Mercedes. For you to come here at this time is important; and I thank you. How did your book do? Was it received well?

Ms. Turnbull: Some people hate it; but some people really like it.

Senator Moore: Did you win any prizes?

Ms. Turnbull: We won two prizes: the Donald Smiley Prize from the Canadian Political Science Association and the Donner Prize.

Senator Moore: You won the Donner.

Ms. Turnbull: We did.

Senator Moore: Congratulations. In the context of what we are talking about here and what this bill focuses on, you mentioned about the pendulum swinging too far and democracy getting in the way.

I do not know if you were here earlier, but for me, the main thrust of this bill is to return the necessity for government — the Crown — to seek the approval of Parliament for borrowing. To me, that is the greatest opportunity for and the greatest provider of accountability and transparency. What do you have to say about that as it applies to this bill and what I am trying to achieve here?

Mr. Devries, if you want to chime in on that when Ms. Turnbull is finished, please go right ahead.

Ms. Turnbull: People want to know how their money is being spent. People want to know that they can have access to that information. People expect these things to go before Parliament. One thing we learned when we were working on the book was that a lot of people sort of assume that processes are in place and that of course the government cannot spend money without asking Parliament first. You say, “Well, actually, here is how they can do it”; and they say, “Oh.”

Part of it is not just people like us having arguments over how things work, but also Canadians being not totally sure all the time about how things work and assuming that the right checks and balances are there when they actually are not. Not only that, but if we expect voters to have the right information at election time, we need parliamentarians to be involved in these things. That is how voters know what is going on. Parliamentarians know what is going on.

moi écrivent des lettres au rédacteur de journal 15 fois par jour lorsque quelqu'un proroge le Parlement et que certains pensent que le gouverneur général aurait dû l'empêcher, et que tout explose. C'est bon pour les gens comme moi. C'est formidable. La dernière chose que je voudrais, personnellement, c'est la résolution de tous ces problèmes.

En général, il nous faut des réponses à ces questions. Voilà sur quoi porte le livre.

Le sénateur Moore : D'entrée de jeu, j'aurais dû vous féliciter, vous et Patrick, sur la naissance, il y a deux semaines, de Mercedes. Votre présence en ce moment est importante, et je vous en remercie. Quel succès votre livre a-t-il connu? A-t-il été bien accueilli?

Mme Turnbull : Certains le détestent, mais d'autres l'aiment beaucoup.

Le sénateur Moore : Avez-vous gagné des prix?

Mme Turnbull : Nous en avons gagné deux : le prix Donald Smiley, de l'Association canadienne de science politique, et le prix Donner.

Le sénateur Moore : Vous avez remporté le Donner.

Mme Turnbull : En effet.

Le sénateur Moore : Félicitations. Dans le contexte de ce dont nous parlons ici et de l'objet de ce projet de loi, vous avez dit qu'il y a un mouvement de pendule et que la démocratie peut l'empêcher d'aller trop loin.

Je ne sais pas si vous étiez là plus tôt, mais à mon avis, l'objectif principal de ce projet de loi est de rétablir l'exigence que le gouvernement — la Couronne — demande au Parlement d'autoriser les emprunts. À mon avis, c'est la meilleure occasion et le meilleur gage d'une reddition de comptes et de transparence. Qu'avez-vous à dire à ce sujet, en ce qui a trait à ce projet de loi et à ce que je vise ici?

Monsieur Devries, si vous désirez ajouter quelque chose, lorsque Mme Turnbull aura fini, s'il vous plaît, n'hésitez pas.

Mme Turnbull : Les gens veulent savoir comment on dépense leur argent. Les gens veulent savoir qu'ils peuvent accéder à ces renseignements. Les gens s'attendent à ce que le Parlement en soit saisi. Une chose que nous avons apprise en travaillant sur ce livre, c'est que beaucoup de gens présument essentiellement qu'il existe des processus et que le gouvernement ne peut pas, évidemment, dépenser sans d'abord demander au Parlement. Lorsqu'on leur explique comment il peut, en fait, le faire, ils en sont surpris.

Non seulement existe-t-il des désaccords sur le fonctionnement des choses parmi les gens comme nous, mais aussi il existe chez les Canadiens une confusion quant au fonctionnement des choses et une présomption que les bons freins et contrepoids sont là, alors qu'ils ne le sont pas en réalité. En outre, si nous nous attendons à ce que les électeurs disposent des bonnes informations au moment des élections, il faut que les parlementaires soient saisis de ces choses. Voilà comment les électeurs sauront ce qui se passe. Les parlementaires savent ce qui se passe.

When we have the upshot of two institutions, the House of Commons and the Senate, to scrutinize from different perspectives, take different approaches, have different partisan mixtures at whatever time, that is what voters are supposed to expect.

Senator Moore: Thank you.

Mr. Devries: I would agree with Ms. Turnbull. One of the first things she said in her opening remarks was that the borrowing authority bill is a money bill. Money bills should be approved by Parliament.

The other thing is that most Canadians get their information about the government's financial situation from the media or from financial advisers. At the time of the budget, no one picked this up. There was not a soul in the print media or in the financial markets that picked this up, unless they were told beforehand that this was coming. I did note it when I was reviewing the budget. I did raise it with some people, but there were other issues that were more important at that time that they focused on.

It was not until the budget implementation bill came in and the second round of the scrutiny by Parliament, the Senate, that it was actually discovered. The House of Commons missed it altogether on two occasions. Canadians had no idea what was going on with their finances — that all of a sudden an extra \$40 billion was being borrowed on behalf of Crown corporations. Why should Parliament not approve that borrowing for Crown corporations?

On top of that, of course, shortly after we had the 2008 and 2009 recession. All of a sudden the surplus went to a \$55 billion deficit. Yet Parliament had no say as to how that money was being raised or what the money was being used for, which they would have had through a borrowing authority act.

Senator Buth: Thank you very much for being here today. Ms. Turnbull, where is that fulcrum point between democracy and efficiency? You talked about a variety of different things that move towards efficiency versus democracy. Where is the fulcrum? How do you decide that perhaps one thing is too much or where the focus should be?

Ms. Turnbull: I do not know how you decide that once and for all. It is probably different for different people. To take it a step further, we have a lot of media coverage because we have things like Facebook and Twitter and the 24-hour news cycle. There is constant commentary. We have people talking about what the Harper government has done to erode democracy, and there will be a big list of things. As well, somebody will come and say, well, if the Liberals were in power, they would do the same thing. If you look back to previous, you see that they all did the same things.

Lorsque les deux institutions, à savoir la Chambre des communes et le Sénat, effectuent leurs examens sous des angles différents, suivant des approches différentes, avec leurs compositions partisans variables selon le moment, voilà ce à quoi les électeurs sont censés s'attendre.

Le sénateur Moore : Merci.

M. Devries : Je suis d'accord avec Mme Turnbull. Une des premières choses qu'elle a dites dans son exposé, c'est qu'un projet de loi portant sur le pouvoir d'emprunt est un projet de loi de finances. Les projets de loi de finances devraient être autorisés par le Parlement.

Par ailleurs, la plupart des Canadiens se renseignent sur la situation financière du gouvernement via les médias ou les conseillers financiers. Au moment du budget, personne ne l'a remarqué. Personne du monde de la presse écrite ou des marchés financiers ne l'a remarqué, à moins qu'on ne leur ait dit au préalable que cela s'en venait. Je l'ai en effet fait remarquer lorsque j'examinais le budget. Je l'ai mentionné à certaines personnes, mais à l'époque il y avait d'autres questions plus importantes auxquelles elles accordaient une plus grande priorité.

Ce n'est qu'au moment de la présentation du projet de loi d'exécution du budget et du deuxième examen effectué par le Parlement, au Sénat, que l'on s'en est rendu compte. La Chambre des communes l'a manqué tout à fait à deux reprises. Les Canadiens n'avaient aucune idée de ce qui se passait avec leurs finances quand tout à coup, on empruntait 40 milliards de dollars de plus au nom des sociétés d'État. Pourquoi le Parlement n'aurait-il pas à autoriser ces emprunts au nom des sociétés d'État?

Pour comble, bien entendu, peu après nous avons eu la récession de 2008-2009. Tout à coup, nous sommes passés d'un excédent à un déficit de 55 milliards de dollars. Pourtant, le Parlement n'avait pas son mot à dire sur les sources de cet argent ni sur l'utilisation de cet argent, alors qu'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt le lui aurait permis.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup d'être des nôtres aujourd'hui. Madame Turnbull, où se situe le juste milieu entre la démocratie et l'efficacité? Vous avez parlé de diverses choses qui nous poussent vers l'efficacité au détriment de la démocratie. Où se situe le juste milieu? Comment décider qu'une chose va peut-être trop loin ou sur quoi se concentrer?

Mme Turnbull : Je ne sais pas comment en décider définitivement. Cela varie sans doute d'une personne à l'autre. Qui plus est, il y a beaucoup de couvertures médiatiques puisque nous avons des choses telles que Facebook et Twitter et le cycle des nouvelles jour et nuit. Il y a des commentaires sans cesse. Il y a des gens qui discutent de ce qu'a fait le gouvernement Harper pour miner la démocratie, et la liste sera longue. Il y a aussi quelqu'un qui dira que si les libéraux étaient au pouvoir, ils feraient la même chose. En rétrospective, tous les gouvernements font les mêmes choses.

On the one hand, we have a consensus building toward the sense that democracy is getting sidelined, because it is possible for governments to do these things to get around the democratic checks and balances that we think are there. On the other hand, if you ask somebody whether there was a golden age of democracy with the pendulum there, no one can think of that time either, no matter who you ask.

At the same time as we can see governments becoming more creative and cleverer at getting around some of the democratic checks and balance that are there, we also see a far more sophisticated media. For those citizens who want to get involved and want to be informed, we have far more information available to them should they choose to use it; but most citizens do not. The ones who do are able to be more attentive than they have ever been before. You can make the argument that there is movement on either side of the pendulum.

If we were to look for indicators, how do we know if the balance is on efficiency rather than democracy? Voter turnout is miserable. That could be one indicator. People are less likely to get involved in pressure groups, political parties and social networks that are not based online. People are more likely these days than they were decades ago to give to charities, but not as likely to participate in a charitable event in a community. The social capital and social policy are shifting. It is that sort of thing.

You can find those indicators that people are stepping away from traditional politics and younger generations are not taking up the interest. People who are becoming old enough to vote are not replacing the older generations who are dying.

Senator Buth: How do you determine whether that is due to apathy or confidence in the system?

Ms. Turnbull: Most of the time you do not. Ms. have some indicators of people who are protestors, who do not get involved and it is a conscious decision not to get involved. They are informed about the system. They know everything about what is going on. They do not vote or participate because they are taking a principled stand. They do not want to get involved in that.

Most people are not that. They are just not into it altogether as opposed to knowing about it and not participating.

There is an argument to be made that if there is a sophisticated democracy with a healthy middle class in a reasonably well-functioning economy, if you do not have everybody participating in politics, then who cares; it is probably better that way. There are actually several studies to show you do not want everybody participating in democracy. You do not want democracy to get too healthy because then it becomes too hard to control and then too hard to govern.

D'une part, on se rapproche d'un consensus voulant que la démocratie soit mise progressivement à l'écart, puisque les gouvernements peuvent faire ces choses pour contourner les freins et contrepoids démocratiques que nous croyons exister. D'autre part, si l'on demande à quelqu'un s'il y a déjà eu un âge d'or de la démocratie, où on avait trouvé le juste milieu, personne ne peut penser à un tel moment, peu importe à qui vous posez la question.

En même temps que les gouvernements font davantage preuve de créativité et d'astuce en contournant certains des freins et contrepoids démocratiques qui existent, les médias sont également de plus en plus sophistiqués. Les citoyens qui veulent participer et se renseigner ont beaucoup plus d'information à leur disposition s'ils décident de s'en prévaloir, mais la plupart ne le font pas. Ceux qui le font peuvent être plus attentifs que jamais auparavant. On pourrait dire qu'il y a du mouvement des deux côtés du pendule.

Si l'on devait rechercher des indices, comment savoir si l'on s'en va vers l'efficacité plutôt que vers la démocratie? La participation électorale est affreuse. Cela pourrait être un indice. Les gens sont moins susceptibles de participer à des groupes de pression, à des partis politiques et à des réseaux sociaux qui ne sont pas en ligne. Les gens sont plus susceptibles aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a des décennies à faire des dons de charité, mais moins susceptibles de participer à un événement de bienfaisance dans la collectivité. Le capital social et la politique sociale évoluent. C'est ce genre de choses-là.

On peut trouver des indices qui montrent que les gens s'éloignent de la politique traditionnelle et que les jeunes ne s'y intéressent pas. Les jeunes en âge de voter ne remplacent pas les vieux qui disparaissent.

La sénatrice Buth : Comment savoir si c'est en raison d'apathie ou d'un manque de confiance dans le système?

Mme Turnbull : La plupart du temps, on l'ignore. On a certains indices de gens qui sont protestataires, qui ne participent pas, et ont décidé en toute connaissance de cause de ne pas participer. Ils sont bien informés sur le système. Ils savent tout sur ce qui se passe. Ils ne votent pas et ne participent pas en se fondant sur des principes. Ils ne veulent pas en faire partie.

Pour la plupart des gens, ce n'est pas le cas. Ils ne s'y intéressent tout simplement pas; il ne s'agit pas pour eux d'être au courant et de refuser de participer.

On pourrait dire que si on a une démocratie sophistiquée avec une classe moyenne solide au sein d'une économie qui fonctionne raisonnablement bien, si tout le monde ne participe pas à la politique, peu importe; c'est sans doute mieux ainsi. En effet, plusieurs études démontrent qu'on ne voudrait pas que tout le monde participe à la démocratie. On ne voudrait pas que la démocratie devienne trop robuste, parce qu'à ce moment-là, il devient trop difficile de contrôler et de gouverner le peuple.

Again, we have this sort of unknowable happy place where — what is that saying? Everybody is equally displeased. I do not know. Yes, somewhere in the middle, but I do not know how you get there.

Senator Buth: I find your comments about there is no golden age in politics interesting because my experience has been that if you look at comments about how bad things are in the house, or in my personal experience, how bad farming is, and then you go back and look at the media of the day or what is actually happening, things are no better or no worse, essentially, but we all think it is the very worst of times or it is the very best of times.

I want to ask, too, about this business of something being buried in a budget. Whose responsibility is it when a budget comes forward to look at it and to determine whether or not something needs to be pulled out or debated? Where does criticism come from in Parliament?

Ms. Turnbull: We generally expect it to come from the opposition. Government backbench MPs are also part of that. Anyone who is not in cabinet is supposed to be performing that scrutiny function.

Senator Buth: Would you say essentially that missing something in a budget bill was the responsibility of the opposition, and if they missed it, then they missed it? The bill was debated in Parliament. The budget implementation bill was presented. If something was not highlighted, there was no criticism of it and Parliament clearly voted for it. People elect Parliament essentially to do that, to approve budgets.

Ms. Turnbull: They elect them to approve or to reject. You can make that argument up to a point. If there is a bill that is designed in such a way that there is not a reasonable expectation that the scrutiny function can be performed because the bill is just too big, because the bill has too many purposes and there is no rhyme or reason to it, we tend to associate these things more with American politics where you see these giant pieces of legislation that come flying through and they have no narrative sense whatsoever. They have a million different things in them, and it is all because different Congress people have said, “I will do this if you do that” and they shove it all in one bill and it gets passed. We generally do not see that as much in Canada, but we are starting to see it more.

If a bill is designed in such a way that the government is — and I am not saying this with any particular government; it could be any government — if they are packing a ton of things into one bill hoping no one sees that thing on the second-to-last page, that is not a good-faith exercise. On the other hand, is it part of the opposition scrutiny function to pick things up? Well, of course it is.

Il s’agit donc de trouver ce juste milieu heureux et inconnaissable où — comment dit-on — tous sont aussi mécontents les uns que les autres. Je ne sais pas. Oui, quelque part au milieu, mais je ne sais pas comment s’y rendre.

La sénatrice Buth : Je trouve intéressant votre commentaire selon lequel il n’y a jamais eu d’âge d’or de la politique, parce que d’après mon expérience, si l’on écoute tous ceux qui disent que ça va tellement mal à la Chambre, ou d’après mon expérience personnelle, que ça va tellement mal pour l’agriculture, et qu’ensuite l’on passe en revue les reportages médiatiques de l’époque ou ce qui se produit en réalité, les choses vont ni mieux ni pire, foncièrement, mais nous pensons tous soit que c’est la pire des époques soit que c’est la meilleure des époques.

Je veux vous interroger également au sujet du fait d’enfourmer quelque chose dans un budget. À qui incombe-t-il d’examiner un budget lorsqu’il est présenté et de déterminer s’il faut retirer un élément ou en débattre? Qui s’occupe des critiques au Parlement?

Mme Turnbull : On s’attend généralement à ce que l’opposition s’en occupe. Les députés d’arrière-ban du parti ministériel en font partie aussi. Tous ceux et toutes celles qui ne sont pas membres du Cabinet doivent exercer cette fonction d’examen.

La sénatrice Buth : Diriez-vous qu’essentiellement, s’il manque un élément dans un projet de loi budgétaire, c’est à l’opposition d’en assumer la responsabilité, et si elle l’a loupé, alors elle l’a loupé? Le projet de loi a été débattu au Parlement. Le projet de loi de mise en œuvre du budget a été déposé. Si un élément n’a pas été débattu, cela veut dire qu’il n’a pas fait l’objet de critiques et que, clairement, le Parlement l’a appuyé. La population envoie des élus au Parlement pour s’en occuper, c’est-à-dire pour approuver des budgets.

Mme Turnbull : Elle envoie des élus pour les approuver ou les rejeter. Vous pouvez avancer cet argument jusqu’à un certain point. Si un projet de loi est conçu de telle façon qu’il ne soit pas raisonnable de s’attendre à ce qu’il fasse l’objet d’un examen en raison de sa grosseur ou parce qu’il compte un trop grand nombre d’objectifs sans aucun fil conducteur, on a tendance à associer de tels projets de loi à la politique américaine, où l’on voit d’énormes projets de loi adoptés à la va-vite qui n’ont aucune logique narrative. Ces projets de loi englobent un million d’éléments différents, parce que les représentants du Congrès ont dit : « Je ferai ceci si vous faites cela », et ils les casent dans un seul projet de loi qui est ensuite adopté. En général, cela ne se produit pas aussi souvent au Canada, mais ça devient de plus en plus fréquent.

Si un projet de loi est conçu d’une telle manière qu’un gouvernement — et je n’accuse aucun gouvernement en particulier, il pourrait s’agir de n’importe quel gouvernement — se permet d’insérer un tas d’affaires dans un seul projet de loi en espérant que personne ne verra quelque chose en particulier qui se trouve à l’avant-dernière page, il ne s’agit pas d’un exercice effectué de bonne foi. L’opposition doit-elle exercer la fonction d’examen pour détecter de telles manœuvres? Bien oui, évidemment.

I think because that scrutiny function is so important, then we have to be reasonable and get to a point where we have the same expectations about what is going to be in a bill and whether we are going to allow it. If omnibus politics is what we are going to do, I think we need to be more open about that.

Senator Buth: I am a year-and-a-half into a Senate appointment. I came last year, and I had carriage of the budget bill last year. I looked at the budget bill — the first bill last year, which was considerable — as a major cleanup of things that had been waiting for a long time, years and decades, to get cleaned up, whether it was legislation or agencies that had not been cleared off the books or Supreme Court decisions that had not been dealt with, et cetera.

How would you know that a bill had been designed to deceive versus a bill that was really looking at trying to move things through that really needed cleanup? Your comments lead me to believe that you think there was deception, that this was purposeful deception. I am wondering where you would get that opinion from.

Ms. Turnbull: It is not about purposeful deception; it is about knowing how much time and how many resources MPs and senators have to review legislation and for everybody to have the same assumptions about how broad a scope a piece of legislation is going to take.

Senator Buth: That is helpful. Thank you very much.

Senator Hervieux-Payette: When you talk about the media, I just have a comment about the media. They are supposed to inform the population. They are probably doing their best, but if you were ever to take a poll and ask how many people in Canada knew that \$75 billion went to the bank, the most informed people around me, who are astute businesspeople, were not aware of it, so I wonder how the ordinary person working at Tim Hortons would know about it. That is just a comment.

I would like you to elaborate on the convention. People think the constitutional convention is something you can get around very easily. My legal background leads me to think that the convention, when it comes to constitutional matters in common law, has the same force as law. There is no escape from it. You have to apply the convention; otherwise, you are, in fact, breaking the law. Do you agree with me? Thank you.

Mr. Devries, with respect to restoring the process, if we were restoring the process that would allow us to do our work with regard to all financial matters relating to budgets, first, would you clean up the budget and just leave budget matters in a budget bill? As you said, it is non-confidence. What would be the different

À mon avis, la fonction d'examen est si importante que nous devons agir de manière raisonnable et nous entendre sur ce que nous attendons des éléments qui feront partie d'un projet de loi et décider si nous allons permettre leur inclusion. Si la politique va s'appuyer davantage sur les projets de loi omnibus, je pense que nous devons faire preuve davantage de transparence à cet égard.

La sénatrice Buth : Il y a un an et demi, j'ai été nommée au Sénat. Je suis arrivée l'année dernière, et on m'a chargée du projet de loi budgétaire. Je pense que ce projet de loi budgétaire — le premier projet de loi de l'année dernière, qui était volumineux — faisait un grand ménage des questions laissées en suspens depuis longtemps, depuis des années et des décennies, donc on devait s'en occuper, que ce soit des lois ou des agences qui n'avaient pas été radiées, ou des arrêts de la Cour suprême qui n'avaient pas été mis en œuvre, et cetera.

Comment pouvez-vous savoir qu'un projet de loi a été conçu pour tromper, contrairement à un projet de loi dont l'objectif véritable consistait à faire avancer des questions qui nécessitaient vraiment de l'attention? Vos commentaires me portent à croire que vous pensez que de la tromperie a eu lieu, que l'intention était de bernier. Je me demande d'où vous vient cette opinion.

Mme Turnbull : Il ne s'agit pas d'avoir l'intention de tromper; il s'agit de savoir de combien de temps et de ressources les députés et les sénateurs disposent pour examiner les lois et de s'assurer que tous font les mêmes suppositions quant à la portée qui sera accordée à un projet de loi.

La sénatrice Buth : Cela nous est utile. Merci beaucoup.

La sénatrice Hervieux-Payette : Quand vous parlez des médias, j'ai un commentaire à faire à cet égard. Leur responsabilité consiste à informer le public. Ils font probablement de leur mieux, mais si vous effectuez un sondage pour savoir combien de personnes au Canada savent que 75 milliards de dollars ont été envoyés à la banque, les gens les mieux informés dans mon entourage, des personnes d'affaires bien avisées, n'étaient pas au courant, alors je me demande comment monsieur ou madame tout le monde qui travaillent chez Tim Hortons pourraient être au courant. Ce n'est qu'un commentaire.

J'aimerais que vous nous parliez davantage de la convention. Certains pensent que la convention constitutionnelle est très facile à contourner. Mes antécédents dans le domaine judiciaire me portent à croire que la convention, lorsqu'il s'agit de questions constitutionnelles relevant de la common law, a la même force qu'une loi. On ne peut pas y échapper. Il faut appliquer la convention; sinon, effectivement, vous enfreignez la loi. Êtes-vous d'accord avec moi? Merci.

Monsieur Devries, en ce qui concerne le rétablissement du processus, si nous rétablissons le processus qui nous permet de faire notre travail touchant toutes les questions de nature financière liées aux budgets, tout d'abord, choisiriez-vous de faire le ménage dans le budget et de permettre à un projet de loi

steps in order to get the information out and then have the approval done in due time with due process? What would be your time frame so that Parliament would function properly?

Mr. Devries: My first wish would be that the budget would be more transparent in what it actually wants to deliver on. We have seen in the past a lot of initiatives where vague references were made in the budget, but the real details of them were not found until you saw the budget implementation bill.

As I said before, the real budget seems to be the budget implementation bill, not the budget per se. There are a lot of words in the budget — in fact, it is 400-plus pages — but a lot of it talks about what has happened in the past and what they have done in the past. Very little of it then goes on to say, “We are now going to do this and here are the details of how we are going to do it.” That I would like to see restored in a budget.

With that said, I was as guilty as the current people are in finance of trying to hide stuff in a budget when I was in that area, but maybe I found religion in the last few years.

Senator Hervieux-Payette: We know why.

Mr. Devries: I also think that the budget implementation bill should be restricted to tax measures. It has gotten to the stage where there are so many things now in that budget implementation bill that no one committee can do what it has to do in order to be accountable to themselves in accurately approving or not approving the various measures in the bill.

Many of the initiatives on the spending side, which were announced in previous budgets, go back not only in the last six to seven years, but even before that. These budgets should have come either in separate legislation and gone to their respective committees for review, which then would have had the time to do those reviews, or they should have gone through the Main Estimates process.

As far as the spending side of things, there are two options that one could choose. One is through the Main Estimates, and the other is through separate legislation. Unless something really needs to be passed in a hurry because of the consequences of its not getting passed, such as you are not able to deliver support to a certain region because of a natural disaster and you need the money to get out there right away, but you need parliamentary approval for it, then maybe you could put it into an omnibus budget bill. However, for most of the spending initiatives, I believe they should go on their own separate track and not be buried in a budget bill.

budgétaire de régler les questions budgétaires? Comme vous l’avez dit, c’est un vote de censure. Quelles sont les différentes étapes qu’il faudrait suivre pour communiquer l’information et effectuer l’approbation en temps voulu en respectant la procédure établie? À votre avis, quel échéancier permettrait au Parlement de bien fonctionner?

M. Devries : Mon premier souhait, c’est d’avoir un budget plus transparent quant à ses véritables objectifs. Nous avons déjà vu de nombreuses initiatives faisant l’objet de vagues allusions dans le budget, mais les véritables détails ne se trouvent que dans le projet de loi d’exécution du budget.

Comme je l’ai déjà dit, il semble que le véritable budget soit le projet de loi d’exécution du budget, et non le budget en tant que tel. Le budget compte un grand nombre de mots — en réalité, il compte plus de 400 pages —, mais la plupart portent sur ce qui s’est produit par le passé et ce qui a été fait dans le passé. Une très petite partie de ces mots porte sur la suite, c’est-à-dire : « Voici ce que nous allons faire, et voici les détails de la manière dont nous allons y arriver. » J’aimerais que ce soit rétabli dans un budget.

Cela dit, j’étais aussi coupable que ceux qui travaillent actuellement dans les finances, en essayant de dissimuler des éléments dans un budget lorsque je travaillais dans ce domaine, mais je suis peut-être devenu croyant au cours des dernières années.

La sénatrice Hervieux-Payette : Nous savons pourquoi.

M. Devries : Je suis également d’avis que le projet de loi d’exécution du budget devrait se limiter à des mesures fiscales. La situation est telle que le projet de loi d’exécution du budget compte un si grand nombre d’éléments qu’aucun comité ne peut faire ce qu’il doit faire pour rendre des comptes à ses propres membres en termes d’approuver ou de rejeter correctement les différentes mesures du projet de loi.

De nombreuses initiatives liées aux dépenses, annoncées dans des budgets précédents, remontent à il y a six ou sept ans, et même avant. Ces budgets auraient dû être présentés sous forme de projets de loi distincts et faire l’objet d’un examen par les comités concernés qui auraient eu le temps de s’y pencher ou bien il aurait fallu suivre le processus du Budget principal des dépenses.

Pour ce qui est de la question des dépenses, on pourrait choisir une de deux options. L’une serait par le Budget principal des dépenses, et l’autre par un projet de loi distinct. Sauf s’il faut vraiment adopter en urgence un projet de loi afin d’éviter les conséquences qui découleraient de son rejet, par exemple, si vous n’êtes pas en mesure d’offrir du soutien à une certaine région à cause d’une catastrophe naturelle et qu’il faut leur envoyer de l’argent immédiatement, mais pour cela il vous faut l’approbation du Parlement; à ce moment-là vous pourriez l’incorporer dans un projet de loi omnibus. Cependant, je crois que la plupart des initiatives en matière de dépenses devraient avoir leur propre processus distinct et ne devraient pas être enfouies dans un projet de loi budgétaire.

Now you are spreading the work of Parliament among many more committees than just having it at a Finance Committee stage. You are bringing in the proper experts in order to debate the issues that should be debated at that time.

Senator Hervieux-Payette: I totally agree with you. We just went through Bill C-48, which is 900 pages and 500 clauses. Even the people who are experts said that nobody can go through it. It took a long time to go through.

The Chair: Dr. Turnbull, did you have a comment on the earlier question being asked?

Ms. Turnbull: Thank you. I wanted to say that the difference, or the tension, between law and convention is that perhaps convention should be enforceable by law, but it is not, and that is the problem because conventions are not written down in law or in the Constitution; or in some cases you could make the argument that certain laws could be convention if certain conditions are met, but that is not the way they are framed.

Conventions are enforceable in a political context, not in a legal context. A Supreme Court might acknowledge there is a convention that exists. They will not enforce it or make sure it actually goes ahead.

I could go on at length about Trudeau's "This is legal but not constitutional" result. If you read that reference question that is probably more information than you want about what is the difference between law and constitutional convention.

Some people like constitutional conventions because they are not written down. They think that there should be certain rules that are enforceable in a political context. It means that you need to have the political will and the information among the relevant actors to have them enforced. Otherwise, they do not work; they do not do anything.

The Chair: Thank you.

Senator Hervieux-Payette: If we were going to spend the billions of dollars, you say you would want to have the budget implemented as the only bill dealing with money and tax issues. Secondly, what about the borrowing authorities? Where would you put that?

Mr. Devries: I would go back to having a borrowing authority bill, a separate bill.

Senator Hervieux-Payette: Where?

Mr. Devries: A separate bill in Parliament. It would come with the budget. It needs an economic and fiscal context.

Why does the government want to borrow X number of more dollars than what it said it originally was going to borrow? That should be in the budget. That should be explained in the budget, that it is either because of economic conditions or because of some extra factors that have happened outside the government's control. That is why they want this extra money.

Vous répartissez maintenant le travail du Parlement parmi bien plus de comités que seulement le Comité des finances. Vous faites venir les bons experts afin de débattre des enjeux qu'on devrait débattre à ce moment.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous venons d'étudier le projet de loi C-48, qui comprend 900 pages et 500 articles. Même les experts ont dit que personne ne pouvait l'étudier. Il nous a fallu longtemps pour le faire.

Le président : Madame Turnbull, avez-vous un commentaire sur la question posée plus tôt?

Mme Turnbull : Merci. Je voulais dire que la différence, la tension, entre la loi et une convention c'est peut-être que la convention devrait être juridiquement exécutoire, mais ce n'est pas le cas, et c'est là où le bât blesse puisque les conventions ne sont pas codifiées dans la loi ni dans la Constitution; ou dans certains cas on pourrait prétendre que certaines lois pourraient, dans certaines circonstances, être considérées comme des conventions, mais elles ne sont pas conçues de cette façon.

Les conventions sont applicables dans un contexte politique, mais pas dans un contexte juridique. La Cour suprême pourrait reconnaître l'existence d'une convention. Elle ne l'appliquera pas et n'assurera pas son adoption.

Je pourrais longuement parler de la phrase de Trudeau : « C'est légal mais pas constitutionnel ». Si vous lisez la question faisant l'objet du renvoi, vous y trouverez probablement plus d'information que vous souhaiteriez avoir sur la différence entre la loi et la convention constitutionnelle.

Certaines personnes aiment les conventions constitutionnelles puisqu'elles ne sont pas écrites. Elles croient qu'il faudrait certaines règles applicables dans un contexte politique et pour les appliquer, il faut avoir la volonté politique et les renseignements parmi les acteurs pertinents. Sinon, elles ne fonctionneraient pas; elles seraient inutiles.

Le président : Merci.

La sénatrice Hervieux-Payette : Si on devait dépenser des milliards de dollars, vous dites que vous voudrez avoir le budget mis en œuvre comme le seul projet de loi de finances et de questions fiscales. Deuxièmement, qu'en est-il d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt? Qu'en ferez-vous?

M. Devries : Je reviendrais à un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, un projet de loi distinct.

La sénatrice Hervieux-Payette : Où?

M. Devries : Un projet de loi distinct au Parlement. Il ferait partie du budget. Il lui faut un contexte financier et économique.

Pourquoi est-ce que le gouvernement veut emprunter plus de dollars qu'il avait dit au départ? Ça devrait être dans le budget. Ça devrait être expliqué dans le budget, que ce soit à cause de conditions économiques ou à cause d'éléments supplémentaires qui sont hors du contrôle du gouvernement. Voilà la raison pour laquelle ils veulent ces fonds supplémentaires.

That should be detailed in the budget. There are tables which show here is the deficit, here is the amount of money, here are the non-financial requirements, here is the amount of money that we require in order to finance our ongoing activities, and here is the amount of money that we have to refinance on bills that are coming due. The total is how much money they require for that current year.

The incremental part, which is part of a borrowing authority bill, would be determined by the deficit and the non-budgetary requirements.

That would all be spelled out in the budget and would form the context for the budget authority or borrowing bill.

Senator Hervieux-Payette: Thank you.

The Chair: Senator Mockler.

Senator Mockler: Thank you very much. I know time is of the essence.

The Chair: You have four minutes.

Senator Mockler: I have not read your book, doctor. I am reading one now titled *Whatever Happened to the Music Teacher*, by Donald Savoie.

The book's central purpose is to show how policy and budgetary decisions are made in today's public sector, being mindful that what has an impact on the decision process of any government — local, provincial, municipal, provincial, federal, and international — is what we call social media.

Mr. Chair, I also go to Tim Hortons, as a matter of fact, last Saturday morning. The people at Tim Hortons tell me that we have elected MPs to make a decision, and if we do not like those decisions, we will take care of them at the next election. That is what they call democracy.

Thank you both for coming. We can look at what has happened in Europe and south of the border — and I live in a border town, and I know what the Americans tell me — had the government not moved or gotten involved when we had the biggest meltdown of all the countries, what would have happened to our economy?

Mr. Devries: I will take a first crack at it.

What happened following the 2008 recession was not unlike what happened in the mid-1990s. The circumstances were a little bit different, but the financial situation was not.

At that time, we had a severe fiscal crisis. The deficit was considered to be out of control. There was talk about the IMF coming in here. New York would downgrade us. We were paying a premium on our interest rates. There were people in the government who thought that we were up against the debt wall,

Il faudrait que ce soit décrit en détail dans le budget. Des tableaux mettent en évidence le déficit, le montant d'argent, les exigences non financières, le montant d'argent nécessaire afin de financer les activités en cours, ainsi que l'argent nécessaire pour refinancer les factures qui doivent être payées. Le total représente les crédits dont ils auront besoin pour cet exercice.

L'aspect progressif, qui fait partie d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, serait décidé en fonction du déficit et des besoins non budgétaires.

Ce serait précisé dans le budget et constituerait le contexte du pouvoir d'emprunt ou du projet de loi d'emprunt.

La sénatrice Hervieux-Payette : Merci.

Le président : Sénateur Mockler.

Le sénateur Mockler : Merci beaucoup. Je sais que le temps presse.

Le président : Vous avez quatre minutes.

Le sénateur Mockler : Je n'ai pas lu votre livre, madame. Actuellement, je lis *Whatever Happened to the Music Teacher*, écrit par Donald Savoie.

Le but central de ce livre est de montrer comment les décisions politiques et budgétaires sont prises dans le secteur public d'aujourd'hui, sans oublier ce qui a un impact sur le processus décisionnel d'un gouvernement — qu'il soit local, provincial, municipal, provincial, fédéral ou international —, soit ce que nous appelons les médias sociaux.

Monsieur le président, moi aussi je fréquente Tim Hortons, en fait j'y suis allé samedi matin. À Tim Hortons, les gens me disent que nous avons des députés élus pour prendre des décisions, et si nous ne sommes pas d'accord avec ces décisions, on ne votera pas pour eux aux prochaines élections. C'est ce qu'ils appellent la démocratie.

Merci à vous deux d'être venus. Nous pouvons voir ce qui s'est passé en Europe et aux États-Unis — j'habite dans une ville frontrière, et je sais ce que les Américains me disent — et que serait-il arrivé à notre économie si le gouvernement n'était pas intervenu ou pris des mesures quand nous avons subi le plus important effondrement de tous les pays?

M. Devries : J'aimerais répondre.

Ce qui s'est produit après la récession de 2008 ressemblait à ce qui s'était produit au milieu des années 1990. Les circonstances étaient légèrement différentes, mais la situation financière ne l'était pas.

À ce moment, nous avons subi une grave crise financière. On considérait que le déficit était hors de contrôle. On parlait de faire venir le FMI. On aurait été déclassé par New York. On payait un taux d'intérêt plus élevé que la moyenne. Certaines personnes dans le gouvernement croyaient que nous avions une dette

and that we were not going to be able to borrow any more. At the same time, we had a referendum. We were involved in that era as well as to what would happen to our country.

Here was a situation which I say was just as extreme as the one we just faced; yet we got through it with the borrowing authority act. We were able to put a borrowing authority act in Parliament. We were able to manage our affairs during a most tense period of time.

There were a lot of people in Wayne Foster's old shop who were up all night long monitoring and trying to make sure that they had some money lined up so we could pay our bills on time and would not go into default. We were able to get through that issue with full transparency and everything else associated with it.

We are now in a situation where we still could have put a budget or a borrowing authority bill with the 2009 Budget. There is no reason why we could not.

The budget was tabled in January of that time. You remember that an economic outlook was put out in the fall of 2008, and the government said everything was fine; there is nothing to worry about. Two months later, they came back and said, "The sky is falling, and we need \$55 billion for new initiatives."

That should have had more Parliamentary scrutiny than it did. It would have had more if there was a borrowing authority act.

I submit that that borrowing authority act would have passed within a time period sufficient enough to provide the government with flexibility to meet its requirements.

The Chair: Dr. Turnbull.

Ms. Turnbull: Mr. Devries is far more qualified to answer that question, so I will second what he said.

Senator Mockler: With all due respect, you did not answer my question.

Regardless of political parties, what would have happened to our economy? I see what has happened in the U.S. and what has happened in Europe.

Mr. Devries: What would have happened to our economy? I do not think it would have been any different than what did happen.

The 2009 Budget came out in January. It detailed what the borrowing requirements for the government were going to be for that upcoming year. The government had separated out into two parts. This was economic; this was policy. There is no reason why, in my view, the government could not have put out a borrowing authority bill at the same time it was asking for incremental borrowing authority. It would have been debated in Parliament, it would have been passed before the end of the fiscal year, and it would have had the same impact as what the current system

impossible à rembourser et que nous ne serions plus capable d'emprunter davantage. Au même moment, il y a eu le référendum et on s'interrogeait sur l'avenir de notre pays.

C'était une situation que je qualifierais d'aussi extrême que celle à laquelle nous venons de faire face; mais nous nous en sommes sortis avec la Loi sur le pouvoir d'emprunt. Nous avons pu faire adopter une loi sur le pouvoir d'emprunt par le Parlement. Nous avons pu gérer nos affaires pendant une période très tendue.

Beaucoup de personnes dans la vieille boutique de Wayne Foster passaient des nuits blanches et faisaient des efforts pour s'assurer que les fonds existaient pour régler nos factures à temps et ne pas être en défaut de paiement. Nous avons pu gérer la situation en pleine transparence et tout le reste qui s'ensuit.

Nous sommes actuellement dans une situation où nous aurions encore pu associer un budget ou un projet de loi de pouvoir d'emprunt au budget de 2009. Rien ne nous empêche de le faire.

Le budget a été déposé en janvier à l'époque. Vous vous souvenez qu'on avait publié une perspective économique à l'automne de 2008, et que le gouvernement avait dit que tout allait bien qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter. Deux mois plus tard, ils nous ont dit : « Le ciel est en train de nous tomber sur la tête, et nous avons besoin de 55 milliards de dollars pour financer de nouvelles initiatives ».

Il aurait dû y avoir davantage de contrôle de la part du Parlement. Ce qui aurait été le cas s'il y avait une loi portant pouvoir d'emprunt.

Je suis d'avis que cette loi portant pouvoir d'emprunt aurait été adoptée dans un délai suffisamment raisonnable pour donner au gouvernement la souplesse de répondre à ses besoins.

Le président : Madame Turnbull.

Mme Turnbull : M. Devries est bien plus compétent pour répondre à la question, donc je vais appuyer ce qu'il dit.

Le sénateur Mockler : Avec tout le respect que je vous dois, vous n'avez pas répondu à ma question.

Peu importe le parti politique, qu'est-ce qui serait arrivé à notre économie? Je vois ce qui s'est produit aux États-Unis et ce qui s'est produit en Europe.

M. Devries : Qu'est-ce qui serait arrivé à notre économie? Je ne crois pas que ça aurait été différent de ce qui s'est produit.

Le budget de 2009 a été présenté en janvier. Il précisait les besoins d'emprunt pour le gouvernement pour l'année prochaine. Le gouvernement l'avait séparé en deux volets. Il y avait l'économie et la politique. D'après moi, il n'y avait aucune raison pour laquelle le gouvernement n'aurait pas pu déposer un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt en même temps qu'il demandait un pouvoir d'emprunt graduel. La question aurait été débattue au Parlement, et l'adoption aurait suivi avant la fin de l'exercice, et l'impact aurait été le même que celui du système

would have had. Except it would have given Parliament much more scrutiny over what the government actually required. As far as the economy, I do not see any difference.

The Chair: Thank you very much, Senator Mockler.

On behalf of the Senate Standing Committee on National Finance, I would like to thank Peter Devries and Dr. Lori Turnbull for being here. You have given us a lot of interesting matters to think about over the next while. Thank you.

We will adjourn now. Steering will consider the next steps in this particular matter, and we will give you an opportunity to think about the evidence that we have heard this evening.

This meeting is now concluded.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, June 18, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures introduced in the House of Commons on April 29, 2013, met this day, at 9:36 a.m., to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: It is our intention to consider Bill C-60 at this time. Is everyone content that we should proceed with clause-by-clause consideration of the bill?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: In the event that amendments are proposed, I will read the instructions if necessary. If we do not have any amendments, then I would propose that we proceed with clause-by-clause consideration.

There are three parts in total: Part 1 contains proposed amendments to the Income Tax Act; Part 2 contains measures relating to the Excise Tax Act; and Part 3 contains various other measures in 18 divisions, if my recollection is correct. I would propose going through each of the divisions with respect to Part 3. If at any time you wish to comment on any item in a part or division, indicate your intention before we have a vote so that we can have that recorded for you.

If at any time any senator is not clear about the process or if there are any questions and you are not sure about what is happening, please intervene. We want to ensure that we all understand the process and what we are doing.

actuel. Sauf que cela aurait donné beaucoup plus de contrôle au Parlement sur les besoins du gouvernement. Pour ce qui est de l'économie, je ne vois aucune différence.

Le président : Merci beaucoup, sénateur Mockler.

Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, j'aimerais remercier Peter Devries et Mme Lori Turnbull d'être venus. Vous avez donné beaucoup de matière à réflexion intéressante. Merci.

Nous allons maintenant lever la séance. Le comité directeur déterminera les prochaines étapes à suivre pour cette question, et nous allons vous donner l'occasion de réfléchir aux témoignages que nous avons entendus ce soir.

La réunion est maintenant terminée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 18 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 29 avril 2013, se réunit aujourd'hui, à 9 h 36, pour en faire l'étude article par article.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Nous allons examiner le projet de loi C-60. Êtes-vous d'accord pour que nous procédions à l'étude article par article du projet de loi?

Des voix : D'accord.

Le président : Advenant le cas où on proposerait des amendements, je vais lire les instructions au besoin. S'il n'y a pas d'amendements, je proposerais que nous procédions à l'étude article par article.

Le projet de loi se divise en trois parties. La partie 1 contient des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu; la partie 2 renferme des mesures relatives à la taxe d'accise; et la partie 3 porte sur d'autres mesures réparties en 18 sections, si ma mémoire est bonne. Je proposerais que nous passions en revue chacune des sections de cette partie 3. Si jamais vous souhaitez vous exprimer sur une disposition, relative à une partie ou une section en particulier, veuillez nous le signaler avant la mise aux voix, de sorte que ce soit inscrit.

Si, à un moment ou à un autre, vous n'êtes plus trop sûrs où nous en sommes dans le processus, n'hésitez pas à demander des précisions. Nous devons faire de notre mieux pour que chacun de nous sache en tout temps où nous en sommes dans le processus.

With those few preliminary remarks, I remind you that this is a public meeting, which is required under the *Rules of the Senate* when we do clause-by-clause consideration of a bill. I will proceed with the script that has been kindly prepared by Ms. Turner for us, and I thank her for that. I will do my best to follow it.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title of the bill stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We will come back to those after we have looked at the substantive portions.

Is it agreed, with leave, that the clauses be grouped according to the parts of the bill as described in the Table of Provisions of Bill C-60, as I just described the various parts?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Part 1 is entitled “Amendments to the Income Tax Act, the Tax Court of Canada Act and the Income Tax Regulations,” being clauses 2 to 41 on pages 1 to 23. Shall Part 1, which contains clauses 2 to 41, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Before we vote on that, we have comments from Senator Callbeck.

Senator Callbeck: There are some really good things in Part 1, such as the adoption tax credit. We heard from a very credible witness before the committee about the proposed changes. Many other challenges in that area were outlined, which I like to see the federal government taking initiative on. Also, I like the charitable donation tax credit, the first time. Hopefully it will encourage people to give and they will get in the habit of giving to good causes.

The accelerated cost allowance is in here, which will be extended for two more years. That has been the case, I believe, three or four different times. We heard witnesses who suggested that it should be five years so they would be able to plan better. I tend to agree with that.

There are some good things here, but I have problems with the credit union section. Credit unions certainly have done a lot of good in this country, especially in rural areas, and I come from a rural province. Under this bill, credit unions will be forced to pay another \$75 million a year by the time this is implemented in 2017. Will that mean that credit unions will have to charge more for

Cela dit, je vous rappelle que, conformément au *Règlement du Sénat*, nous tenons aujourd’hui une séance publique puisque nous effectuons l’étude article par article d’un projet de loi. Je vais maintenant m’en tenir au plan qui a gentiment été élaboré par Mme Turner, et d’ailleurs, je l’en remercie. Je vais faire tout mon possible pour le suivre.

Est-il convenu de procéder à l’étude article par article du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d’autres mesures?

Des voix : D’accord.

Le président : Le titre est-il réservé?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 1, qui contient le titre abrégé, est-il réservé?

Des voix : D’accord.

Le président : Nous y reviendrons après avoir examiné les parties importantes.

Le comité consent-il à ce que les articles soient groupés selon les parties du projet de loi, comme il est décrit dans la table analytique du projet de loi C-60?

Des voix : D’accord.

Le président : La partie 1, intitulée « Modification de la Loi de l’impôt sur le revenu, de la Loi sur la Cour canadienne de l’impôt et du Règlement de l’impôt sur le revenu », qui contient les articles 2 à 41, aux pages 1 à 23, est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Avant que nous passions au vote, la sénatrice Callbeck souhaiterait intervenir.

La sénatrice Callbeck : La partie 1 renferme des mesures très intéressantes, dont le crédit d’impôt pour frais d’adoption. Un témoin très crédible nous a parlé des changements proposés. On a souligné de nombreuses autres difficultés, et j’aimerais voir le gouvernement prendre des mesures à cet égard. J’aime également le super crédit pour premier don de bienfaisance. Nous espérons que cette mesure encouragera les gens à faire des dons et à prendre l’habitude d’appuyer des bonnes causes.

On y propose également une prolongation de deux ans de la déduction pour amortissement accéléré. Cela s’est déjà fait à trois ou quatre reprises. Certains témoins ont affirmé au comité qu’il serait bénéfique que ce programme soit en place pendant cinq ans, au lieu de deux ans seulement. Les entreprises seraient ainsi mieux en mesure de planifier. Je suis plutôt d’accord avec eux.

Le projet de loi renferme des mesures intéressantes, mais j’ai des réserves quant à la section des caisses de crédit. Les caisses de crédit jouent un rôle essentiel partout au pays, surtout en milieu rural, comme dans ma province. En vertu de ce projet de loi, les caisses de crédit devront assumer des impôts supplémentaires de 75 millions de dollars, une fois que la mesure sera pleinement

their services? Will that affect credit unions and people in rural Canada? As I say, they are a vital force there. They are in many areas where banks would never go. Not only do they lend money but they also get involved in the community. No matter what the cause is, the credit unions are there.

I fully support credit unions, and I hate to see any piece of legislation that would affect them in any way. I know for sure that this bill will affect two of the credit unions in my province.

For another thing, we heard at committee that there was no consultation by the government with the credit unions. As well, it was either the Canadian Federation of Independent Business or the Retail Council of Canada that rated the credit unions as number one for voluntary organizations services. Therefore, I have a problem with that part of the bill.

The other piece is on the non-eligible dividend tax credit. I understand that generally goes to owners of smaller businesses, and we all know the importance of small business in this country. I hate to see anything that would have a negative effect on small business. As I understand this, it means that Canadians will be paying another \$2.3 billion over the next five years because of this change. To my thinking, that will affect small business. Therefore, I have a problem with that portion, too.

The Chair: I have Senator Hervieux-Payette on the list, as well. Perhaps we will call on her first and then we will discuss allow we will proceed with Part 1.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Actually, the union issue is of particular concern to me. In what I would call an unusual move, both the chamber of commerce in Quebec and the unions are totally against the elimination of this funding option, which has proven very useful. The Fonds de solidarité du Québec enabled rural Quebec, in particular, to grow.

I do not know what theory this measure is based on. If there were a rational basis behind the measure, it would have been explained to us and business people would have been consulted. Hundreds of businesses got their start thanks to this funding because the banks would not lend them the money. Once the risk threshold exceeds a certain point, once you have mortgaged your home, put your car against the loan and even used your mother-in-law as a guarantor, the bank wants new guarantees. This mechanism made things easier. To begin with, there is a closeness to the places where people are running their businesses and that allows for monitoring. Know-how has been acquired.

entrée en vigueur, en 2017. Est-ce que cela signifie que les caisses de crédit exigeront des frais plus élevés pour leurs services? Les caisses de crédit et les gens du Canada rural seront-ils touchés? Comme je l'ai dit, elles constituent une force essentielle. Elles se trouvent là où les banques ne s'établiraient jamais. Non seulement elles prêtent de l'argent, mais elles sont aussi très actives au sein de leur communauté. Peu importe la cause, les caisses de crédit sont toujours là.

J'appuie entièrement les caisses de crédit, et je suis tout à fait contre une mesure législative qui aurait des répercussions négatives sur elles. Je sais avec certitude que ce projet de loi touchera deux des caisses de crédit de ma province.

Par ailleurs, des témoins nous ont dit que le gouvernement n'avait pas du tout consulté les caisses de crédit concernant ce changement. Je ne me souviens plus si c'est la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ou le Conseil canadien du commerce du détail qui les a placées au premier rang pour les services qu'elles offrent aux organismes bénévoles. Quoi qu'il en soit, je m'oppose à cette partie du projet de loi.

Il y a aussi le crédit d'impôt pour dividendes non admissibles. On parle ici des dividendes qui sont payés aux propriétaires de petites entreprises. Nous savons tous à quel point les petites entreprises sont importantes pour l'économie du pays. Je ne peux concevoir qu'on propose une mesure susceptible de nuire aux petites entreprises. Si j'ai bien compris, ces changements toucheront de nombreux Canadiens, qui devront payer des impôts supplémentaires de 2,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. À mon avis, les petites entreprises en souffriront. Par conséquent, je m'oppose également à cette partie.

Le président : J'ai aussi le nom de la sénatrice Hervieux-Payette sur ma liste. Je vais donc lui céder la parole, après quoi nous discuterons de la façon dont nous procéderons avec la partie 1.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : En fait, je m'arrête en particulier sur la question des syndicats. De façon je dirais presque inusitée, tant les chambres de commerce au Québec que les syndicats s'opposent totalement à enlever cette possibilité de financement, qui s'est avéré très utile. Le Fonds de solidarité du Québec a permis de développer le Québec rural en particulier.

Je ne sais pas sur quelle théorie on se base pour cette mesure. S'il existait un fondement rationnel, on nous l'aurait expliqué et on aurait consulté les gens d'affaires. Des centaines d'entreprises ont pu démarrer grâce à ces fonds parce que les banques ne prêtent pas. Dès qu'un risque dépasse un certain seuil, une fois que vous avez hypothéqué votre maison, que vous avez mis votre voiture et presque votre belle-mère en garantie contre le prêt, la banque exige de nouvelles garanties. Or ce mécanisme a permis de faciliter les choses. D'abord, on est proche du milieu dans lequel les gens travaillent et on peut faire la surveillance. On a développé une connaissance.

If the experience had not turned out well, I would understand. In this case, however, it has been nothing but positive. For that reason, I am very much against this part of the legislation, especially because I know that the business community is behind the mechanism. I cannot wrap my head around this measure. To my mind, it is a mean-spirited attack on unions for ideological reasons, not economic ones.

[English]

The Chair: Thank you. Seeing no other senators who wish to intervene, we are dealing with Part 1, clauses 2 to 41. We have heard comments from Senators Hervieux-Payette and Callbeck. Would you be content that we recognize that there are some good portions of Part 1 and also some portions that you cannot vote for, but in the end that will be reflected in the bill as well; namely, that there are portions you like and some that you do not?

Would you be content to allow a vote to go for the entire part and then it would go on division?

Senator Callbeck: Yes.

The Chair: Shall Part 1, clauses 2 to 41, carry, on division?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

We move to Part 2, which is another part that has several clauses. Clauses 42 to 61 fall under the heading “Measures Relating to Sales and Excise Taxes and Excise Duties.”

Before I call on the vote, let us hear from Senator Chaput from Manitoba.

[Translation]

Senator Chaput: I have some reservations regarding clauses 48 and 50. Clause 48 addresses a supply that is not a qualifying health care supply. It will become a taxable service. Consider the example of a service rendered by a doctor who examines a private individual to write a report for the purposes of an insurance policy. The issue is complex and difficult to figure out. It is not clear who will bear the responsibility and who will follow up. For that reason, I have trouble with clause 48.

I have somewhat the same problem with clause 50, which deals with excluded supplies. Some supplies are exempted and others are excluded because they are not used for medical or reconstructive purposes. In this case, as well, the matter is complex and has not been laid out clearly, to my mind. So I cannot support clause 50.

The Chair: Any other comments?

Si l'expérience s'était avérée négative, j'aurais compris. Or, dans ce cas-ci, il n'y a eu que du positif. Par conséquent, je m'oppose fortement, surtout en sachant que le milieu des affaires supporte cette mesure. Je ne comprends pas cette mesure. À mon avis, il s'agit d'une mesure mesquine qui s'attaque aux syndicats pour des raisons idéologiques et non pour des raisons économiques.

[Traduction]

Le président : Merci. Comme il n'y a plus d'autres sénateurs qui souhaitent intervenir, nous revenons à la partie du projet de loi dont nous sommes saisis, c'est-à-dire la partie 1, qui contient les articles 2 à 41. Les sénatrices Hervieux-Payette et Callbeck se sont exprimées à ce sujet. Seriez-vous satisfaites si nous reconnaissons que la partie 1 renferme des mesures que vous trouvez intéressantes et d'autres que vous n'appuyez pas, mais qui, au bout du compte, figureront quand même dans le projet de loi; autrement dit, qu'il y a des dispositions qui vous plaisent et d'autres pas?

Que diriez-vous que nous recourions à un vote avec dissidence?

La sénatrice Callbeck : D'accord.

Le président : La partie 1, qui contient les articles 2 à 41, est-elle adoptée avec dissidence?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Nous passons maintenant à la partie 2, qui renferme également plusieurs dispositions. Les articles 42 à 61 sont regroupés sous la rubrique « Mesures relatives aux taxes de vente et d'accise et aux droits d'accise. »

Avant de mettre la question aux voix, je vais céder la parole à la sénatrice Chaput, du Manitoba.

[Français]

La sénatrice Chaput : J'éprouve, pour ma part, certaines réserves vis-à-vis les articles 48 et 50. L'article 48 parle d'un service qui n'est pas une fourniture admissible de soins de santé. Il deviendrait donc un service taxé. On peut prendre l'exemple d'un service rendu par un médecin qui consiste à examiner un particulier, mais dans le but de rédiger un rapport pour une police d'assurance. La question est complexe et difficile à comprendre. Il est difficile de savoir qui a la responsabilité et qui fera le suivi. J'ai donc de la difficulté avec l'article 48.

L'article 50 pose un peu le même problème. On parle de fournitures exclues. Certaines fournitures sont exonérées et d'autres sont exclues car on ne s'en sert pas à des fins médicales ou restauratrices. Encore une fois, la question est complexe et ce n'est pas clair dans mon esprit. Je ne peux donc pas être en accord avec l'article 50.

Le président : Autres commentaires?

Senator Hervieux-Payette: This clause addresses health. And the federal versus provincial framework has not been defined. The two levels of government did not have any discussions or meetings on the care to be provided or the services to be rendered by the private and public sectors. Such an important discussion should have taken place in our country. The federal government has to consult with the provinces.

As soon as we get into taxing services that come under a specific sector involving medicine, among other things, keep in mind that the service is often for preventative purposes. If a medical certificate is used to justify someone's absence from work, that person should not be penalized for being sick. I think it is absolutely outrageous that such a service is currently being taxed. I am, therefore, against clauses 48 and 50.

The Chair: This is the same thing that happened before. Some clauses are supported by the members of the committee, whereas others, including clauses 48 and 50, are subject to opposition.

Can we proceed in the same way, meaning on division?

Some Hon. Senators: Agreed.

[English]

The Chair: Please go ahead, Senator Callbeck, before I call on the vote.

Senator Callbeck: I want to say that I also have a problem with those clauses — the GST and HST reports on non-health care purposes.

Certainly it was not clear as to where that would be charged and where it would not be, so I have problems with that portion, as my colleagues have indicated. I think the part on the tobacco is good; it is increasing the taxes there, and I agree with that.

The Chair: Therefore, there are parts of Part 2 you are content to support and there are parts that you have indicated — and it is on the record — that you are not prepared to support.

Shall Part 2 carry, on division?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Part 2 is carried, on division.

We are into Part 3, "Various Measures." We will go through each of the 18 divisions. Division 1 is entitled "Custom Tariffs," clauses 62 to 103.

Shall Part 3, Division 1, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall Part 3, Division 2, carry? It is entitled "Financial Institutions," clauses 104 to 109.

Some Hon. Senators: Agreed.

La sénatrice Hervieux-Payette : Pour ce qui est de cet article, il est question de santé. Or, on n'a pas défini le cadre aux niveaux fédéral et provincial. Il n'y a eu ni discussion ni réunion entre les deux ordres de gouvernement sur les soins à apporter ou les services à offrir entre le privé et le public. Ce grand débat devrait avoir lieu dans notre pays. Le fédéral doit en discuter avec les provinces.

Dès qu'on parle de taxer des services qui appartiennent à un secteur en particulier qui touche, entre autres, la médecine, ce sera souvent de façon préventive. Si une absence du travail est justifiée par un billet médical, on ne devrait pas être pénalisé parce qu'on est malade. Je trouve tout à fait aberrant que ce service soit actuellement taxé. Par conséquent, je m'oppose aux articles 48 et 50.

Le président : Nous sommes dans la même situation que nous avons vécue auparavant. Les membres du comité appuient certains articles, et d'autres articles, notamment les articles 48 et 50, font l'objet d'opposition.

Peut-on procéder de la même façon, soit avec dissidence?

Des voix : D'accord.

[Traduction]

Le président : Allez-y, je vous prie, sénatrice Callbeck, avant que je ne mette la question aux voix.

La sénatrice Callbeck : Je tiens à dire que j'ai aussi du mal à accepter les mesures relatives à la TPS/TVH à l'égard des rapports et des services non liés à la santé.

Visiblement, on ne savait pas exactement quand elles s'appliqueraient et quand elles ne s'appliqueraient pas, alors tout comme mes collègues, je ne suis pas en faveur de cette mesure. En revanche, j'appuie la disposition concernant la hausse du droit d'accise sur le tabac.

Le président : D'après ce que vous avez dit — et c'est d'ailleurs inscrit au compte-rendu —, il y a des dispositions dans la partie 2 que vous êtes prêtes à appuyer et d'autres pas.

La partie 2 est-elle adoptée avec dissidence?

Des voix : D'accord.

Le président : La partie 2 est adoptée avec dissidence.

Nous sommes maintenant rendus à la partie 3, intitulée « Diverses mesures ». Nous allons passer en revue chacune des 18 sections. La section 1 s'intitule « Tarif des douanes » et contient les articles 62 à 103.

La section 1 de la partie 3 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée.

La section 2 de la partie 3 est-elle adoptée? Cette section s'intitule « Institutions financières » et renferme les articles 104 à 109.

Des voix : D'accord.

Senator Hervieux-Payette: On division.

The Chair: On division, okay. Thank you.

We are now into Part 3, Division 3, entitled “Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act,” clauses 110 to 125. Shall those clauses carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay. Division 3 has carried.

Division 4 is entitled “Payments to Certain Entities or for Certain Purposes,” clauses 126 to 132. Shall Division 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Division 5 is entitled “Canadian Securities Regulation Regime Transition Office Act,” clauses 133 to 135 inclusive. Shall those clauses carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Division 6 is entitled “Investment Canada Act,” clauses 136 to 154. Shall those clauses carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Division 7: “Canada Pension Plan,” clause 155. Shall that clause carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Division 8 of Part 3 is entitled “Improving Veterans’ Benefits,” clauses 156 to 160 inclusive. Shall those clauses carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Division 9 of Part 3 is entitled “Immigration and Refugee Protection,” clauses 161 to 169 inclusive. Shall those clauses carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: We have a problem with clauses 162 and 163. Clause 161, without 162 and 163, we approve.

The Chair: Do you wish to make any comment with respect to 162 or 163?

Senator Hervieux-Payette: We oppose them.

The Chair: On division?

Senator Hervieux-Payette: Yes, on these two.

La sénatrice : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence, d’accord. Merci.

Nous sommes maintenant saisis de la section 3 de la partie 3, intitulée « Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ». Elle contient les articles 110 à 125. Cette section est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Très bien. La section 3 est adoptée.

La section 4, intitulée « Paiements à certaines entités ou à certaines fins », qui contient les articles 126 à 132, est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Merci.

La section 5, « Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières », qui renferme les articles 133 à 135 inclusivement, est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Adoptée.

La section 6, intitulée « Loi sur Investissement Canada », qui renferme les articles 136 à 154, est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Adoptée.

La section 7, « Régime de pensions du Canada », qui contient l’article 155, est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Adoptée.

La section 8 de la partie 3 s’intitule « Amélioration des prestations des anciens combattants » et contient les articles 156 à 160 inclusivement. Est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Adoptée.

La section 9 de la partie 3, intitulée « Immigration et protection des réfugiés », contient les articles 161 à 169 inclusivement. Est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

La sénatrice Hervieux-Payette : Nous avons de la difficulté à accepter les articles 162 et 163. Nous appuyons toutefois l’article 161.

Le président : Avez-vous quelque chose à dire à propos des articles 162 et 163?

La sénatrice Hervieux-Payette : Nous nous y opposons.

Le président : Avec dissidence?

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui, les deux.

The Chair: Thank you. We have noted that clauses 162 and 163 are the ones that you have concerns about. Those clauses carry, on division, however.

We turn now to Part 3, Division 10, entitled “Citizenship Act,” clauses 170 to 172 inclusive.

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: We oppose them.

Senator Callbeck: We have concerns about this because it exempts all fees under the Citizenship Act from the requirements of the User Fees Act. Certainly, we do not agree with that. We think it should be kept under the User Fees Act.

The Chair: Shall these clauses pass, on division?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We can have a hand count at any time you would like, but if it is clear to certain individuals that there are some good parts and some bad parts, then “on division” basically means that you are objecting to portions, and that is of record.

Senator Buth: There could be just good parts.

The Chair: That is right. For those who do not object to any of it, they would not be on division.

I am now on Division 11, entitled “Nuclear Safety and Control Act,” clause 173. Shall that clause carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Division 12 is entitled “Department of Foreign Affairs, Trade and Development Act”; this was the one bringing in CIDA.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: As far as the basic principle behind this measure is concerned, no study was even done to prove the merits of bringing CIDA under the Department of Foreign Affairs. Within the department, it is clear that our embassy officials around the world are absolutely disgusted at the fact that they are not treated as well as the employees in Ottawa. From the outset, there is a problem in terms of our embassy administration.

International trade and international aid are two completely different things that do not necessarily go together. People have to work together, and I believe a philosophy underlies international aid, so we will miss the boat when it comes to meeting even our

Le président : Merci. Nous avons noté que les articles 162 et 163 sont ceux pour lesquels vous avez des réserves. Cependant, ces articles sont tout de même adoptés, avec dissidence.

Nous sommes maintenant saisis de la section 10 de la partie 3, qui s’intitule « Loi sur la citoyenneté » et qui contient les articles 170 à 172 inclusivement.

Des voix : D’accord.

La sénatrice Hervieux-Payette : Nous sommes contre.

La sénatrice Callbeck : Nous sommes préoccupés par le fait que les droits exigés pour les services offerts dans le cadre de l’application de la Loi sur la citoyenneté soient exemptés de l’application de la Loi sur les frais d’utilisation. Nous n’approuvons pas du tout cette mesure et nous préférons le statu quo.

Le président : Cette section est-elle adoptée avec dissidence?

Des voix : D’accord.

Le président : Nous pouvons tenir un vote à main levée à tout moment, si vous le voulez, mais s’il est clair que vous appuyez certaines dispositions et que vous vous opposez à d’autres, un vote avec dissidence reflète que vous êtes en désaccord et cela est inscrit au compte rendu.

La sénatrice Buth : Il se peut que nous soyons en faveur de toutes les dispositions.

Le président : C’est exact. Si vous ne vous opposez à aucune d’entre elles, elles ne seront pas adoptées avec dissidence.

Nous sommes maintenant saisis de la section 11, intitulée « Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires », qui contient l’article 173. Cette section est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Adoptée.

La section 12 s’intitule « Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement »; celle concernant l’intégration de l’ACDI.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : En fait, même sur le principe fondamental aucune étude n’a prouvé le bien-fondé d’intégrer l’ACDI à l’intérieur du ministère des Affaires étrangères. On voit que, au ministère des Affaires étrangères, les représentants dans nos ambassades à travers le monde sont absolument dégoûtés du fait qu’ils ne sont pas traités aussi bien que les employés d’Ottawa. Au départ, il y a un problème sur le plan de l’administration de nos ambassades.

Le commerce étranger et l’aide à l’étranger sont deux choses totalement différentes, qui ne vont pas nécessairement ensemble. Les gens doivent travailler ensemble, et je crois que l’aide à l’étranger, c’est une philosophie et on va manquer le bateau de

international obligations. We are against Division 12, clauses 174 to 179. We are against amalgamating CIDA with the Department of Foreign Affairs.

[English]

Senator Callbeck: I agree with what the senator has said. Certainly, there are real concerns about how putting CIDA into DFAIT will affect the aid that CIDA gives out for poverty reduction programs.

I remember when we had the officials before us, they seemed to be pretty vague in their answers. When we asked about the structure, how these two were going to be integrated, they did not have answers. I would think that if you are to join two departments together once Bill C-60 takes effect, that you would have known or had on paper how the structure would look. We asked for that and we did not get anything. I have real concerns about how these two will be joined together, how they will merge and work, and what will happen to these poverty reduction programs under CIDA.

[Translation]

Senator Chaput: I agree with my colleagues. I also have serious concerns about how the amalgamation will impact CIDA's efforts to reduce poverty. I do not see, nor can I see, how this can work. No one has been able to explain it to me. To me, this measure is akin to flying blind. This is an important decision, and I do not support it.

[English]

The Chair: We are dealing with Division 12. Division 12 is the clause that I have referred to and we have had comments in relation to clause 174, but there are also clauses 175 to 199, which are consequential amendments. Clause 174 is the creation of the new act. It is an act within this act; and then clauses 175 to 199 are consequential amendments. We are, in effect, in Division 12 dealing with two different aspects, but they are all related to the same issue.

Can we agree that clauses 174 to 199 inclusive would pass, on division?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

Division 13 is entitled "Ridley Terminals Inc.," clauses 200 to 212. Shall Division 13 pass?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Division 14 is entitled "Transfer of Powers, Duties and Functions to the Minister of Canadian Heritage." That relates to clauses 213 to 224, transferring of powers. Shall those clauses carry?

remplir nos obligations, même internationales. Nous nous opposons à la section 12, et donc aux articles 174 à 179. Nous nous opposons à cette intégration de l'ACDI dans le ministère des Affaires étrangères.

[Traduction]

La sénatrice Callbeck : Je suis d'accord avec ma collègue. On s'inquiète vraiment de l'incidence qu'aura l'intégration de l'ACDI au MAECI sur la prestation de ses programmes de lutte contre la pauvreté.

Lorsque nous avons fait comparaître des représentants du ministère, je me souviens que leurs réponses étaient très vagues. Quand nous leur avons demandé comment l'ACDI allait s'intégrer dans la nouvelle structure, ils n'avaient aucune réponse à nous donner. Si vous avez l'intention de regrouper deux ministères une fois que le projet de loi C-60 sera entré en vigueur, j'ose croire que vous avez une idée, en tête ou sur papier, de la façon dont cela se concrétisera. Nous avons posé des questions, mais on ne nous a pas répondu. Je suis très préoccupée par la fusion de ces deux ministères et leurs mandats respectifs, de même que ce qu'il adviendra des programmes de lutte contre la pauvreté qui relèvent de l'ACDI.

[Français]

La sénatrice Chaput : J'appuie les propos de mes collègues. J'ai également de sérieuses inquiétudes en termes d'impact sur la réduction de la pauvreté de cette intégration à l'ACDI. Je ne vois pas et ne peux pas voir comment cela pourra se faire. On n'a pas pu me l'expliquer. Je considère que c'est d'aller à l'aveuglette. Cette décision est importante, et je ne suis pas d'accord.

[Traduction]

Le président : Nous sommes saisis de la section 12. C'est de cette section dont je parlais, et les sénateurs se sont exprimés sur l'article 174, mais il y a aussi les articles 175 à 199, qui sont des modifications corrélatives. L'article 174 est la création de la nouvelle loi. Il s'agit d'une loi à l'intérieur d'une loi; puis les articles 175 à 199 sont des modifications corrélatives. En effet, la section 12 traite de deux aspects différents, mais qui sont liés à la même question.

Les articles 174 à 199 inclusivement sont-ils adoptés, avec dissidence?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés. Merci.

La section 13, qui s'intitule « Ridley Terminals Inc. » et qui contient les articles 200 à 212 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

La section 14, « Transfert d'attributions au ministre du Patrimoine canadien », renferme les articles 213 à 224. Est-elle adoptée?

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I cannot see how the minister will do a better job of choosing the colours of the capital's lights. Nevertheless, that is the most simplistic part of this decision, as I see it. The decision as a whole and this division should not have been included in a budget. They have nothing to do with budget items.

I believe the Minister of Canadian Heritage is overburdened as it is. The National Capital Commission does an excellent job of fulfilling its duties. We have one of the most beautiful capital cities in the world. I always take great pride in bringing guests to Ottawa. The National Capital Commission has done a stellar job.

In my view, this is a political decision that simply reflects decisions that will have a political effect. The National Capital Commission should, however, be managed without political interference. The capital must meet the objectives of the Canadian people. I do not think transferring part of the National Capital Commission's responsibilities to the Department of Canadian Heritage will serve Canadians' interests well.

The Chair: Would anyone else care to comment?

[English]

Senator Callbeck: I agree with those comments. I do not see any reason why that should take place. I think it is working well now. Why should the minister be given extra powers? It seems to me that with Winterlude, it would be easier for the National Capital Commission to work with the city than with the department. I am opposed to this.

[Translation]

Senator Chaput: I would like to throw my support behind the comments made by my colleagues. This measure has no place in a budget, no place in the bill before us. I cannot see the rationale behind this decision, if there is any. I am against it.

[English]

The Chair: Thank you for your comments. Of course, at third reading you can make any other comments in relation to this that you wish, but your comments have been made of record.

Shall Division 14, clauses 213 to 224 pass, on division?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: On division, thank you; carried.

Division 15 is entitled "Parliamentary Secretaries and Ministers," clauses 225 and 226. Shall those clauses carry?

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Je ne sais pas comment le ministre sera plus efficace en décidant de la couleur des lumières de la capitale. Par contre, c'est la chose la plus simpliste que je reconnais dans cette décision. L'ensemble de la décision et cette section auraient dû être traités en dehors d'un budget. Cela n'a rien à voir avec les clauses budgétaires.

Je crois que le ministère du Patrimoine canadien est déjà surchargé de responsabilités. La Commission de la capitale nationale s'acquitte de ses fonctions de façon excellente. On a une des plus belles capitales du monde. Je suis toujours fière d'amener des invités ici, à Ottawa. Ils ont fait un travail extraordinaire.

À mon avis, c'est une décision politique qui reflète tout simplement des décisions qui provoqueront une réponse politique alors que la Commission de la capitale nationale, selon moi, devrait être gérée sans intrusion politique. Une capitale doit remplir les objectifs de la population canadienne. Je ne crois pas qu'on serve bien les intérêts des Canadiens en intégrant une partie des fonctions de la CCN à l'intérieur de Patrimoine canadien.

Le président : D'autres commentaires?

[Traduction]

La sénatrice Callbeck : J'abonde dans le même sens. Je ne vois pas la raison d'être de cette modification. Je trouve que les choses fonctionnent bien telles qu'elles sont. Pourquoi devrait-on conférer des pouvoirs supplémentaires au ministre? Compte tenu du Bal de neige, il me semble qu'il serait plus facile pour la Commission de la capitale nationale de travailler avec la ville plutôt qu'avec le ministère. Je suis contre cette mesure.

[Français]

La sénatrice Chaput : Je vais aussi appuyer les commentaires de mes collègues. Cela n'appartient pas au budget, au projet de loi dont nous sommes saisis. Je ne comprends pas la logique, s'il y en a une, derrière cette décision. Je m'y oppose.

[Traduction]

Le président : Je vous remercie pour vos observations. Évidemment, à l'étape de la troisième lecture, vous pourrez de nouveau vous exprimer à ce sujet si vous le désirez, mais ce que vous avez dit figurera au compte rendu.

La section 14, qui contient les articles 213 à 224, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : Avec dissidence, merci; adoptée.

La section 15, qui s'intitule « Secrétaires parlementaires et ministres » et qui contient les articles 225 et 226, est-elle adoptée?

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Mr. Chair, I do not see any way we can support this. Some 300 people have been laid off at the Canada Revenue Agency, money-laundering is a problem, tax evasion is a monumental concern and every department is being called upon to cut staff. And yet, here is the Prime Minister, asking us to increase the size of his team; that dichotomy is absolutely unbelievable.

I would have supported reducing the number of ministers and parliamentary secretaries, but certainly not increasing expenditures and the number of people. I do not think this will benefit services to Canadians, not to mention the terrible example the government is setting by not practising what it preaches to other departments. Therefore, I am opposed to this clause.

The Chair: Would anyone else care to comment?

[English]

Senator Callbeck: I also am opposed to it. As I understand it, right now we have 27 ministers and 31 parliamentary secretaries. If Bill C-60 is adopted, we would be adding 3 new ministers and 10 new parliamentary secretaries. That is millions and millions of dollars. That is 13: 3 ministers, 10 parliamentary secretaries, plus they would require staff and offices.

I cannot accept that at all because we are laying people off. The government has been talking about cutting back, yet here we are increasing the number of ministers and parliamentary secretaries. I am very much opposed to this.

[Translation]

Senator Chaput: I agree with Senator Callbeck. This makes no sense. On one hand, the government is setting out a plan for economic development and asking every department to reduce its budget and staff levels, and on the other hand, the government is asking for more parliamentary secretaries and ministers. Where is the logic in that?

The Chair: Would anyone else like to comment?

[English]

The Chair: Shall clauses 225 and 226 pass, on division?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Division 16 of Part 3 is entitled “Department of Public Works and Government Services Act.” Shall clause 227 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Monsieur le président, je crois qu'on ne peut certainement pas approuver cela. On voit que 300 personnes ont été mises à pied à Revenu Canada, qu'on a un problème de blanchiment d'argent, qu'on a un problème d'évasion fiscale monstrueux, qu'on demande à tous les ministères de réduire leur personnel et voilà que le premier ministre nous demande d'augmenter son d'équipe. J'y vois là une dichotomie absolument incroyable.

J'aurais plutôt appuyé la réduction du nombre de ministres et de secrétaires parlementaires, mais certainement pas l'augmentation des dépenses et du nombre de personnes. Je ne crois pas que ce soit utile pour les services à la population et c'est surtout donner un très mauvais exemple de ne pas faire ce qu'on prêche pour d'autres ministères. Alors, je m'oppose à cette clause.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

[Traduction]

La sénatrice Callbeck : Je m'y oppose également. Si je ne trompe pas, à l'heure actuelle, nous avons 27 ministres et 31 secrétaires parlementaires. Si le projet de loi C-60 est adopté, on nommerait trois nouveaux ministres et dix nouveaux secrétaires parlementaires. Cela représente des millions de dollars. On parle ici de 13 personnes de plus, soit trois ministres et dix secrétaires parlementaires, et c'est sans compter le personnel et les bureaux dont ils auront besoin.

Je ne peux pas accepter cette disposition puisque nous traversons une période de mises à pied. Le gouvernement ne cesse de répéter qu'il faut réduire les dépenses, et pourtant, il augmente le nombre des ministres et des secrétaires parlementaires. Je m'oppose vigoureusement à cette mesure.

[Français]

La sénatrice Chaput : Je suis du même avis que la sénatrice Callbeck. Il s'agit d'un non-sens. D'un côté, on dépose un plan de développement économique, on demande à chaque ministère de réduire son budget et le nombre de ses employés et, de l'autre côté, on demande une augmentation du nombre de secrétaires parlementaires et de ministres. Ce n'est pas logique.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

[Traduction]

Le président : Les articles 225 et 226 sont-ils adoptés, avec dissidence?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

La section 16 de la partie 3 s'intitule « Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. » L'article 227 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Part 3, Division 17, contains clauses 228 to 232 and is entitled “Financial Administration Act.” Shall those clauses carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: On division?

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I think we are setting a precedent here. The government has always allocated the funding for Crown corporations. The Canada Revenue Agency was even created specifically to bypass a condition preventing it from recruiting highly skilled people to fill tax specialist positions because they could not fit into the public service structure. Not only is the government asking Crown corporations not to go over their budgets — an aspect it already controls — but it is also asking them to do a good job at the bargaining table. Does the government lack confidence in the very chairs and boards of directors it appointed, whether we are talking about Canada Post, the CBC or another organization?

Sending in public servants to interfere in the bargaining process is completely ridiculous and adds no value. We would do better to control our public expenditures. There is a \$3-billion shortfall in our budget, so perhaps we should be doing our duty in Ottawa instead of interfering in the business of others. I have never even heard auditors at CBC, Canada Post or the other agencies criticize the organizations for mismanagement or non-compliance with collective agreements. This is an ideological provision that has no place in this bill, and I strenuously oppose it.

[*English*]

The Chair: Are there any other comments? If not, shall clauses 228 to 232 carry, on division?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

I am now at Division 18 of Part 3 entitled “Keeping Canada’s Economy and Jobs Growing Act.” Are there any comments in relation to Division 18? Shall clause 233 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

The schedule relates to a listing of most favoured nations. Shall that schedule carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, carry? That was the one we skipped earlier, and we have come back to it.

La section 17 de la partie 3, « Loi sur la gestion des finances publiques », qui contient les articles 228 à 232, est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Avec dissidence?

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Je crois que nous sommes en train d’établir un précédent ici. Le gouvernement a toujours octroyé les budgets pour les sociétés de la Couronne. On a même créé, à un certain moment, l’Agence du revenu du Canada pour permettre justement d’échapper à une contrainte qui empêchait l’Agence du revenu du Canada de recruter des personnes hautement qualifiées pour des postes extrêmement pointus d’experts fiscaux qu’on ne pouvait situer à l’intérieur de l’appareil de la fonction publique. Le gouvernement demande aux sociétés d’État non seulement de ne pas déborder de leur budget — le gouvernement contrôle déjà cet élément —, mais en plus de se tenir à la table des négociations; fait-il confiance aux présidents de conseils d’administration et aux conseils d’administration qu’il a lui-même nommés, que ce soit chez Postes Canada, chez Radio-Canada ou ailleurs?

Envoyer des fonctionnaires pour s’immiscer dans le processus de négociation est totalement ridicule et n’apportera rien de plus. Nous ferions mieux de contrôler nos dépenses publiques. Il manque 3 milliards de dollars dans notre budget, peut-être qu’on devrait faire nos devoirs à Ottawa plutôt que de s’immiscer dans les affaires des autres. Je n’ai même pas entendu de critiques de la part des vérificateurs de Radio-Canada ou de Postes Canada et d’autres agences disant que tout ça était mal géré ou que les conventions collectives n’étaient pas appliquées. Il s’agit d’un article idéologique qui n’a pas sa place dans cette loi, et je m’oppose très fortement à cet article.

[*Traduction*]

Le président : Y a-t-il d’autres commentaires? Si non, les articles 228 à 232 sont-ils adoptés avec dissidence?

Des voix : D’accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

Nous sommes maintenant saisis de la section 18 de la partie 3, intitulée « Loi sur le soutien de la croissance de l’économie et de l’emploi au Canada ». Souhaitez-vous en discuter? L’article 233 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Adopté.

L’annexe présente une liste des nations les plus favorisées. Cette annexe est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Adoptée.

L’article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté? Nous l’avions réservé plus tôt, mais nous devons maintenant y revenir.

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: No. On division.

Senator Callbeck: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall the title carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Callbeck: No, on division.

Senator Hervieux-Payette: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: On division.

Senator Callbeck: On division.

The Chair: Carried, on division.

Other than the comments that have already been made, are there any comments that honourable senators would like to make?

Senator Callbeck: On the questions that we asked various witnesses, how are we doing with getting answers? Have Correctional Services Canada come out with a —

Jodi Turner, Clerk of the Committee: Correctional Services was questions on the Main Estimates.

Senator Callbeck: On Main Estimates. Sorry.

Ms. Turner: That was not in the context.

The Chair: This is the preamble of one of the titles of this; it is not the short title. Under Bill C-60, it reads:

An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, and agreed on Tuesday, May 28, 2013 . . .

I might have misspoken in terms of the year; I just wanted to correct the record. Thank you.

Is it agreed, honourable senators, that I report the bill back to the Senate at the earliest opportunity, without amendment and without comment?

Hon. Senators: Agreed.

Senator L. Smith: One thing that would be good for the committee is when people ask for answers, we usually get them. If you had a log, and at a certain point during the year you could have a review because there may be cases where not all of the senators have a chance to look at the feedback. If there are questions like Senator Callbeck has had in terms of getting the proper feedback so we are better informed, it may be a way of better managing the situation. That is just a suggestion.

Des voix : D'accord.

La sénatrice Hervieux-Payette : Non. Avec dissidence.

La sénatrice Callbeck : Avec dissidence.

Le président : Adopté, avec dissidence.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Callbeck : Non, avec dissidence.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avec dissidence.

Le président : Adopté, avec dissidence.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avec dissidence.

La sénatrice Callbeck : Avec dissidence.

Le président : Adopté, avec dissidence.

Mis à part ce qui a déjà été dit, les honorables sénateurs auraient-ils quelque chose à ajouter?

La sénatrice Callbeck : Au sujet des questions que nous avons posées aux divers témoins, avons-nous obtenu des réponses? Les représentants du Service correctionnel nous ont-ils...

Jodi Turner, greffière du comité : Les questions posées aux représentants du Service correctionnel portaient sur le Budget principal des dépenses.

La sénatrice Callbeck : Sur le Budget principal des dépenses. Je suis désolée.

Mme Turner : Ce n'était pas dans le contexte.

Le président : Il s'agit du préambule de l'un des titres; ce n'est pas le titre abrégé. Aux termes du projet de loi C-60, on peut lire :

Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 2 mars 2013, et mettant en œuvre d'autres mesures, et adopté le mardi 28 mai 2013...

Je me suis peut-être trompé concernant l'année; je voulais simplement rectifier le compte rendu. Merci.

Est-il convenu, honorables sénateurs, que je fasse rapport du projet de loi au Sénat, aussitôt que possible, sans amendement et sans observation?

Des voix : D'accord.

Le sénateur L. Smith : Lorsque nous demandons des réponses, habituellement, nous les obtenons. Par conséquent, il serait bien de tenir un registre, et de le passer en revue, à un certain moment durant l'année, car il arrive que les sénateurs n'aient pas l'occasion de consulter les réponses. S'il y a des questions comme celle de la sénatrice Callbeck, nous aurions les réponses et nous serions ainsi mieux informés. Ce serait une bonne façon de gérer la situation. C'est une simple suggestion.

The Chair: I think it is a good suggestion to follow up on those undertakings. In our most recent report on the Main Estimates, you will note that we had a list of outstanding questions at the back. We have asked the Library of Parliament to work with Ms. Turner in that regard to keep on top of those.

Senator L. Smith: Especially in a timely manner so that we get these things back.

The Chair: The first step is to know we have logged them, and we are keeping a schedule. I appreciate you doing that.

Senator Black: When we ask for material and they undertake to give it, is it appropriate for us to request a timeline? In what period of time could they get that back to us?

The Chair: You may ask that question, and they may say that they can do it quickly. That would be helpful for us.

Senator Black: I would create a table and a timeline, because then we have a stick. The clerk could follow up and say the senators are wondering where your report due on June 16 is.

We need to keep the heat on. Senator Callbeck's comments of a couple days ago were very good. These requests go out and we are told material is coming back, and we lose sight of it. We should not lose sight of it.

That was a good point, Senator Callbeck.

Ms. Turner: I do keep a log. We keep an ongoing log, and I follow up as much as I can with individual departments to see where each response is. I note it in the log when they are received. If they are not received, we continue to go back to the department. The departments do work hard to put the information together. It is sometimes sent up for approval, and there may be a delay at that stage. In their defence, they are working hard to prepare the information.

Senator Black: I do not doubt it at all; they have a lot of fish to fry.

Ms. Turner: Yes.

Certainly if anyone is wondering as to the status of a certain response, please contact me and I can look. Senator Callbeck's office is good at doing this, and we just cross reference to ensure they have caught all the responses because you get all sorts of emails.

Senator Black: Could you circulate that log on a monthly basis, just so we know this is in, this is not in?

Ms. Turner: Yes, sure.

Le président : Je trouve que c'est une bonne idée d'assurer un suivi de ces engagements. À la fin notre plus récent rapport sur le Budget principal des dépenses, nous avons dressé une liste des questions restées en suspens. Nous avons demandé à la Bibliothèque du Parlement de travailler avec Mme Turner pour obtenir l'information.

Le sénateur L. Smith : Il faudrait s'assurer de l'avoir en temps opportun.

Le président : La première étape est de savoir que nous avons consigné les questions, puis que nous avons un échéancier à respecter. J'apprécie votre travail à cet égard.

Le sénateur Black : Lorsque nous demandons de l'information à des témoins et qu'ils s'engagent à nous la transmettre, pouvons-nous leur exiger un échéancier? Si oui, de combien de temps disposent-ils pour nous fournir l'information?

Le président : Vous pouvez leur poser la question, et il se peut qu'ils vous répondent que vous l'aurez rapidement. Cela nous serait très utile.

Le sénateur Black : Je créerais un tableau et un échéancier, puisque nous aurions un certain contrôle. La greffière pourrait assurer le suivi et dire que les sénateurs se demandent où est le rapport qui devait être présenté avant le 16 juin.

Nous devons continuer d'exercer des pressions. La sénatrice a fait des observations très intéressantes à ce sujet il y a quelques jours. Nous soumettons nos demandes et on nous dit que la documentation sera disponible bientôt, puis nous la perdons de vue. Cela ne devrait jamais se produire.

C'était une bonne remarque, sénatrice Callbeck.

Mme Turner : Nous tenons un registre permanent à cet effet, et je fais de mon mieux pour vérifier auprès des ministères où ils en sont avec leurs réponses. Je l'inscris dans le registre lorsque nous avons reçu les réponses. Si ce n'est pas le cas, nous nous adressons de nouveau aux ministères. Les ministères travaillent fort pour rassembler l'information. Ils doivent parfois la faire approuver, ce qui peut expliquer le délai à ce stade. À leur défense, ils déploient beaucoup d'efforts pour préparer l'information.

Le sénateur Black : Je n'en doute pas du tout; ils ont d'autres chats à fouetter.

Mme Turner : Oui.

Une chose est sûre, si l'un d'entre vous se demande où en est rendu un certain dossier, n'hésitez pas à communiquer avec moi et je vais vérifier. Le bureau de la sénatrice Callbeck est expert en la matière, et nous comparons les renseignements pour nous assurer que les ministères ont répondu à toutes les questions, compte tenu du nombre de courriels que vous recevez.

Le sénateur Black : Pourriez-vous faire circuler ce registre tous les mois, juste pour que nous sachions ce qui y figure et ce qui n'y figure pas?

Mme Turner : Bien sûr.

The Chair: Good comments. We have been conscious of this gap for a while, have been talking about it, and it is good to tighten that up.

Senator Black: Thank you, Mr. Chair.

The Chair: If this were an examination for discovery, it would be followed up much more closely in the legal profession. I understand that point.

That concludes Bill C-60. I anticipate that we will report it back to the chamber this afternoon.

Before we break for the summer recess and get reacquainted with all of our folks back home in our communities, we have on our agenda Bill C-217, the Financial Administration Act and the borrowing. The steering committee's recommendation is that we deal with it tomorrow evening in our normal time slot. We will consider either going to clause by clause or reporting it back in some manner, whatever your pleasure is. We have an obligation, under the rules, to report it back in some manner, so we should think about comments we might like to make. I expect we will deal with that fairly expeditiously tomorrow evening.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 19, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:50 p.m., to study Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing money).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, tonight we are continuing our study of Bill S-217.

[*English*]

Senator Moore is the proponent of this bill, but he is also a regular member of the committee this evening, Senator De Bané having another engagement this evening, as you might guess.

Senators, I may be anticipating, but I think we should talk about the approach we normally take on these. It is pretty straightforward, and we talk about doing clause-by-clause consideration. If there is any mood not to proceed with clause by clause because you feel that the bill in its entirety should not be proceeded with for whatever reason, we should have a discussion about that before we proceed.

Senator Buth: At this time I would like to move the following motion:

That the committee not proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money);

Le président : Ce sont de bonnes observations. Nous étions conscients de ce problème depuis un bon moment déjà, alors cette discussion nous permettra de resserrer le contrôle et c'est une bonne chose.

Le sénateur Black : Merci, monsieur le président.

Le président : S'il s'agissait d'un interrogatoire préalable, cela serait suivi de beaucoup plus près par les avocats. Je comprends tout à fait.

C'est ce qui met fin à l'étude article par article du projet de loi C-60. Je m'attends à ce que nous en fassions rapport au Sénat cet après-midi.

Avant que nous n'ajournions pour l'été et que nous retrouvions nos concitoyens au sein de nos collectivités, nous avons à l'ordre du jour le projet de loi C-217, la Loi sur la gestion des finances publiques et les emprunts. Le comité de direction a recommandé que nous en discutions demain soir à l'heure habituelle. Nous déterminerons si nous voulons procéder à l'étude article par article ou le reporter d'une façon ou d'une autre, selon ce que vous préférez. Nous sommes tenus, en vertu du Règlement, de le reporter, alors nous devrions réfléchir aux commentaires que nous aimerions faire. Je m'attends à ce que nous réglions la question assez rapidement demain soir.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 19 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 50, pour procéder à l'étude du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, nous poursuivons ce soir notre étude du projet de loi S-217.

[*Traduction*]

Le sénateur Moore parraine le projet de loi, mais ce soir, il agit aussi à titre de membre du comité puisque le sénateur De Bané est occupé ailleurs, comme vous l'aurez deviné.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je brûle peut-être les étapes, mais je pense que nous devrions discuter de la procédure habituelle des études article par article. C'est assez simple. Si vous avez quelque motif que ce soit de ne pas vouloir réaliser l'étude et que vous avez l'impression que le projet de loi dans son ensemble devrait être abandonné pour une raison ou pour une autre, nous devrions en parler dès maintenant.

La sénatrice Buth : Je propose la motion suivante :

Que le comité s'abstienne de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds);

That pursuant to rule 12-23(5) the committee recommend that the Senate not proceed further with the bill;

That the committee adopt the draft report that has been circulated;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions for the purpose of correcting any typographical or grammatical errors; and

That this report be presented in the Senate at the earliest possible opportunity.

The Chair: We do not need a seconder for motions at committee. What we should have now is a discussion on the motion moved by Senator Buth.

You have the motion in front of you, but there are two parts to it from a rules point of view. One is that the majority of this committee recommends we not proceed further with the bill. In the event that is the case, the rules are clear that the report back to the Senate, number one, should have reasons attached to it; and, number two, that the report be put on the Order Paper for debate.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Before we vote, I would like a list of the reasons not to support this bill because, ultimately, if we do not support the bill, it is because of the reasons. I do not see why we would then vote on the reasons because, in any case, the first vote is to determine whether we will report the bill. If we do not report the bill, it is because we have reasons not to do so. So I would simply like the proponent of the motion to list the reasons so that we are clear on the vote that is to be held, which is whether we will withdraw the bill and why we would do so.

[English]

The Chair: I was anticipating proceeding within the motion, and we can do this by consensus.

There is a motion on the table. Senator Hervieux-Payette's thought is to go through the reasons before we make a decision on determining whether we should or should not proceed, but I think the majority has a consensus. I am assuming you are speaking for the majority.

Senator Buth: Yes.

The Chair: The majority is of the view that we should not proceed further. Looking at the numbers here, the real issue is what will be in the report. What do we say? You were kind enough to provide us with a copy of the draft report, which has been circulated to everybody, and so it is a matter of debate on that report now. We have all seen it.

Que, conformément à l'article 12-23(5) du Règlement, le comité recommande que le Sénat abandonne l'étude du projet de loi;

Que le comité adopte le projet de rapport qui a été distribué;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à apporter des modifications mineures au rapport pour corriger toute erreur typographique ou grammaticale; et

Que le rapport soit déposé au Sénat à la première occasion.

Le président : Les motions du comité n'ont pas besoin d'un second proposeur. Nous allons donc discuter maintenant de celle que la sénatrice Buth a présentée.

Vous avez le texte sous les yeux, mais il comporte deux éléments relatifs au Règlement. En fait, la majorité des membres du comité recommande d'abandonner l'étude du projet de loi. Dans un tel cas, le Règlement dit clairement que le rapport soumis au Sénat doit, d'une part, être accompagné des motifs et, d'autre part, être inscrit au Feuilleton pour délibérations.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : J'aimerais, avant le vote, que l'on énumère les raisons pour ne pas adopter ce projet de loi. Parce qu'au fond, si on n'adopte pas ce projet de loi, c'est à cause des raisons. Je ne vois pas pourquoi on voterait ensuite concernant les raisons puisque, de toute façon, le premier vote vise à savoir si nous allons faire rapport du projet de loi. Si nous ne faisons pas rapport, c'est parce que nous avons des raisons de ne pas faire rapport de ce projet de loi. J'aimerais donc simplement quela personne qui propose la motion énumère les raisons afin que cela nous éclaire sur le vote à tenir, à savoir si nous retirons le projet de loi ou non et quelle sont les raisons pour lesquelles nous ferions cela.

[Traduction]

Le président : Je pensais le faire dans le cadre de la motion. Nous pouvons arriver à un consensus.

Nous sommes donc saisis d'une motion. La sénatrice Hervieux-Payette propose de passer en revue les raisons avant de décider de poursuivre l'étude du projet de loi ou non, mais je pense que la majorité des membres se sont entendus. Je présume que vous parlez au nom de la majorité.

La sénatrice Buth : C'est exact.

Le président : Ainsi, la majorité des membres du comité sont d'avis que nous devons abandonner l'étude. Compte tenu du nombre de membres, le véritable enjeu est de déterminer ce qui sera inclus au rapport. Qu'allons-nous dire? Vous avez eu l'obligeance de nous remettre une copie du projet de rapport, qui a été distribuée à tout le monde. Nous allons donc en délibérer sans plus tarder. Tous les membres du comité en ont pris connaissance.

Senator Hervieux-Payette: I am sorry. Normally, whether there is a consensus on the first vote or not, I think those who are watching the meeting via public broadcast should know the reasons and why we vote in favour of withdrawing the bill. It looks a little ridiculous, and I am asking for you to be rational. If there are good reasons, we would probably go along with that, but if I do not find a proper reason, we will discuss the reasons later. Right now, I would like the reasons to be on the table before we take the vote. Do you mind?

Senator Buth: The reasons are included in the draft report. If you want me to read the draft report, I am more than happy to read the draft report. I am not sure if you want to consider a draft report in public or if we want to go in camera, which is what we normally do, but I am more than happy to read the entire draft report.

Senator Hervieux-Payette: Those who are attending outside of these premises need to know why we vote one way or the other on the first vote. You need to have good reasons to refuse to report the bill.

For me, refusing even before the reasons are tabled — we can discuss it after that. If we like the reasons, if we want to change a report, no matter what, you have the majority. We know that whatever you propose will be voted on, but as far as I am concerned, for the logic of the process, we should at least have the draft of the report, and we can discuss some amendments that could be made later tonight. I would feel more comfortable.

I saw that quite late today. Maybe you will convince me, but as far as I am concerned, people should know why we take one side of the vote or not.

Senator Buth: There is a motion on the table that indicates that we not proceed with clause by clause and that we accept the draft report.

The Chair: You are quite right.

I think I have one more person on my list here, but this has been circulated to everybody — not much time — but everybody has seen it. The most effective way to know what is in the report is to go through it on a clause-by-clause basis and determine if there is any debate in relation to the wording of this particular clause.

Senator Hervieux-Payette: I do not see the reason why we should debate a report if we have not expressed our opinion on the first vote. If I say that I agree, then we proceed, and if I disagree, we will proceed anyway.

Senator Buth: There is just one motion on the table, not two.

The Chair: There is just one.

La sénatrice Hervieux-Payette : Veuillez m'excuser, mais que le premier vote fasse consensus ou non, je pense que ceux qui regardent la diffusion de la séance devraient connaître les raisons et savoir pourquoi nous votons en faveur de l'abandon du projet de loi. La situation semble un peu ridicule, et je vous demande d'être raisonnables. Si les raisons sont bonnes, nous serons probablement d'accord, mais si je ne les trouve pas pertinentes, nous en discuterons plus tard. Pour l'instant, j'aimerais que vous nous exposiez les motifs avant que nous passions au vote. Est-ce possible?

La sénatrice Buth : Les raisons figurent dans le projet de rapport. Si vous voulez que je le lise, j'en serai très heureuse. J'ignore si nous pouvons en délibérer publiquement ou si nous devons passer à huis clos, comme nous le faisons normalement, mais je serai ravie de lire l'ensemble du projet de rapport.

La sénatrice Hervieux-Payette : Ceux qui ne sont pas dans la salle doivent savoir pourquoi nous serons pour ou contre lors du premier vote. Il faut avoir de bonnes raisons pour refuser l'étude du projet de loi.

Pour ma part, refuser avant même que les raisons n'aient été présentées... nous pourrions en discuter plus tard. Peu importe si les raisons nous conviennent ou si nous voulons modifier le rapport, puisque vous avez la majorité. Nous savons que toutes vos propositions seront adoptées, mais je trouverais plus logique que nous prenions au moins connaissance du projet de rapport. Nous pourrions parler d'amendements tout à l'heure. Je serais plus à l'aise.

J'ai vu le document assez tard aujourd'hui. Vous arriverez peut-être à me convaincre, mais je pense que les gens doivent savoir pourquoi nous prenons une position ou une autre.

La sénatrice Buth : La motion dont nous sommes saisis propose que nous ne fassions pas l'étude article par article et que nous adoptions le projet de rapport.

Le président : C'est exact.

Je pense avoir un autre intervenant sur ma liste, mais le document a été distribué à tout le monde. Vous n'avez peut-être pas eu beaucoup de temps pour le lire, mais tout le monde l'a vu. La façon la plus efficace d'en connaître le contenu est de l'examiner paragraphe par paragraphe pour voir si vous voulez discuter du libellé de l'un ou de l'autre.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je me demande pourquoi nous délibérerions d'un rapport avant de nous être prononcés sur le premier vote. Que je sois en accord ou non, nous irons de l'avant de toute façon.

La sénatrice Buth : Nous sommes saisis d'une seule motion, pas de deux.

Le président : Il n'y en a qu'une.

Senator Buth: The motion reads that we not proceed to clause by clause, that we adopt the attached report, and that the report be presented to the Senate. There is just one motion.

Senator Hervieux-Payette: You need reasons to do that. If you need reasons to do that, why do you not table the reasons?

Senator Buth: It is in the report.

Senator Moore: I am struggling with the procedure here. The motion is not to proceed with the bill but to adopt this draft report. Is this sheet supposed to be the reasons for not proceeding?

Senator Hervieux-Payette: Yes.

Senator Moore: If that is the case, do we get to respond to each of these individually, and, if we do, we have to get them on the record?

The Chair: We are going through that very shortly. We will start on those.

Senator Moore: Thank you.

The Chair: The rules state that if a committee recommends, we must report back. This was sent to us from the Senate chamber. We must report back. Rule 12 says that if in reporting back we recommend to the Senate as a whole that this bill not be proceeded with further, there must be reasons for that recommendation.

That is the debate we are about to begin. Our honourable colleagues have helped expedite matters by providing us with their thoughts. None of this has been voted on, and now is the time to discuss it, to find out the basis and the origin of these paragraphs, and then we can determine whether we can accept each of them.

The first paragraph is just history, explaining when we got the bill.

The second paragraph, which is lines 5 and 6, states:

Your committee recommends that the bill not be proceeded with further in the Senate for the reasons that follow.

That is the wording according to the rules. If you recommend that, then you must give reasons that follow.

The next paragraph starting at line 8 is, "Your committee was told . . ." et cetera. I am asking Senator Buth to help us with that.

Senator Buth: I can go through paragraph by paragraph.

Senator Hervieux-Payette: Do we not take a vote on the first motion?

Senator Buth: We can discuss the motion.

The Chair: It is all part of the same package.

Senator Hervieux-Payette: I thought there were two motions.

Senator Buth: I said there was only one motion.

La sénatrice Buth : La motion propose que nous ne procédions pas à l'étude article par article, que nous adoptions le projet de rapport et que le rapport soit déposé au Sénat. C'est une seule et même motion.

La sénatrice Hervieux-Payette : Il faut des motifs pour le faire. Dans ce cas, pourquoi refusez-vous de les présenter?

La sénatrice Buth : Ils sont dans le rapport.

Le sénateur Moore : J'ai du mal à comprendre la procédure. La motion propose d'abandonner le projet de loi, mais aussi d'adopter le projet de rapport. Ce document est-il censé comporter les motifs de l'abandon?

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui.

Le sénateur Moore : Dans ce cas, pourrions-nous nous prononcer sur chaque élément? Dans l'affirmative, figureront-ils au compte rendu?

Le président : Nous allons les passer en revue dans quelques instants. C'est ce par quoi nous allons commencer.

Le sénateur Moore : Merci.

Le président : En vertu du Règlement, un comité qui formule une telle recommandation doit en faire rapport. Ceci nous vient du Sénat. Nous devons donc en faire rapport. Selon l'article 12, si nous recommandons au Sénat dans son ensemble d'abandonner l'étude du projet de loi, nous devons avoir des raisons de le faire.

C'est la discussion que nous sommes sur le point d'entamer. Nos distingués collègues ont accéléré les choses en nous faisant part de leurs réflexions. Rien n'a encore été voté. Il est temps d'en discuter pour comprendre le fondement et l'origine des paragraphes, après quoi nous pourrions décider si nous adoptons chacun d'entre eux.

Le premier paragraphe ne fait que dire à quel moment le projet de loi nous a été renvoyé.

Voici ce que dit le deuxième paragraphe, aux lignes 5 et 6 :

Votre comité recommande que ce projet de loi ne soit plus examiné par le Sénat pour les raisons formulées ci-après.

C'est le libellé qui correspond au Règlement. Un comité qui formule une telle recommandation doit en préciser les motifs.

Le paragraphe suivant débute à la ligne 8 par « Votre comité a entendu que... ». J'aimerais demander l'aide de la sénatrice Buth à ce sujet.

La sénatrice Buth : Je peux lire les paragraphes un par un.

La sénatrice Hervieux-Payette : Ne devrions-nous pas nous prononcer sur la première motion?

La sénatrice Buth : Nous pouvons en discuter.

Le président : Tous les éléments font partie de la même motion.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je croyais qu'il y en avait deux.

La sénatrice Buth : J'ai dit qu'il n'y en a qu'une seule.

Senator Hervieux-Payette: It was a misunderstanding.

The Chair: Let us do the first substantive paragraph beginning at line 8: “Your committee was told”

Senator Buth: The report continues:

Your committee was told that in comparison to the previous framework, which Bill S-217 seeks to restore, the present borrowing authority regime has provided for a more efficient, flexible, responsive and prudent financial management and greater transparency and accountability. Witnesses who appeared before the committee emphasized the important part the current borrowing authority process played in facilitating Canada’s actions in the fall of the 2008 global financial crisis.

The Chair: Let us stop there.

Senator Callbeck: That paragraph, I guess, came from a witness. Was it the Bank of Canada? Was it officials from the Department of Finance? That does not even come close to reflecting what we heard from the other witnesses. This is not what the last panel of two witnesses said.

Senator Buth: This is not a report on what the committee heard. This is just a report on the reasons for not proceeding. It is not a report on the reasons for not proceeding and the reasons for proceeding in the debate. This is just a report on the reasons for not proceeding.

Senator Callbeck: You are saying that the “committee was told.” We were told that by officials from Finance, but certainly we were not told that by the last panel.

Senator Buth: That is one of the reasons. If you want to add that we were told by the Bank of Canada and by the Department of Finance, I am fine with that.

The Chair: We should add that, as it would be helpful to know what the witnesses said.

Senator Callbeck: Be sure to add that.

The Chair: Who will make the changes and additions as we go through? Will it be Ms. Turner?

Édison Roy-César, Analyst, Library of Parliament: I can do it.

The Chair: We want it to read: “The committee was told by the Department of Finance and Bank of Canada representatives” We can confirm that.

Is there anything else? Were they the witnesses in the second sentence: “Witnesses who appeared before the committee”?

Senator Hervieux-Payette: They were some of the witnesses but not all of them.

Senator Buth: It is just the two witnesses that we are going to say, from the Department of Finance and the Bank of Canada.

La sénatrice Hervieux-Payette : C’est un malentendu.

Le président : Examinons le premier paragraphe de fond à la ligne 8, qui débute par : « Votre comité a entendu que... ».

La sénatrice Buth : Le paragraphe se lit ainsi :

Votre comité a entendu que, par rapport à l’ancien cadre — que le projet de loi S-217 vise à rétablir — le cadre du pouvoir d’emprunt en vigueur favorise une gestion financière plus efficace, souple, réceptive et prudente ainsi qu’une transparence et une responsabilité accrues. Les témoins qui sont comparus devant le comité ont fait valoir combien le cadre actuel du pouvoir d’emprunt a facilité la liberté d’action du Canada à l’automne 2008 et pendant la crise financière mondiale.

Le président : Arrêtons-nous ici.

La sénatrice Callbeck : J’imagine que ce paragraphe est tiré d’un témoignage. S’agissait-il de la Banque du Canada? Des représentants du ministère des Finances? C’est loin de correspondre à l’opinion des autres témoins. Ce n’est pas ce que les deux derniers témoins ont dit.

La sénatrice Buth : Le rapport ne vise pas à relater les témoignages que nous avons entendus, mais simplement à exposer les raisons pour lesquelles nous ne poursuivrons pas l’étude du projet de loi. Il ne porte pas sur les raisons de poursuivre l’étude ainsi que sur celles de ne pas le faire, mais plutôt sur les raisons d’abandonner l’étude seulement.

La sénatrice Callbeck : Vous dites que le comité « a entendu ». Nous l’avons peut-être entendu des représentants du ministère des Finances, mais certainement pas du dernier groupe d’experts.

La sénatrice Buth : C’est une des raisons. Si vous souhaitez ajouter qu’il s’agit du témoignage de la Banque du Canada et du ministère des Finances, je n’y vois aucun inconvénient.

Le président : Nous devrions l’ajouter, car il serait utile de savoir ce que les témoins ont dit.

La sénatrice Callbeck : Ne manquez pas d’ajouter cette précision.

Le président : Qui apportera les modifications et les ajouts au fur et à mesure? Madame Turner?

Édison Roy-César, analyste, Bibliothèque du Parlement : Je peux le faire.

Le président : Voici le texte que nous voulons : « Votre comité a entendu des représentants du ministère des Finances et de la Banque du Canada... ». Nous pouvons le confirmer.

Y a-t-il autre chose? S’agit-il des témoins dont parle la deuxième phrase, à savoir « Les témoins qui sont comparus devant le comité »?

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui, mais il y en a d’autres.

La sénatrice Buth : Nous allons nous limiter à ces deux témoins, soit le ministère des Finances et la Banque du Canada.

Senator Callbeck: We need to hear what the last panel said too.

The Chair: We have not reached that part yet. We will not get everything we want in the first paragraph. Let us go along and see if there will be some sort of consensus.

What we try to do in these committees, and you have seen our reports many times, we might say “some senators,” et cetera. We are looking for consensus. We know that we will not agree, but if we can get consensus that this is factual and that the majority of senators were swayed by this information and that the minority of senators were swayed by something else, then that is factual.

The next paragraph starts at line 14.

Senator Moore: As justification for recommending not going ahead with the bill, are you saying the first reason is that government officials indicated what is here? That is not the whole story.

The Chair: We have not finished the whole document.

Senator Moore: I am talking about this paragraph.

The Chair: If this paragraph is not factual, tell us where it is not.

Senator Moore: Government officials told us they could handle this under the previous financial system and that this time it took them two to three weeks to do it and they could have done it then as well. Mr. Foster said that.

The Chair: What does that go against in the report?

Senator Moore: What is it going against?

The Chair: Did the government officials say what is in this paragraph? I will ask you if you have another paragraph you want to put in in due course. You can give me the wording for that. Is this factual? Did they say these things?

Senator Moore: The witnesses said that there could be no greater transparency than before Parliament. That is apart from what these two witnesses said.

The Chair: I will be asking you for that paragraph in due course. We are going through these paragraphs because this is being proposed. Tell me if there is something not factual.

We will check it all.

Senator Moore: It may not be all the facts.

The Chair: No, absolutely not. The first paragraph will not be all the facts.

Senator Chaput: I have a problem with this kind of report. I find that it does not fairly treat what we heard from witnesses.

La sénatrice Callbeck : Nous devons aussi tenir compte de ce que le dernier groupe d'experts a dit.

Le président : Nous ne sommes pas encore rendus là. Nous n'allons pas tout régler dans le premier paragraphe. Poursuivons pour voir si un consensus se dégage.

Ce que nous essayons de faire dans ce genre de comité, c'est d'obtenir un consensus. Vous avez souvent vu nos rapports et savez que nous employons des formulations comme « certains sénateurs » et ce genre de choses. Nous savons que tous les membres du comité ne s'entendront pas, mais nous aimerions parvenir à un consensus concernant les faits présentés dans le rapport, à savoir que la majorité des sénateurs ont été influencés par cette information et qu'une minorité d'entre eux pensent autre chose. Nous voulons nous en tenir aux faits.

Le prochain paragraphe commence à la ligne 14.

Le sénateur Moore : Êtes-vous en train de dire que la première raison invoquée pour justifier la recommandation d'abandonner l'étude du projet de loi, ce sont les propos des représentants du gouvernement que vous avez cités? Ce n'est pas complet.

Le président : Nous n'avons pas fini d'examiner le document.

Le sénateur Moore : Je parle de ce paragraphe en particulier.

Le président : Si vous trouvez que le paragraphe n'est pas fondé sur des faits, veuillez nous dire où est l'erreur.

Le sénateur Moore : Les représentants du gouvernement nous ont dit qu'ils pouvaient y arriver avec l'ancien système financier et que, cette fois-ci, il leur a fallu deux à trois semaines, et qu'ils auraient aussi pu le faire avant. C'est M. Foster qui l'a dit.

Le président : Quel fait du rapport contestez-vous?

Le sénateur Moore : Que voulez-vous dire?

Le président : Les représentants du gouvernement ont-ils dit ce qui se trouve dans le paragraphe? Je vous demanderai si vous souhaitez ajouter un autre paragraphe en temps voulu. Vous pourrez en formuler le libellé. En attendant, le paragraphe est-il fondé sur des faits? Les témoins ont-ils dit ce qui s'y trouve?

Le sénateur Moore : Les témoins ont dit qu'il n'y a rien de plus transparent que le Parlement, ce qui n'a rien à voir avec ce que les deux témoins ont dit.

Le président : Je vous demanderai de proposer ce paragraphe en temps opportun. Nous sommes en train de passer en revue les paragraphes proposés. Dites-moi si quoi que ce soit n'est pas fondé sur des faits.

Nous allons tout vérifier.

Le sénateur Moore : Les faits ne sont peut-être pas complets.

Le président : Non, et vous avez tout à fait raison. Le premier paragraphe ne présente pas tous les faits.

La sénatrice Chaput : Ce genre de rapport me pose problème. Je trouve qu'il ne reflète pas fidèlement les propos des témoins.

I understand, Senator Buth, that it is a report to give the reasons for not studying the bill further. If I understand correctly, you started with the fact that it will not be reported, and then you talked about what the witnesses said as the reasons. However, we do not have the other side of the coin.

Senator L. Smith: This was what we heard at the meeting here with the witnesses. There were four witnesses, one from the Department of Finance, one from the Bank of Canada, and two who appeared as individuals — the professor and the fellow who worked in a government department that was represented by Finance, historically.

We took the information that we listened to, discussed it amongst ourselves, and in our minds these are the valid reasons to put down on paper to suggest that we do not want the bill to proceed at this time. That is our interpretation of what we heard. It is not a case of us deciding and then trying to find reasons. We had the reasons in our minds, which are outlined in the report. From those reasons, we sat and chatted amongst ourselves and decided to put these reasons on paper that we do not want to proceed with this. We thought it would be ethical, from our perspective, to put this down on paper, to get it to you before, so that we are not suddenly coming in and trying to blindside the group. That was what we were trying to achieve.

We recognize that this is a sensitive subject. It is a passionate subject for Senator Moore, and we respect that. There is no debate about that. However, we feel it was important to do what we have done.

The Chair: Obviously, there will be other paragraphs to add that swayed the minority. I hope that you will give us only the paragraphs that you need in order to substantiate your decision that we should not proceed with the bill. That is what we are going through and just testing those. We do not have anything in writing from our colleagues; and it may take some time to get that. At least we will know your position and what it came from. If we can clarify this part of it, the whole thing will go faster. That is what we are trying to do now.

We are now at line 14. I presume the committee heard from the same people.

Senator Buth: It is the same people.

The Chair: Maybe the wording could be changed slightly, using their names.

Senator Buth: The report says:

The committee heard that the current regime introduced enhanced disclosure requirements on anticipated borrowing and planned uses of funds. In part, this is achieved through the Debt Management Strategy which is included in the Budget and is debated and voted on by members of the House of Commons each year.

Sénatrice Buth, je comprends que le rapport expose les motifs de ne pas poursuivre l'étude du projet de loi. Si j'ai bien compris, vous commencez par dire qu'il ne fera pas l'objet d'un rapport, puis vous vous justifiez à l'aide de témoignages. Nous ne présentons toutefois pas l'envers de la médaille.

Le sénateur L. Smith : C'est bel et bien ce que les témoins nous ont dit lors de la séance. Ils étaient quatre : un représentant du ministère des Finances, un représentant de la Banque du Canada et deux témoins qui ont comparu à titre personnel, soit la professeure et l'homme qui a travaillé dans un ministère qui était autrefois représenté par les Finances.

Nous avons pris les renseignements qui nous ont été fournis, en avons discuté, puis avons déterminé qu'il valait la peine de coucher ces motifs sur papier pour recommander au gouvernement d'abandonner l'étude du projet de loi à ce stade-ci. Voilà comment nous interprétons les témoignages. Nous n'avons pas essayé de trouver des raisons après avoir pris notre décision. Nous avons déjà à l'esprit les motifs qui se trouvent dans le rapport. Ce sont d'ailleurs ces raisons qui nous ont poussés à discuter entre nous, après quoi nous avons décidé de consigner le tout par écrit pour justifier notre désir d'abandonner l'étude du projet de loi. Nous avons cru préférable sur le plan éthique de mettre le tout sur papier et de vous remettre le document avant la rencontre pour éviter de vous dérouter soudainement. Voilà ce que nous avons voulu faire.

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un sujet délicat. C'est un sujet qui tient beaucoup à cœur au sénateur Moore, et nous respectons cela. Tout le monde s'entend là-dessus. Toutefois, nous estimons qu'il était important de faire ce que nous avons fait.

Le président : De toute évidence, il faudra ajouter d'autres paragraphes sur ce qui a influencé la minorité. J'espère que vous nous présenterez seulement les paragraphes dont vous avez besoin afin de justifier votre décision selon laquelle nous ne devrions pas donner suite au projet de loi. C'est ce que nous examinons et vérifions. Nous n'avons rien reçu par écrit de nos collègues; et cela pourrait prendre un certain temps. Nous connaissons au moins votre position et d'où elle vient. Si nous pouvons éclaircir cette partie, tout se fera plus rapidement. C'est ce que nous tentons de faire maintenant.

Nous sommes maintenant à la ligne 14. Je présume que le comité a entendu les mêmes personnes.

La sénatrice Buth : Oui, ce sont les mêmes personnes.

Le président : Le libellé pourrait être légèrement modifié, afin de donner leurs noms.

La sénatrice Buth : Le rapport dit :

Le comité a entendu que le cadre actuel a permis de présenter des exigences de divulgation accrues relativement aux emprunts anticipés et l'utilisation prévue des fonds. Ces objectifs sont atteints en partie dans le cadre de la Stratégie de gestion de la dette, incluse dans le budget, qui est débattue et mise aux voix chaque année à la Chambre des communes.

The Chair: Could you stop there?

Senator Buth: Sure.

The Chair: This is implying that the Debt Management Strategy and the Debt Management Report are new things that came about when the law was changed in 2007. My understanding is that they were in place prior to that.

Senator Buth: Yes.

The Chair: This is implying —

Senator Buth: If you take a look at the Debt Management Strategy, though, I think that improvements have been made to it.

The Chair: Okay. Then can we tighten that wording up to say that the Debt Management Strategy, as a result of this change, has had certain improvements made to it. That is what they told us.

Senator L. Smith: We brought a copy of it with us, just to make sure.

The Chair: What they said was “improved”?

Senator L. Smith: No, we brought copies of the actual document for 2013-14 so that if people had not had a chance to look at it, it provides a really interesting information package.

The Chair: What I think would be interesting, Senator Smith, would be to compare that to 2006.

Senator L. Smith: It could be different.

The Chair: The Debt Management Strategy and the Debt Management Report, in my understanding, were in place prior to this change in the law.

Senator L. Smith: I just brought the most current one.

The Chair: Yes, so you understand my concern?

Senator Buth: Yes.

The Chair: Okay. “The committee was told —

Senator Buth: The fourth paragraph continues:

The committee was told that the Debt Management Strategy contains information regarding anticipated financial requirements, borrowing requirements, refunding requirements as well as detailed information outlining planned sources and uses of funds.

The Chair: Is it helpful to us if that was in existence prior to the change in the law?

Senator Buth: I am not sure. As you say, we would have to go back and take a look, but in terms of the detailed information, we can go back and take a look and see what kind of detail was included.

The Chair: Fine.

Le président : Pourriez-vous vous arrêter là?

La sénatrice Buth : Certainement.

Le président : Cela laisse entendre que la Stratégie de gestion de la dette et le Rapport sur la gestion de la dette sont de nouvelles initiatives qui ont été mises en place lorsque la loi a été modifiée en 2007. Or, à ma connaissance, elles étaient en place avant cela.

La sénatrice Buth : Oui.

Le président : Cela laisse entendre...

La sénatrice Buth : En ce qui concerne la Stratégie de gestion de la dette, cependant, je pense que des améliorations y ont été apportées.

Le président : D'accord. Alors pouvons-nous resserrer le libellé de manière à dire qu'à la suite de ce changement, certaines améliorations ont été apportées à la Stratégie de gestion de la dette? C'est ce qu'ils nous ont dit.

Le sénateur L. Smith : Nous en avons apporté une copie avec nous, pour être sûrs.

Le président : Ils ont dit « amélioré »?

Le sénateur L. Smith : Non, nous avons apporté des copies du document de 2013-2014 afin que les gens qui n'ont pas eu l'occasion de le consulter puissent le faire; il contient de nombreuses informations intéressantes.

Le président : Ce qui serait intéressant, sénateur Smith, serait de le comparer à celui de 2006.

Le sénateur L. Smith : Cela pourrait être différent.

Le président : La Stratégie de gestion de la dette et le Rapport sur la gestion de la dette, d'après ce que je comprends, existaient avant cette modification de la loi.

Le sénateur L. Smith : J'ai apporté le plus récent.

Le président : Oui. Comprenez-vous ma préoccupation?

La sénatrice Buth : Oui.

Le président : Très bien. « Le comité a entendu... »

La sénatrice Buth : Le quatrième paragraphe se poursuit comme suit :

Le comité a entendu que la stratégie renferme des renseignements portant sur les besoins financiers anticipés, les besoins d'emprunts, les plans de remboursement, ainsi que des renseignements détaillés sur les sources et l'utilisation des fonds prévues.

Le président : Si cela existait avant la modification de la loi, est-ce utile pour nous?

La sénatrice Buth : Je ne sais pas. Comme vous dites, il faudrait que nous retournions voir, mais en ce qui a trait aux renseignements détaillés, nous pouvons retourner voir et vérifier quel genre de détail était inclus.

Le président : Bien.

Senator Buth: The last sentence in that paragraph reads:

Your Committee was told that this information forms the basis for the submission the Minister of Finance makes to the Governor in Council on borrowing authority.

The Chair: Okay. The next paragraph.

Senator Buth: It says:

The committee was also informed that, in addition to the Debt Management Strategy, the Government is required to publish a Debt Management Report. This report provides a reconciliation of the projections in the Debt Management Strategy and what was actually required by the Government. This information, like the Debt Management Strategy, is available to Canadians and Parliamentarians. It was also noted to the committee that under the current system the Debt Management Report is required to be published within 30 days of the release of that years' [sic] Public Accounts, 15 days less than under the previous process."

The Chair: Yes, and the "15 days less than under the previous process" indicates that there was a previous process —

Senator Buth: Correct.

The Chair: — for the same thing.

Is that paragraph necessary? If that convinced you that the change in the law was okay, when all that you are describing here was in existence before, that should not be used to convince you.

Senator Buth: I think what we heard from Senator Moore was concern over the transparency, that the ultimate in transparency would be that this be essentially debated in Parliament. We are saying that this is included in the budget, which is debated in Parliament, so the transparency is there.

The Chair: Yes, but if it was there before, then you had two items. One of them has been taken away, and you are saying, "We are convinced there is transparency because of the other item."

Senator Buth: We are saying the transparency is essentially still there and enhanced because of the Debt Management Strategy.

The Chair: The enhancement is what we will have to look into.

Senator Buth: Right.

The Chair: Okay. Can we go on to the next one?

Senator Buth: "The committee would also note that Bill S-217 —" and this is something that we noticed; it was not discussed by the witnesses.

The Chair: Is this a reason for not proceeding with the bill? That could be easily changed by an amendment.

La sénatrice Buth : La dernière phrase du paragraphe dit :

Votre comité a appris que ces renseignements forment la base de la présentation sur le pouvoir d'emprunt que le ministre des Finances soumet au gouverneur en conseil.

Le président : Très bien. Passons au paragraphe suivant.

La sénatrice Buth : Il dit :

Par ailleurs, le comité a appris qu'en plus de publier la Stratégie de gestion de la dette, le gouvernement doit présenter un Rapport sur la gestion de la dette. Le rapport fait une conciliation entre les projections de la stratégie et les besoins réels du gouvernement. Tout comme la stratégie, le rapport est mis à la disposition du public et des parlementaires. On a également fait remarquer au comité qu'en vertu du cadre actuel, le Rapport sur la gestion de la dette doit être publié dans les trente jours après la publication des Comptes publics de l'année en cours, soit quinze jours plus tôt qu'en vertu de l'ancien cadre.

Le président : Oui, et les mots « soit quinze jours plus tôt qu'en vertu de l'ancien cadre » indiquent qu'il y a un ancien cadre...

La sénatrice Buth : C'est exact.

Le président : ... pour la même chose.

Ce paragraphe est-il nécessaire? Si cela vous a convaincus que la modification dans la loi était acceptable, quand tout ce que vous décrivez ici existait déjà, cela ne devrait pas être utilisé pour vous convaincre.

La sénatrice Buth : Je pense que ce que nous avons entendu de la part du sénateur Moore, c'est qu'il se préoccupait de la transparence, et que le meilleur exemple de transparence serait que ce soit débattu essentiellement au Parlement. Ce que nous disons, c'est que c'est inclus dans le budget, lequel est débattu au Parlement; donc, la transparence est là.

Le président : Oui, mais si c'était là avant, alors vous aviez deux éléments. L'un d'eux a été retiré, et vous dites que vous êtes convaincus qu'il y a transparence en raison de l'autre élément.

La sénatrice Buth : Nous disons que la transparence est encore là et qu'elle a été améliorée grâce à la Stratégie de gestion de la dette.

Le président : Nous devons nous pencher sur la question de l'amélioration.

La sénatrice Buth : Oui.

Le président : D'accord. Pouvons-nous aller au prochain?

La sénatrice Buth : Il dit : « En outre, le comité note que le projet de loi S-217... ». Et c'est une chose que nous avons remarquée; les témoins n'ont pas parlé de cela.

Le président : Est-ce une raison pour ne pas donner suite au projet de loi? Cela pourrait être facilement modifié grâce à un amendement.

Senator Buth: We do not have any amendments before us. In this report, we are stating the bill as presented because that is what we would be voting on in terms of going clause by clause.

The Chair: Yes.

Senator Buth: We are saying that Bill S-217, as presently drafted, does not have a coming-into-force provision.

The Chair: I read that, and I said to myself that this could be easily rectified if it was not intended to have it come into force immediately.

Senator Buth: This omission constitutes a significant structural concern for the members of the committee because it would be. If it came into force, things would change immediately on that day.

The Chair: Yes. If an amendment were proposed, would you be happy to remove that?

Senator Buth: Yes, if the amendment were proposed and passed.

The Chair: How do you mean “passed”?

Senator Buth: We would have to approve an amendment, right? We would have to vote on an amendment.

The Chair: At the committee here.

Senator Buth: Yes, and we do not have an amendment before us.

The Chair: No, we do not.

Senator Buth: What we are proposing is not to do clause by clause, so I am not sure how you would do an amendment. It is a bit of a circular argument.

The Chair: It would be a matter of negotiation, convincing you to withdraw your motion, but I just looked at that as being an interesting addition. That is fine.

Senator Buth: The last point.

The Chair: One more paragraph, yes.

Senator Buth: The first sentence in the last paragraph reads:

It is also important to note that the process relating to borrowing authority has changed a number of times in the last half century.

The Chair: Who said that?

Senator Buth: That is just an observation by our group.

The Chair: You want to put that in as a reason for not proceeding with the bill, something by your group that goes outside of what we heard? Do you want more witnesses?

La sénatrice Buth : Nous n'avons aucun amendement devant nous. Dans ce rapport, nous précisons qu'il s'agit du projet de loi dans sa forme actuelle, car c'est ce sur quoi nous voterions dans le cadre de l'étude article par article.

Le président : Oui.

La sénatrice Buth : Nous disons que le projet de loi S-217, dans sa forme actuelle, ne contient pas de disposition d'entrée en vigueur.

Le président : C'est ce que j'ai lu, et je me suis dit que cela pouvait facilement être corrigé si on ne visait pas à faire en sorte qu'il entre en vigueur immédiatement.

La sénatrice Buth : Cette omission représente une importante préoccupation d'ordre structurel pour les membres du comité, car si le projet de loi recevait la sanction royale, les modifications seraient immédiates.

Le président : Oui. Si un amendement était proposé, seriez-vous disposé à retirer cela?

La sénatrice Buth : Oui, si l'amendement était proposé et adopté.

Le président : Qu'entendez-vous par « adopté »?

La sénatrice Buth : Il nous faudrait approuver l'amendement, n'est-ce pas? Nous devrions le mettre aux voix.

Le président : Ici, au comité.

La sénatrice Buth : Oui, mais nous n'avons pas d'amendement devant nous.

Le président : Non, nous n'en avons pas.

La sénatrice Buth : Nous proposons de ne pas effectuer l'étude article par article; j'ignore donc comment on proposerait un amendement. Nous tournons un peu en rond.

Le président : Ce serait une question de négociation; il faudrait vous convaincre de retirer votre motion, mais il s'agit d'un ajout intéressant. C'est bien.

La sénatrice Buth : Le dernier point.

Le président : Oui, un dernier paragraphe.

La sénatrice Buth : La première phrase du dernier paragraphe se lit comme suit :

Il importe aussi de noter que le processus relatif au pouvoir d'emprunt a subi de nombreux changements au cours du dernier demi-siècle.

Le président : Qui a dit cela?

La sénatrice Buth : Ce n'est qu'une observation faite par notre groupe.

Le président : Vous voulez inscrire cela pour justifier le fait de ne pas donner suite au projet de loi, une observation de votre groupe qui va au-delà de ce que nous avons entendu? Voulez-vous entendre d'autres témoins?

Senator Buth: No, we are not interested in having more witnesses.

The Chair: I do not think we should be putting in reasons for not proceeding with information that is not —

Senator Buth: It is addressing one of Senator Moore's concerns. The comment that I raised is that things change, and his comment was not something that I want to repeat in terms of me saying that things change. This essentially supports the fact that things change over the years. We have had different administrations look at things differently.

The Chair: Let us finish this paragraph. I am running a list of names here.

Senator Buth: The last says:

It is the committee's opinion that the present borrowing authority process strikes an appropriate balance between these two, often competing, objectives.

The Chair: This is the conclusion.

Senator Buth: Yes.

The Chair: I do not know about that last paragraph, if it is appropriate in providing reasons for recommending we not proceed.

Senator L. Smith: It does touch on the subject that the young — what was the professor's name?

Senator Buth: I cannot remember her name.

The Chair: I will have to go through the transcript. If it came out in the evidence —

Senator L. Smith: She was the one who talked about efficiency versus democracy.

Senator Buth: Turnbull; the balance between democracy and efficiency.

The Chair: Dr. Turnbull. She did talk about that.

Senator L. Smith: She did.

The Chair: She said that we have gone far too far toward expediency.

Senator L. Smith: Her opinion was that it looks like we are going —

The Chair: Maybe that paragraph should be in here.

Senator Callbeck: Are we saying that the last paragraph came from Dr. Turnbull?

The Chair: It is a conclusion.

Senator L. Smith: We listened to what she suggested, and then we put down, in our own minds, our own interpretation of that. Is that correct?

La sénatrice Buth : Non, nous ne sommes pas intéressés à entendre d'autres témoins.

Le président : Je ne crois pas que nous devrions justifier le fait de ne pas y donner suite avec des informations qui ne sont pas...

La sénatrice Buth : Cela répond à l'une des préoccupations du sénateur Moore. L'observation que j'ai formulée, c'est que les choses changent, et je ne tiens pas à répéter le commentaire qu'il a fait à ce sujet. Cela confirme essentiellement le fait que les choses changent au fil des ans. Nous avons vu différentes administrations aborder les choses différemment.

Le président : Finissons ce paragraphe. Je dresse une liste de noms, ici.

La sénatrice Buth : La dernière phrase se lit comme suit :

Le comité est d'avis que le cadre du pouvoir d'emprunt qui est actuellement en vigueur atteint un équilibre approprié entre ces deux objectifs, souvent concurrentiels.

Le président : C'est la conclusion.

La sénatrice Buth : Oui.

Le président : Je ne sais pas si ce dernier paragraphe fournit une justification valable de recommander que nous n'allions pas de l'avant.

Le sénateur L. Smith : Il parle du sujet que la jeune... quel était le nom de la professeure?

La sénatrice Buth : Je ne m'en souviens pas.

Le président : Je vais devoir consulter la transcription. Si c'est dans les témoignages...

Le sénateur L. Smith : C'est elle qui a parlé de l'efficacité par rapport à la démocratie.

La sénatrice Buth : C'était Mme Turnbull; l'équilibre entre la démocratie et l'efficacité.

Le président : Mme Turnbull. Elle en a parlé.

Le sénateur L. Smith : Oui.

Le président : Elle a dit que nous nous sommes beaucoup trop rapprochés de l'opportunisme.

Le sénateur L. Smith : Selon elle, il semble que nous allons...

Le président : Peut-être que ce paragraphe devrait être inclus.

La sénatrice Callbeck : Sommes-nous en train de dire que le dernier paragraphe vient de Mme Turnbull?

Le président : Il s'agit d'une conclusion.

Le sénateur L. Smith : Nous avons écouté ce qu'elle proposait, puis nous avons écrit notre propre interprétation des choses. Est-ce bien cela?

Senator Callbeck: For the first question I asked, I thought the answer was, “We are just putting down here what we heard from the witnesses,” because I said that you have ignored the last panel completely. However, that last paragraph is your own thoughts.

Senator Buth: No, actually what I said was that what we are putting down here are the reasons for not proceeding, not just from the witnesses. I did not mention that we are just quoting witnesses. I just said that the reason for the report is the reasons for not proceeding.

Senator Callbeck: All right. I misunderstood.

Senator Chaput: Those are the reasons for not proceeding, so those reasons come from something that has been said, that you have listened to. They are not just reasons, things that you have discussed amongst yourselves out of committee.

Senator Buth: We are prepared to take out lines 36 to 39 if that is okay. There is the conclusion sentence that I would like to remain in, but I am okay if we take out 36 to 39 and leave in, “It is the committee’s opinion that the present borrowing authority strikes an appropriate balance”

Senator Chaput: I think this has to reflect what was heard at the committee. Whether they are reasons for or against the bill, the report has to reflect what we heard. Otherwise, we can go in all directions.

Senator Buth: Okay. We are okay to take that piece out. I think we still need a conclusion in terms of a sentence. We can work on that.

The Chair: Assuming we are able to agree on some wording here — and we should talk about some other wording that you might want to put in there — the end result is that the majority of the committee will be of the view that we should not proceed further. That is a recommendation that will be taking back to the chamber.

Where you have “It is the committee’s opinion,” do you have any objection to that saying “the opinion of the majority of the committee”?

Senator Buth: When we vote on something, will it not be reported back that it was on division?

The Chair: On division? It probably would be, but a written report sometimes —

Senator Buth: I am not sure about that.

The Chair: I am not sure about that either.

Senator Buth: I think the tough part here is that if it is a reason for not proceeding, it does not include the reasons for proceeding.

Senator Chaput: I understand it now.

La sénatrice Callbeck : À la première question que j’ai posée, je croyais que vous aviez répondu : « Nous inscrivons ici seulement ce que nous ont dit les témoins », car j’ai dit que vous aviez complètement ignoré le dernier groupe de témoins. Toutefois, ce dernier paragraphe représente vos propres réflexions.

La sénatrice Buth : Non, en fait, ce que j’ai dit, c’est que nous inscrivons ici les raisons pour ne pas donner suite au projet de loi, et pas seulement les raisons fournies par les témoins. Je n’ai pas mentionné que nous ne faisons que citer les témoins. J’ai simplement dit que le rapport porte sur les raisons pour ne pas donner suite.

La sénatrice Callbeck : Très bien. J’avais mal compris.

La sénatrice Chaput : Ce sont les raisons pour ne pas y donner suite, et ces raisons sont issues d’observations qui ont été faites, que vous avez entendues. Ce ne sont pas seulement des choses dont vous avez discuté entre vous au comité.

La sénatrice Buth : Nous sommes prêts à retirer les lignes 36 à 39, si vous le voulez. J’aimerais que nous conservions la phrase de conclusion, mais je suis d’accord pour retirer les lignes 36 à 39 et conserver « Le comité est d’avis que le cadre du pouvoir d’emprunt qui est actuellement en vigueur atteint un équilibre approprié... »

La sénatrice Chaput : Je pense que cela doit refléter ce qui a été entendu au comité. Qu’il s’agisse de commentaires favorables ou non au projet de loi, le rapport doit rendre compte de ce que nous avons entendu. Autrement, nous irons dans tous les sens.

La sénatrice Buth : Très bien. Nous sommes prêts à retirer ce passage. Mais je crois qu’il nous faut tout de même une phrase pour conclure. Nous pouvons travailler là-dessus.

Le président : En supposant que nous puissions nous entendre sur une formulation — et nous devrions discuter d’une autre formulation possible, selon vous — le résultat final sera que la majorité des membres du comité seront d’avis que nous ne devrions pas aller plus loin. C’est une recommandation qui sera présentée à la Chambre.

Là où vous écrivez « Le comité est d’avis », verriez-vous une objection à ce qu’il soit écrit « La majorité des membres du comité est d’avis »?

La sénatrice Buth : Lorsque nous voterons sur une question, ne sera-t-il pas fait rapport que c’était avec dissidence?

Le président : Avec dissidence? Probablement, mais parfois, un rapport écrit...

La sénatrice Buth : Je ne suis pas sûre de cela.

Le président : Moi non plus.

La sénatrice Buth : Je pense que ce qui pose problème, c’est que si c’est une raison pour ne pas aller de l’avant, cela n’inclut pas les raisons pour aller de l’avant.

La sénatrice Chaput : Je comprends maintenant.

Senator Buth: That is part of the terms of the discussion, right?

The Chair: Another approach is sometimes taken. I must confess that in my years here this is the first time I have ever had one of these, and it is probably showing in the way I am asking all these questions.

Senator Buth: I do not know why, but I think I have dealt with one of these. I cannot quite recall, but I remember going through the discussion about not reporting back.

The Chair: Not here. I am pleased that you are here to be able to help us with your wisdom and experience.

Senator Chaput: So this is not a report.

Senator Buth: It is a report back.

The Chair: The report is that the majority of the committee — you are right, it is probably the committee, and then it is going to be shown that the vote went on division. Is that right?

Jodi Turner, Clerk of the Committee: In the minutes, yes.

The Chair: How about the report? The question is the report.

Senator Hervieux-Payette: I have some answers for you.

The Chair: Good.

Senator Hervieux-Payette: I had previous experience with this question of withdrawing the bill and having a report. In my case, it was my bill, women on boards. The bill was removed and the report was like that, totally written, and had nothing to do with the hearings of the committee. Not a single word from one of the witnesses was reported, and it was adopted by the majority. That is just to tell you that this is my second time.

Mr. Chair, we are in a parliamentary democracy. I would like the whole Senate to hear about and discuss that, rather than making a report and not having anyone look at the bill and look at this. We may have different opinions, but right now I think if we are going to kill a bill, let us kill it at the right place. Here, in this case, I feel very uncomfortable. I am certainly going to vote against the motion.

As far as I am concerned, to have a one-sided report, I do not agree with that. That is not the way things work when you have witnesses who come and appear. We have just one point of view that is being reflected here and I feel it is very undemocratic to proceed like that. If we take the time to invite people, to have people come and appear, and totally remove whatever they said, one can form his own opinion on what we heard, but right now this is going nowhere in the political policy process. I totally oppose this way of doing our work.

La sénatrice Buth : Cela fait partie de la discussion, n'est-ce pas?

Le président : Une autre approche est parfois adoptée. Je dois avouer que depuis que je suis ici, c'est la première fois que je vois un tel cas, et cela se reflète probablement dans le fait que je pose toutes ces questions.

La sénatrice Buth : Je ne sais pas pourquoi, mais je pense que j'ai déjà connu un tel cas. Je ne me souviens pas des détails, mais je me rappelle de la discussion au sujet de la question de ne pas présenter de rapport.

Le président : Pas ici. Je suis heureux que vous soyez ici pour nous faire profiter de votre sagesse et de votre expérience.

La sénatrice Chaput : Ce n'est donc pas un rapport.

La sénatrice Buth : C'est un rapport.

Le président : Le rapport, c'est que la majorité des membres du comité — vous avez raison, c'est probablement le comité, et on indiquera ensuite que la motion a été adoptée avec dissidence. Est-ce exact?

Jodi Turner, greffière du comité : Dans le procès-verbal, oui.

Le président : Qu'en est-il du rapport? La question porte sur le rapport.

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai des réponses pour vous.

Le président : Bien.

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai déjà vécu une expérience semblable relativement au retrait d'un projet de loi et à un rapport. Il s'agissait de mon projet de loi, qui portait sur les femmes au sein des conseils d'administration. Le projet de loi a été retiré et le rapport était comme cela, entièrement rédigé, mais il n'avait rien à voir avec les audiences du comité. Pas un seul mot des témoins n'a été rapporté, et il a été adopté par la majorité. Je voulais simplement vous dire que c'est la deuxième fois que je vois cela.

Monsieur le président, nous sommes dans une démocratie parlementaire. J'aimerais que tous les sénateurs en entendent parler et en discutent, plutôt que l'on rédige un rapport et que personne n'examine le projet de loi et cette question. Nos opinions divergent peut-être, mais actuellement, je crois que si nous voulons torpiller un projet de loi, faisons-le au bon endroit. Ici, dans ce cas-ci, je ne me sens pas du tout à l'aise. Je vais assurément voter contre la motion.

En ce qui me concerne, je ne suis pas d'accord avec l'idée d'avoir un rapport unidimensionnel. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne lorsque des témoins comparaissent au comité. Un seul point de vue est représenté ici, et je crois que cette façon de faire est très antidémocratique. Si nous prenons le temps d'inviter des gens, de leur demander de venir témoigner et que nous retirons entièrement ce qu'ils ont dit, les gens peuvent se forger leur propre opinion de ce que nous avons entendu, mais actuellement, cela n'ajoute strictement rien au processus d'orientation politique. Je suis entièrement contre cette façon de travailler.

The Chair: The rules require us to report back with reasons, and what we are trying to do is follow the rules.

Senator Chaput: And understand the reasons.

The Chair: If there are other items, we are open to discussion. I know you have only had this for a day, so we really have not had a chance to understand it until this discussion this evening. We are now informed that these are the points that convinced the majority of senators that the recommendation should be not to proceed further. The question is: Are there other points that you would like to add here? There is another process that is sometimes followed, where there is a minority report. You recall that from time to time.

There will also be the opportunity for every one of us to speak and put his or her position on the record at report stage.

Senator Hervieux-Payette: It will not be in the bill.

The Chair: Yes, it is the bill. It is the report stage. We are reporting on the bill, so the bill is before us. You can use the bill as your prop and go through each of the sections and explain why you thought we should have gone forward, but the majority is trying to convince the Senate, as a whole, not to proceed. If that report is rejected, it is back to us. If the report is accepted, that is the end of the bill. That is my understanding of how that works.

Senator Buth: I just want to make a comment in terms of the witnesses. As with any bill, there is not a report that goes back on what the witnesses said. The only thing that happens is the bill goes back. We did hear from witnesses. The witnesses are on record and that record still holds.

The Chair: Other comments?

Senator Moore: The other side of the story is not being set out in this report.

The Chair: I have asked the question twice now.

Senator Moore: No, you asked me whether what was said here is true or not. I am not saying these people lied, because they did not. It is their opinion, but there are other witnesses who told other things. You are saying that for us to make those points, the place for that is in the Senate when this is reported back.

The Chair: No. That was one of the ways you can do it. I have also asked: Are there any other paragraphs that you feel should be added here that would provide some balance, because all you are seeing here is from certain witnesses and the points that convinced the majority that this bill should not be proceeded with.

Le président : Le Règlement exige que nous fassions rapport en présentant des motifs, et ce que nous essayons de faire, c'est de respecter le Règlement.

La sénatrice Chaput : Et de comprendre les motifs.

Le président : S'il y a d'autres points à soulever, nous sommes ouverts à la discussion. Je sais que vous ne l'avez en main que depuis 24 heures, de sorte que nous n'avons pas eu l'occasion de le comprendre avant la discussion de ce soir. Nous savons maintenant que ce sont les éléments qui ont convaincu la majorité des sénateurs que la recommandation devrait être de ne pas aller de l'avant. La question est la suivante : y a-t-il d'autres points que vous aimeriez ajouter? On utilise parfois un autre procédé, où l'on présente un rapport minoritaire. Vous vous souviendrez que cela se fait de temps à autre.

De plus, chacun d'entre nous aura l'occasion de prendre la parole, à l'étape du rapport, pour que son opinion figure au compte rendu.

La sénatrice Hervieux-Payette : Ce ne sera pas dans le projet de loi.

Le président : Oui, c'est dans le projet de loi. Il s'agit de l'étape du rapport. Nous faisons rapport au sujet du projet de loi; donc, nous sommes saisis du projet de loi. Vous pouvez utiliser le projet de loi comme votre propre accessoire, examiner chacun des articles et expliquer pourquoi vous êtes d'avis que nous aurions dû aller de l'avant, mais la majorité tente de convaincre le Sénat, dans son ensemble, de ne pas aller de l'avant. Si le rapport est rejeté, nous en serons saisis de nouveau. Si le rapport est accepté, cela sonne le glas du projet de loi. C'est ainsi que cela fonctionne, d'après ce que je comprends.

La sénatrice Buth : Je veux simplement faire un commentaire au sujet des témoins. Comme pour tout projet de loi, il n'y a pas un rapport sur ce que les témoins ont dit. La seule chose qui se produit, c'est que le projet de loi est renvoyé. Nous avons entendu des témoins. Leur témoignage est versé au compte rendu, qui est toujours valable.

Le président : D'autres commentaires?

Le sénateur Moore : L'envers de la médaille n'est pas reflété dans ce rapport.

Le président : J'ai déjà posé la question deux fois.

Le sénateur Moore : Non. Vous m'avez demandé si ce qui est indiqué ici est vrai ou non. Je ne dis pas que ces gens ont menti, parce que ce n'est pas le cas. C'est leur point de vue, mais d'autres témoins ont exprimé des points de vue différents. Vous dites que si nous voulons faire valoir ces points, l'endroit pour le faire sera le Sénat, lorsque nous aurons fait rapport sur la question.

Le président : Non. C'est une des façons de le faire. J'ai aussi cherché à savoir si vous aviez le sentiment que d'autres paragraphes devraient être ajoutés là-dedans de façon à offrir un certain équilibre, parce que tout ce qu'on y trouve, c'est le point de vue de certains témoins et les éléments qui ont convaincu la majorité que le projet de loi ne devrait pas aller de l'avant.

Do you have some other points now, or do you need time to come up with a document that is similar to this to convince the minority to vote against the majority?

Senator Moore: I can add and subtract, multiply and divide. It is pretty clear to me that whatever we come up with here will not be passed, so the prevailing position will carry the day. The only place for my colleagues and me to make our points would be in the Senate chamber.

The Chair: That certainly is one way.

Senator Moore: There is no point wasting our time here. That will be the position.

The Chair: Do you wish to debate any further or add anything further?

Senator Chaput: There is no point in debating any longer.

Senator Moore: There is no debate.

The Chair: Colleagues, there are a number of points we want to check and change some wording and add the names of witnesses and if that is what in fact they said so that this document would be reflective of what those witnesses said.

Senator Buth: In my motion, I commented that this could be done by steering, so the subcommittee.

The Chair: Yes, I saw that. I was about to get there. You are much more experienced than I.

Senator Buth: Right.

The Chair: I think steering could go through this and help make these changes. It would appear that those who are not in favour of this are not asking for any other paragraph to be added. We are deleting lines 36 through 39.

Senator Buth: At the end of “flexibility,” and then we have to come up with another statement. The conclusion, essentially, refers to the two competing objectives above.

The Chair: Yes. “In the opinion of the majority of the committee,” and then whatever the wording is that we decide to use here.

Senator Buth: I think we did talk about the fact that it is a committee report and it is reported on division.

Senator Hervieux-Payette: No. We did not say that.

The Chair: It would be helpful if we could agree that this is a majority report influenced by all these things. That is what it is.

Senator Callbeck: No; we would like to have a recorded vote.

Senator Buth: We are not there yet, I think.

Avez-vous d'autres points à présenter maintenant, ou avez-vous besoin de temps pour préparer un document de ce genre pour convaincre la minorité de voter contre la majorité?

Le sénateur Moore : Je peux additionner, soustraire, multiplier et diviser. Il m'apparaît évident que, peu importe ce que nous présenterons ici, ce ne sera pas adopté et que par conséquent, le point de vue prédominant déterminera la marche à suivre. Le seul endroit où mes collègues et moi pourrions faire valoir nos arguments sera la salle du Sénat.

Le président : C'est certainement une des façons de le faire.

Le sénateur Moore : Il est inutile de perdre notre temps ici. Ce sera notre position.

Le président : Souhaitez-vous débattre davantage ou ajouter autre chose?

La sénatrice Chaput : Il est inutile de débattre plus longtemps.

Le sénateur Moore : Il n'y a pas de débat.

Le président : Chers collègues, nous voulons vérifier divers points, apporter des modifications au libellé, ajouter les noms des témoins et nous assurer que c'est ce qu'ils ont vraiment dit de façon à ce que ce document reflète leur témoignage.

La sénatrice Buth : Dans ma motion, j'ai indiqué que cela devrait se faire au comité de direction, donc au sous-comité.

Le président : Oui, j'ai vu. J'y arrivais. Vous avez beaucoup plus d'expérience que moi.

La sénatrice Buth : En effet.

Le président : Je pense que le comité directeur pourrait examiner le document et aider à apporter les modifications. Il semblerait que ceux qui sont contre ne demandent pas l'ajout d'un autre paragraphe. Nous supprimons les lignes 36 à 39.

La sénatrice Buth : Après « souplesse », et ensuite, nous devons préparer une autre déclaration. Essentiellement, la conclusion fait référence aux deux objectifs concurrentiels mentionnés précédemment.

Le président : Oui; « la majorité des membres du comité est d'avis », suivi de tout libellé que nous déciderons d'utiliser à cet endroit.

La sénatrice Buth : Je pense que nous avons parlé du fait qu'il s'agit d'un rapport du comité et que l'on en fait rapport avec dissidence.

La sénatrice Hervieux-Payette : Non. Nous ne l'avons pas indiqué.

Le président : Si nous convenions qu'il s'agit d'un rapport majoritaire qui a été rédigé en fonction de toutes ces choses, ce serait utile. Parce que c'est le cas.

La sénatrice Callbeck : Non; nous aimerions avoir un vote par appel nominal.

La sénatrice Buth : Nous n'en sommes pas encore là, je pense.

Senator Callbeck: When we get there, rather than just saying “on division.”

The Chair: Yes, I understand. What we are talking about here is the phrase “the committee.” I am asking that it say, “The majority of the committee was of the view that it should not be proceeded with,” and then there is “the majority of the committee” down at the bottom.

Senator Buth: Ms. Turner might have some comment on it.

Ms. Turner: The way the reports are written, the standard wording would be “your committee.”

The Chair: The standard report looks for consensus and we are not getting consensus here; this is not a standard report.

Senator Chaput: The committee does not speak for me if I do not agree with the report. I am sorry.

The Chair: I think the solution is if you can agree with me on that, then —

Senator Buth: I will agree with you on that one.

The Chair: Thank you.

Senator Moore: I am not quite sure where we ended up with respect to point number 5, the very last one.

The Chair: Could you give us a line?

Senator Moore: I do not have line-numbered paper.

The Chair: There is one coming down to you.

Senator Moore: You mentioned line 36, going down to the word “flexibility” in line 39.

The Chair: We are deleting that.

Senator Moore: What comes after that?

The Chair: “It is the opinion of the majority on the committee that,” and then we said we may have to do some wordsmithing to reflect what has already been said.

Senator Moore: “It is the opinion of the majority of the committee . . .”

The Chair: “. . . that the present borrowing authority process strikes an appropriate balance between,” and then these two —

Senator Buth: “Parliamentary oversight” and “for efficiency.”

The Chair: Yes, exactly, just use the words.

Senator Buth: May I repeat what we might have as the final sentence? “It is the majority of the committee’s opinion that the present borrowing authority process strikes an appropriate balance between parliamentary oversight with the requirement for efficiency.”

La sénatrice Callbeck : Le temps venu, plutôt que de simplement indiquer : « avec dissidence ».

Le président : Oui, je comprends. Ce dont nous parlons, c’est du passage où l’on indique : « le comité ». Je propose qu’il soit libellé ainsi : « la majorité des membres du comité est d’avis que ce projet de loi ne soit plus examiné », et, en bas, « la majorité des membres du comité ».

La sénatrice Buth : Mme Turner pourrait avoir un commentaire à ce sujet.

Mme Turner : Selon la façon dont les rapports sont rédigés, la formulation habituelle serait « votre comité ».

Le président : Le rapport type cherche à refléter un consensus, ce que nous n’avons pas dans le cas présent. Ce n’est pas un rapport type.

La sénatrice Chaput : Le comité ne peut parler en mon nom si je ne suis pas d’accord sur la teneur du rapport. Je suis désolée.

Le président : Je pense que la solution, c’est que si vous pouvez être d’accord avec moi sur ce point, alors...

La sénatrice Buth : Je suis d’accord avec vous sur ce point.

Le président : Merci.

Le sénateur Moore : Je ne suis pas vraiment certain de savoir ce que nous avons décidé par rapport au point 5, le tout dernier.

Le président : Pouvez-vous nous indiquer la ligne?

Le sénateur Moore : Je n’ai pas la version numérotée.

Le président : Quelqu’un vous en apporte un exemplaire.

Le sénateur Moore : Vous avez mentionné la ligne 36, jusqu’au mot « souplesse », à la ligne 39.

Le président : Nous supprimons tout cela.

Le sénateur Moore : Qu’est-ce qui vient après?

Le président : « La majorité des membres du comité est d’avis que », et ensuite, nous avons dit que nous devrions peut-être avoir à reformuler pour refléter ce qui a déjà été dit.

Le sénateur Moore : « La majorité des membres du comité est d’avis »...

Le président : « le cadre du pouvoir d’emprunt qui est actuellement en vigueur atteint un équilibre approprié entre » et ensuite, ces deux...

La sénatrice Buth : « surveillance parlementaire » et « en matière d’efficacité ».

Le président : Oui, exactement. Utilisez simplement les mots.

La sénatrice Buth : Puis-je répéter la version définitive que nous pourrions avoir? « La majorité des membres du comité est d’avis que le cadre du pouvoir d’emprunt qui est actuellement en vigueur atteint un équilibre approprié entre la surveillance parlementaire et les exigences en matière d’efficacité ».

Senator Moore: That is just so far from the real world that I cannot even comment on it. We had this system in place for 140 years and it worked perfectly; it gave all the proper accountability and transparency. There is no balancing act. This is not something we are playing with. This goes right to the heart of the governing of the country.

The Chair: I take it you do not agree with this one.

Senator Moore: No; it is bizarre. I will not say “preposterous” again, but it is certainly bizarre.

The Chair: A recorded vote has been called for. The first thing is for me to ask the clerk if everybody at the table is an official member of this committee and entitled to vote.

Ms. Turner: Yes.

The Chair: Would you please proceed? Do I have to read something?

Ms. Turner: Do you want to repeat the motion?

The Chair: I will repeat the motion so we have it here.

It has been moved by Senator Buth:

That the committee not proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-217, An Act to Amend the Financial Administration Act (borrowing of money);

That pursuant to rule 12-23(5) the committee recommend that the Senate not proceed further with the bill;

That the committee adopt the attached draft report;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions for the purpose of correcting any typographical or grammatical errors; and

That this report be presented in the Senate at the earliest possible opportunity.

The only point I would make is that it is a little bit more than typographical and grammatical errors that we might be correcting, and we have discussed the changes we were going to make here. I am satisfied, if you are, that steering can work on these changes. Should we change that wording somewhat, make minor editorial revisions and stop there? Could we do that?

Senator Buth: Sure.

Could I just make a comment back to this business about how the committee reports? Only the committee can report back to the chamber. The majority of the committee cannot report back to the chamber; just the committee can. When the Senate essentially

Le sénateur Moore : C’est si détaché du monde réel que je ne peux faire de commentaires à ce sujet. Ce système existait depuis 140 ans et il fonctionnait parfaitement. Il offrait la reddition de comptes et la transparence nécessaires. Il n’y a pas d’exercice d’équilibre. Ce n’est pas une chose avec laquelle nous pouvons jouer. C’est au cœur de la gestion des affaires publiques.

Le président : J’en déduis que vous n’êtes pas d’accord sur ce point.

Le sénateur Moore : Non; c’est étrange. Je n’emploierai pas de nouveau le terme « ridicule », mais c’est certainement étrange.

Le président : On a demandé un vote par appel nominal. Ma première tâche est de m’informer auprès de la greffière si tous ceux qui sont présents sont des membres officiels de ce comité et s’ils ont le droit de voter.

Mme Turner : Oui.

Le président : Pouvez-vous procéder, s’il vous plaît? Dois-je lire quelque chose?

Mme Turner : Voulez-vous répéter la motion?

Le président : Je vais répéter la motion pour qu’elle figure au compte rendu.

La sénatrice Buth propose :

Que le comité s’abstienne de procéder à l’étude article par article du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds);

Que, conformément à l’article 12-23(5) du Règlement, le comité recommande que le Sénat abandonne l’étude du projet de loi;

Que le comité adopte le projet de rapport ci-joint;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à apporter les modifications nécessaires au rapport pour corriger toute erreur typographique ou grammaticale, et

Que le président présente le rapport au Sénat le plus tôt possible.

Je soulignerais seulement que les modifications que nous pourrions apporter ne viseraient pas uniquement à corriger des erreurs typographiques et grammaticales, et que nous avons discuté de ces modifications. Je suis certain, si cela vous convient, que le comité directeur pourra se pencher sur ces modifications. Devrions-nous modifier quelque peu le libellé, apporter des corrections mineures d’ordre rédactionnel et en rester là? Est-ce possible?

La sénatrice Buth : Certainement.

Puis-je faire un commentaire sur la question de la façon dont le comité présente son rapport? Seul le comité peut faire rapport au Sénat. La majorité des membres du comité ne peut pas faire rapport au Sénat; cela relève uniquement du comité.

adopts laws and passes things in the chamber, it is not the majority of the Senate that passes the law; it is the Senate that passes the law.

The Chair: How do you square that with a minority report that is sometimes filed back again; a majority report and a minority report?

Senator Buth: I have not experienced one of those before.

The Chair: I have seen them. I have not participated, but I have seen them in the Senate. We saw one this year from a committee. There are minority reports and majority reports.

Would anyone else like to comment?

Senator Wells: I would like to suggest that if it is the majority report that is of the committee, and it would be the minority report for the record for those in the minority, but it is still the committee.

The Chair: The majority rules; that is right.

Senator Hervieux-Payette: We have both. We can have the majority and the minority on the same subject matter, some bills where we have had that, but it is not often.

The Chair: It is not often, but Senator Wells is right; it is for the record.

Senator Hervieux-Payette: On Foreign Affairs and other places on various subject matters, there are two or three that are analyzing a situation and they see it that way so it was changed. We had that. It has not been often, but more than once in my time here.

The Chair: It is just that it is not being suggested that there is a minority report here, but it would be nice that people understand that they just see this piece of paper without anything else. Without the transcripts of what might have been said in the Senate, they recognize that this might not have been acrimonious.

Senator Buth: How is it reported back, though? Is it reported “on division,” or is it just reported?

The Chair: When I report it back, I normally say “on division.”

Senator Buth: Then it is reported back.

The Chair: When they read it back, they often drop the “on division,” so at least it is in there once.

Senator Buth: It is on the record.

The Chair: That is how Senator Gerstein does it too, I think.

We are about to proceed with a recorded vote, as requested.

I am voting against the motion.

Essentiellement, lorsque le Sénat adopte des lois à la salle du Sénat, ce n'est pas la majorité des membres du Sénat qui adopte une loi; mais le Sénat.

Le président : Comment conciliez-vous cela avec le fait qu'il arrive parfois qu'un rapport minoritaire soit présenté de nouveau? Un rapport majoritaire et un rapport minoritaire?

La sénatrice Buth : Je n'ai pas vu une telle situation auparavant.

Le président : J'en ai été témoin. Je n'y ai pas participé, mais cela s'est produit au Sénat. Un comité l'a fait cette année. Il y a des rapports minoritaires et des rapports majoritaires.

Quelqu'un d'autre aimerait faire un commentaire?

Le sénateur Wells : Je dirais que si c'est le rapport majoritaire qui est le rapport du comité, alors ce serait, aux fins du compte rendu, le rapport minoritaire de ceux qui sont minoritaires, mais ce serait tout de même un rapport du comité.

Le président : La majorité décide, c'est exact.

La sénatrice Hervieux-Payette : Nous avons les deux. Nous pouvons avoir le rapport majoritaire et le rapport minoritaire sur le même sujet. Cela a été fait pour certains projets de loi, mais ce n'est pas fréquent.

Le président : Ce n'est pas fréquent, mais le sénateur Wells a raison; c'est aux fins du compte rendu.

La sénatrice Hervieux-Payette : Au comité des Affaires étrangères et à d'autres endroits, sur une variété de sujets, il y en a deux ou trois qui analysent une situation et qui sont de cet avis, alors cela a été modifié. Cela s'est produit. Ce n'est pas arrivé souvent, mais c'est arrivé plus d'une fois depuis que je suis ici.

Le président : C'est simplement que l'on ne laisse pas entendre qu'il y a ici un rapport minoritaire, mais il serait bien que les gens comprennent qu'ils ne voient que ce morceau de papier, point. Sans la transcription de ce qui pourrait avoir été dit au Sénat, ils reconnaissent que cela n'a peut-être pas fait l'objet d'un débat acrimonieux.

La sénatrice Buth : Toutefois, de quelle façon en fait-on rapport? Est-ce avec une mention « avec dissidence », ou en fait-on simplement rapport?

Le président : Lorsque j'en fais rapport, j'indique habituellement « avec dissidence ».

La sénatrice Buth : Donc, on en fait rapport.

Le président : Lorsqu'ils le lisent, ils omettent souvent la mention « avec dissidence »; donc, elle est là au moins une fois.

La sénatrice Buth : C'est versé au compte rendu.

Le président : C'est ainsi que procède aussi le sénateur Gerstein, je pense.

Nous sommes sur le point de tenir un vote par appel nominal, comme demandé.

Je vote contre la motion.

Senator Buth: Are those your notes, Senator Day?

The Chair: Yes. I was reading what she had written down.

Senator Buth: I hate to go back to this, but —

The Chair: We are doing a recorded vote now. Do you want to stop doing the recorded vote?

Senator Buth: I want to go back to talking about the majority because I do not know if you can have a minority report as an official report of the committee.

Senator Hervieux-Payette: Yes.

Senator Buth: Can you?

Senator Hervieux-Payette: You can ask the Clerk tomorrow and he will tell you that a number of committees have done that. Let us say Senator Moore would like to have a minority report and we would agree with him, then the committee can have a minority report and a majority report on the same subject.

The Chair: We are having a recorded vote now.

Senator Buth: I understand.

The Chair: Maybe we should leave this to be sorted out.

Senator Buth: Is it appropriate to have a majority discussion by steering?

Senator Hervieux-Payette: No, unless you want to come back tomorrow and we will have through the minority report that Senator Moore will prepare overnight.

Senator Buth: Just record the vote.

The Chair: We are now doing a recorded vote and the chair is allowed to vote.

Do I have to vote first? I think I just did.

Senator Buth: I think Ms. Turner has something for you.

Ms. Turner: Rule 12-22(1) states:

A report of a Senate committee had shall contain the conclusions agreed to by majority.

The Chair: There you have it, and the conclusion is that the majority is suggesting that we not proceed further.

Senator Gerstein: Time to have the vote, chair.

The Chair: Well, I have tried three times now to have this vote. Thank you to Senator Gerstein, the former chair.

Ms. Turner: The Honourable Senator Day?

Senator Day: Against.

[Translation]

Ms. Turner: The Honourable Senator Bellemare?

La sénatrice Buth : S'agit-il de vos notes, sénateur Day?

Le président : Oui. Je lisais ce qu'elle a écrit.

La sénatrice Buth : Je n'aime pas revenir là-dessus, mais...

Le président : Nous en sommes à un vote par appel nominal. Voulez-vous que l'on mette fin au vote par appel nominal?

La sénatrice Buth : J'aimerais revenir sur la question de la majorité parce que je ne sais pas s'il est possible que le rapport officiel du comité puisse être un rapport minoritaire.

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui.

La sénatrice Buth : Est-ce possible?

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous pourrez poser la question au greffier demain; il vous dira qu'un certain nombre de comités l'ont fait. Supposons que le sénateur Moore souhaiterait avoir un rapport minoritaire et que nous serions d'accord; le comité pourrait alors avoir un rapport minoritaire et un rapport majoritaire sur le même sujet.

Le président : Nous en sommes à un vote par appel nominal.

La sénatrice Buth : Je comprends.

Le président : Nous devrions peut-être laisser cela en suspens.

La sénatrice Buth : Convient-il d'avoir une discussion majoritaire au comité directeur?

La sénatrice Hervieux-Payette : Non, à moins que vous ne vouliez revenir demain, et que nous le fassions par l'intermédiaire du rapport minoritaire que le sénateur Moore préparera pendant la nuit.

La sénatrice Buth : Passons simplement au vote par appel nominal.

Le président : Nous allons maintenant voter par appel nominal et le président est autorisé à voter.

Dois-je voter en premier? Je pense que je viens de le faire.

La sénatrice Buth : Je pense que Mme Turner a quelque chose pour vous.

Mme Turner : Le Règlement 12-22(1) stipule :

Le rapport d'un comité du Sénat comporte les conclusions approuvées par la majorité des membres.

Le président : Voilà la réponse; et la conclusion, c'est que la majorité a décidé que nous n'irons pas plus loin.

Le sénateur Gerstein : Il est temps de procéder au vote, monsieur le président.

Le président : Eh bien, voilà trois fois que j'essaie de procéder au vote. Je remercie le sénateur Gerstein, l'ancien président.

Mme Turner : L'honorable sénateur Day?

Le sénateur Day : Contre.

[Français]

Mme Turner : L'honorable sénatrice Bellemare?

Senator Bellemare: For.

[English]

Ms. Turner: The Honourable Senator Black?

Senator Black: For.

Ms. Turner: The Honourable Senator Buth?

Senator Buth: For.

Ms. Turner: The Honourable Senator Callbeck?

Senator Callbeck: Against.

[Translation]

Ms. Turner: The Honourable Senator Chapat?

Senator Chapat: Against.

[English]

Ms. Turner: The Honourable Senator Gerstein?

Senator Gerstein: For.

[Translation]

Ms. Turner: The Honourable Senator Hervieux-Payette?

Senator Hervieux-Payette: Against.

[English]

Ms. Turner: The Honourable Senator McInnis?

Senator McInnis: For.

Ms. Turner: The Honourable Senator Moore?

Senator Moore: Against.

Ms. Turner: The Honourable Senator L. Smith?

Senator L. Smith: For.

Ms. Turner: The Honourable Senator Wells?

Senator Wells: For.

Ms. Turner: Yeas, seven; nays, five.

The Chair: Honourable senators, the majority has spoken. Therefore, the committee is speaking, as the majority has determined.

We will report this back to the Senate with the recommendation that the matter not be proceeded with further. There will be attached, as the rules require, a report showing the items that the majority of senators were persuaded by.

Senator Buth: Thank you very much, Mr. Chair.

Senator Black: As I said at the end of last week's session, I am very impressed, Senator Moore, that you feel so strongly about something that you would take the energy, the commitment and

La sénatrice Bellemare : Pour.

[Traduction]

Mme Turner : L'honorable sénateur Black?

Le sénateur Black : Pour.

Mme Turner : L'honorable sénatrice Buth?

La sénatrice Buth : Pour.

Mme Turner : L'honorable sénatrice Callbeck?

La sénatrice Callbeck : Contre.

[Français]

Mme Turner : L'honorable sénatrice Chapat?

La sénatrice Chapat : Contre.

[Traduction]

Mme Turner : L'honorable sénateur Gerstein?

Le sénateur Gerstein : Pour.

[Français]

Mme Turner : L'honorable sénateur Hervieux-Payette?

La sénatrice Hervieux-Payette : Contre.

[Traduction]

Mme Turner : L'honorable sénateur McInnis?

Le sénateur McInnis : Pour.

Mme Turner : L'honorable sénateur Moore?

Le sénateur Moore : Contre.

Mme Turner : L'honorable sénateur L. Smith?

Le sénateur L. Smith : Pour.

Mme Turner : L'honorable sénateur Wells?

Le sénateur Wells : Pour.

Mme Turner : Sept voix pour, cinq voix contre.

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, la majorité s'est exprimée. Le comité se conforme donc au vote de la majorité des membres.

Nous en rendrons compte au Sénat en recommandant que l'affaire soit abandonnée. Nous y joindrons, comme l'exigent les règles, un rapport énonçant les points qui ont convaincu la majorité des sénateurs de voter comme ils l'ont fait.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup monsieur le président.

Le sénateur Black : Comme je l'ai dit à la fin de la séance de la semaine dernière, je suis très impressionné, sénateur Moore, par votre énergie, votre engagement et les recherches que vous avez

the research that you have done into this. It has not worked out as you hoped it would, but I certainly respect the time and commitment you put to this. It is very impressive.

Senator Moore: I appreciate that. Thank you very much. It is not over.

Senator Buth: We would not expect it to be.

The Chair: Anything further?

Senator Moore: I will try to convince you in the chamber.

Senator L. Smith: Just so we understand each other, the approach we have taken tonight was not to be hard-handed; it was to try to be thoughtful and considerate, based on the meeting that we had before, with the passion that you demonstrated, which I think has been reiterated by my confrere. We just wanted to make sure that we have thought this thing through and that we came up with something that we recognize you folks would not be in agreement with. We were not interested in any form of an ambush or a fight. We were interested in trying to ensure we were logical, and we think we were. It is a different opinion because there are two opinions here, but we respect the position, the history and the passion with which you have come forth with your proposal. We wanted to show you the respect we think you are owed.

Senator Moore: I appreciate that, I really do.

Senator L. Smith: I am serious about that.

Senator Moore: As I said, I will try to persuade you otherwise in the chamber.

Senator Hervieux-Payette: I would like to say a word about this. I received the document with a cover page and I did not see the report until someone called my office to ask me if I had seen the report. Attached to it, there was the caution not to publish it or send it to anybody. Since it was two pages long, and I have read the same caution many times in the past, I just threw it in the garbage. I have only been familiar with the text for the last hour, so I could not discuss this question with my colleague.

It was very kind of you to come with your report, but I would have felt more comfortable if the two opinions were in the report, even though you would win in removing the report.

I think to set the record straight and to be fair to my colleague Senator Moore, I understand, Senator Black, you appreciate the kind of work done by our colleague, but I feel that in fairness it would be more fun to sit where at least we have an overview of what happened. This does not mean you do not have a reason to vote for one thing, but we have our reasons for our vote as well. That is it. I will say the same thing tomorrow.

faites sur ce dossier, et ce, parce que cette question vous tient tellement à cœur. Les résultats ne sont pas ceux que vous espériez, mais cela ne m'empêche pas de respecter le temps et les efforts que vous avez consacrés. C'est très impressionnant.

Le sénateur Moore : J'apprécie vos propos. Merci beaucoup. Mais, ce n'est pas terminé.

La sénatrice Buth : Nous ne nous attendons pas à ce que ce le soit.

Le président : Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Moore : J'essaierai de vous convaincre à la Chambre.

Le sénateur L. Smith : Afin que nous nous comprenions bien, en prenant cette position ce soir, nous ne voulons pas être sévères, mais prévenants compte tenu de la réunion que nous avions eue et de l'enthousiasme que vous manifestiez et que mon confrère vient de rappeler, me semble-t-il. Nous voulions seulement nous assurer d'avoir bien réfléchi à la question et que nous aboutirions à une conclusion que, et nous le savons, vous n'accepteriez pas. Tendre une embuscade ou chercher à se disputer ne nous intéresse pas. Nous tentions d'établir une logique, et nous pensons y avoir réussi. C'est une opinion différente puisqu'il y en a deux ici, mais nous respectons votre position et l'histoire et l'enthousiasme attachés à votre proposition. Nous voulions vous montrer le respect qui, à notre avis, vous est dû.

Le sénateur Moore : Je vous en suis vraiment très reconnaissant.

Le sénateur L. Smith : Je le dis très sérieusement.

Le sénateur Moore : Comme je l'ai dit, je tenterai de vous faire changer de position à la Chambre.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je voudrais dire un mot à ce sujet. J'ai reçu le document avec une page couverture et je n'avais pas vu le rapport jusqu'à ce que quelqu'un me téléphone à mon bureau pour me demander si j'avais vu ce rapport. Y était jointe une mise en garde de ni le publier ni le transmettre à quiconque. Étant donné que cette mise en garde est longue de deux pages et que j'avais lu plusieurs fois la même mise en garde auparavant, je l'ai simplement jetée à la poubelle. Il n'y a qu'une heure que j'ai lu le texte donc je ne peux pas discuter de cette question avec mon collègue.

C'était très gentil de votre part de venir avec votre rapport, mais j'aurais préféré que ces deux opinions soient dans le rapport même si vous y gagnerez à éliminer le rapport.

Je pense que pour mettre les choses au point et être juste envers mon collègue le sénateur Moore, je comprends, sénateur Black, que vous appréciez le travail de votre collègue, mais j'estime, en toute équité, qu'il serait plus plaisant d'avoir au moins une vue d'ensemble de ce qui s'est passé. Cela ne veut pas dire que vous ne devez pas avoir une raison de voter pour une chose, mais nous avons également des raisons de voter tel que nous le faisons. C'est tout. Je dirai la même chose demain.

The Chair: Colleagues, the steering committee will try to resolve the wording, and as soon as it is resolved, we will file the report with appended reasons, as is required by the rules. There will be one day following that within which we can start the debate on this.

Assuming we are able to file this tomorrow, that would mean Friday is the first day for debate. Anyone can speak. Normally, Senator Smith and I would speak on this and explain it. Because it is mainly explaining his colleague's point, I may well ask you to open the debate on this by explaining the report.

Senator L. Smith: Between the two of us.

The Chair: Or you could delegate that.

Senator L. Smith: Since Senator Buth is the proposer.

The Chair: Anything further before this committee at this time? The meeting is concluded. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

Le président : Chers collègues, le comité de direction tentera de trouver une solution au libellé, et aussitôt que cela sera fait, nous déposerons le rapport avec les raisons en annexe, comme l'exigent les règles. Après cela, nous aurons une journée durant laquelle nous pouvons lancer le débat sur cette question.

En supposant que nous pourrions déposer cela demain, cela voudra dire que vendredi sera le premier jour de débat. Tout le monde pourra prendre la parole. Normalement, le sénateur Smith et moi prendrons la parole pour expliquer ce dont il s'agit. Étant donné qu'il s'agit surtout d'expliquer le point de vue de son collègue, ce serait tout aussi bien que je vous demande d'ouvrir le débat sur cette question par une explication du rapport.

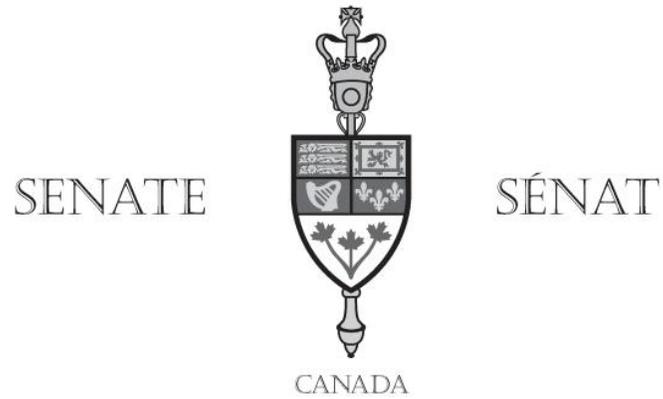
Le sénateur L. Smith : Seulement vous et moi.

Le président : Ou vous pouvez demander à quelqu'un d'autre de le faire.

Le sénateur L. Smith : Puisque la sénatrice Buth est la motionnaire.

Le président : Y a-t-il autre chose à présenter au comité maintenant? La réunion est terminée. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)



**REPORT ON THE
*SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2013–2014***

**Standing Senate Committee on
National Finance**

TWENTY-FIRST REPORT

Chair

The Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair

The Honourable Larry Smith

June 2013

TABLE OF CONTENTS

Introduction.....	1
Overview of the <i>Supplementary Estimates (A), 2013–2014</i>	2
Examination of the <i>Supplementary Estimates (A), 2013–2014</i>	2
1. Treasury Board Secretariat.....	3
2. Public Safety Canada	6
3. Atomic Energy of Canada Limited	7
4. Department of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada	8
5. Industry Canada	10

REPORT ON THE SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2013–2014

Introduction

The *Supplementary Estimates (A), 2013–2014* were tabled in Parliament on 10 May 2013. The *Supplementary Estimates (A), 2013–2014* are the first supplementary estimates for the fiscal year ending on 31 March 2014. They identify the spending authorities and the amounts to be included in subsequent appropriations.

The Committee met with officials from four government departments and one agency to review these Supplementary Estimates.

On 4 June 2013, the Committee heard from the Treasury Board Secretariat, represented by Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector; Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Management Sector; and Marcia Santiago, Senior Director, Expenditure Management Sector. During the same meeting, Public Safety Canada was represented by Gary Robertson, Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Management Branch; and Dave Neville, Senior Director, Financial Assistance Programs. Atomic Energy of Canada Limited was represented by Steve Halpenny, Vice President, Finance and Chief Financial Officer; and Jonathan Lundy, Vice President, Chief Legal Officer.

On 5 June 2013, the Committee heard from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, represented by Susan MacGowan, Chief Financial Officer; and Pamela D'Eon, Director General, Planning and Resource Management. During the same meeting, Industry Canada also appeared, represented by Susan Bincoletto, Chief Financial Officer; Iain Stewart, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Sector; and Johanne Bernard, Director General, Resource Planning and Investments Branch.

Overview of the *Supplementary Estimates (A), 2013–2014*

In budget documents, planned expenditures are allocated between budgetary and non-budgetary spending and are divided into two categories: voted appropriations¹ and statutory expenditures.² As shown in Table 1, in the *Supplementary Estimates (A), 2013–2014*, Parliament will be requested, through an appropriation bill, to approve \$1.1 billion in voted appropriations; as well, information is provided on an increase of \$8.2 million in budgetary statutory spending.

Table 1 – *Supplementary Estimates (A), 2013–2014* (\$)

	Budgetary	Non-Budgetary	Total
Voted appropriations	1,103,446,635	–	1,103,446,635
Statutory expenditures	8,153,662	–	8,153,662
Total	1,111,600,297	–	1,111,600,297

Source: Treasury Board Secretariat, *Supplementary Estimates (A), 2013–2014*, p. 1-3.

Examination of the *Supplementary Estimates (A), 2013–2014*

During the Committee's examination of the *Supplementary Estimates (A), 2013–2014*, senators explored the federal government's rationale and reasons for voted appropriation authorization requests and changes to statutory appropriation levels for federal departments and agencies.

¹ Voted appropriations are sometimes called votes.

² **Budgetary expenditures** include the cost of servicing the public debt; operating and capital expenditures; transfer payments to other levels of government, organizations or individuals; and payments to Crown corporations. **Non-budgetary** expenditures (loans, investments and advances) are outlays that represent changes in the composition of the financial assets of the Government of Canada. **Voted** appropriations are those for which parliamentary authority is sought through an appropriation bill, and **statutory** expenditures are those authorized by Parliament through enabling legislation and for which forecasts are provided for information purposes only.

1. Treasury Board Secretariat

Treasury Board Secretariat (TBS) officials drew the Committee's attention to the following changes that have been introduced to the presentation of the Supplementary Estimates:

- the documents are available online;
- departments and agencies are listed alphabetically by legal name; presentation by portfolio or department was kept for the proposed schedules to the appropriation bill;
- the tables are available online and present information by strategic outcome and program based on the departmental or agency program alignment architecture;
- statutory authorities expenditures are presented in a condensed format; detailed information on forecasts for statutory items appears in a table available on the TBS website; and
- amounts under "Explanation of Requirements" are now rounded to the nearest whole number; this section also contains information on items for which \$1 was included in the appropriation bill seeking expenditure authority.

The TBS officials explained that the *Supplementary Estimates (A), 2013–2014* include \$1.1 billion in voted budgetary expenditures and presents the requirements of 16 departments and agencies. The major voted items include:

- Atomic Energy of Canada Limited : funding to meet operational requirements at Chalk River Laboratories (\$260.3 million);
- Public Safety Canada: increased funding for the Disaster Financial Assistance Arrangements contribution program (\$230.0 million);
- Agriculture and Agri-Food Canada: funding for Cost-Shared Strategic Initiatives programming under "Growing Forward 2" (\$207.0 million);

- Aboriginal Affairs and Northern Development: funding for specific claims settlements (\$167.0 million);
- VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail): funding for incremental pension requirements (\$99 million); and
- Agriculture and Agri-Food Canada: funding in support of Business Risk Management programming under “Growing Forward 2” (\$46.8 million).

The *Supplementary Estimates (A), 2013–2014* also includes the following two horizontal items:³

- funding related to government advertising programs (\$20.0 million for four departments); and
- funding to support Centres of Excellence for Commercialization and Research (\$19.1 million for three agencies).

The TBS officials said that an expenditure database⁴ was now available on the TBS website. This database presents historical financial information for all departments and agencies that received voted appropriations during the 2009–2010 to 2011–2012 period.

The officials then added that the next version of the expenditure database would provide information on expenditures for the current year and planned spending for future years.

Some senators asked questions about a request for \$11.1 million for the Canadian Institutes of Health Research under the Centres of Excellence for Commercialization and Research Program. The TBS officials answered that the funding requested would be allocated to the four successful applicants of the most recent competitive process:

³ A horizontal item is an item in which partners from two or more organizations have established a formal funding agreement (e.g. Memorandum to Cabinet, Treasury Board submission, federal-provincial agreement) to work toward the achievement of shared outcomes.

⁴ Treasury Board Secretariat, *Expenditure Database*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/edb-bdd-eng.asp>.

- The Prostate Centre, Vancouver, BC;
- MaRS Innovation, Toronto, Ontario;
- The Centre for Probe Development and Commercialization, Hamilton, Ontario; and
- The Centre for Drug Research and Development, Vancouver, BC.

In response to senators' questions about a request for \$5.0 million from Health Canada for government advertising programs, the TBS officials said that this government advertising would inform Canadians about specific health issues and the availability of tools and programs on the Health Canada website.

The officials also said that the best source of information on government advertising programs was the annual report on these programs prepared by Public Works and Government Services Canada (PWGSC). According to the 2011–2012 report, federal advertising expenditures totalled \$78.5 million in 2011–2012, compared with \$83.3 million in 2010–2011 and \$136.3 million in 2009–2010.⁵

Senators questioned the TBS officials about AECL expenditures. The officials answered that AECL had frequently relied on the supplementary estimates to address operational funding challenges. They then added that AECL does not have sufficient core funding to carry out its mandate.

In answer to a series of questions from senators about VIA Rail's request for \$99.0 million for incremental pension requirements, the TBS officials explained that two factors were behind the problems with the VIA Rail employees' pension fund: first, low interest rates have meant a low return on the fund's investments; and second, VIA Rail's aging workforce is rapidly increasing demand on the pension fund.

Senators questioned the TBS officials about a request for \$46.8 million from Agriculture and Agri-Food Canada in support of Business Risk Management programming under "Growing Forward 2." The officials replied that "Growing Forward 2"

⁵ Public Works and Government Services Canada, *Annual Report on Government of Canada Advertising Activities 2011–2012*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub-adv/rapports-reports/documents/rapport-report-2011-2012-fra.pdf>, p. 3.

had two components. The first is funded jointly by the federal government, the provinces and the territories. The federal government will cover 60% of the costs, with the provinces and territories covering the remaining 40%. The second, Business Risk Management programming, funded entirely by the federal government, will provide financial support to farmers against market volatility and agricultural disasters.

2. Public Safety Canada

In the *Supplementary Estimates (A), 2013–2014*, Public Safety Canada (PS) requested a \$230 million increase to its grants and contributions vote. This will allow PS to fulfill the Government of Canada's prior commitments to provinces and territories under the Disaster Financial Assistance Arrangements (DFAA).

The TBS officials told the Committee that the number of natural disasters deemed eligible for DFAA assistance has grown significantly in recent years. These incidents, as well as other major events, have increased the federal government's DFAA obligations to \$1.1 billion. The officials said that the \$100 million allocation that PS receives annually for the DFAA is insufficient to cover these obligations.

The officials then added that PS would be requesting an additional \$470.0 million in the various supplementary estimates during the 2014–2015 and 2016–2017 period to support these obligations.

The PS officials also told the Committee that PS was currently in discussions with the provinces and territories on developing a National Disaster Mitigation Program and making improvements to ensure DFAA sustainability.

In answer to a series of questions about a request for \$230.0 million to increase funding for the DFAA contribution program, the PS officials said that one such disaster, Hurricane Juan in Nova Scotia, occurred in 2003. In 2008, PS changed its DFAA guidelines to limit the period during which provinces could apply for disaster financial assistance to five years.

Senators questioned the PS officials about the formula used for determining the federal amount of disaster financial assistance. The officials answered that the first dollar per resident is paid by the provinces and that the amount of disaster financial assistance is based on a sliding scale that can reach as high as 90% of the cost of a natural disaster. For example, PEI, with a population of 145,000, is responsible for the first \$145,000 of the cost of a natural disaster.

3. Atomic Energy of Canada Limited

Officials from Atomic Energy of Canada Limited (AECL) gave the Committee an overview of the context in which AECL is working and the changes the organization is anticipating with respect to its management model.

Atomic Energy of Canada Limited's roles include conducting nuclear R&D, producing medical isotopes and managing legacy and historic nuclear waste. AECL has eight locations in four provinces: Ontario, Manitoba, Quebec and New Brunswick.

With respect to the ongoing Atomic Energy of Canada Limited restructuring, AECL officials told the Committee that the federal government had already completed phase 1, which entailed the sale of the CANDU Reactor division. Last February, the Minister of Natural Resources announced phase 2 of the restructuring, which will focus on nuclear laboratories. In the future, these nuclear labs will be managed by the private sector through a government-owned, contractor-operated management model (GOCO), which has already been successfully implemented in the United States and Britain.

Procurement of the AECL GOCO contract will be a competitive process overseen by Public Works and Government Services Canada. Full implementation of the management model is expected to occur in 2016. The initial GOCO contract will likely have a term of about 10 years.

With regard to the request for \$260.3 million, officials explained to the Committee that this funding will allow AECL to continue medical isotope production; complete infrastructure and operational upgrades related to health, safety, security and environmental priorities; and meet regulatory requirements.

Several senators asked whether litigation involving the government of New Brunswick and AECL had been settled. AECL officials responded that there were no outstanding court cases.

4. Department of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

In the *Supplementary Estimates (A), 2013–2014*, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada (AANDC) requested \$165.8 million. According to officials, this funding will provide the financial resources to take action on a number of key initiatives under the government's comprehensive strategy to address the needs of First Nations, Inuit, Metis and non-status Indians.

In response to questions from senators, AANDC officials explained that the majority of these supplementary estimates, \$167 million, offset by a transfer of \$1.2 million to the Registry of the Specific Claims Tribunal (RSCT), will go to fund the settlement of specific claims. These are claims made by First Nations against the federal government with regard to Canada's obligations under historic treaties or the administration of land or other First Nation assets. These negotiated settlements discharge outstanding legal obligations of the Government of Canada.

Departmental officials also mentioned that the supplementary estimates include \$1.2 million to be temporarily provided to the RSCT as bridge financing for their operational requirements. According to the officials, this funding is necessary to continue RSCT operations and will be repaid through the *Supplementary Estimates (B), 2013–2014*.

The last item in the *Supplementary Estimates (A)* is a request for a \$2-million grant related to the *Manitoba Northern Flood Agreement Claim 138 Settlement Agreement*.⁶ These funds will enable the five First Nation signatories⁷ to the Claim 138 Settlement

⁶ This 1977 agreement addressed the adverse effects experienced by First Nation signatories in connection with Manitoba Hydro's operation of the Lake Winnipeg Regulation and Churchill River Diversion project. One of the features of the agreement was compensation for the flooding of reserve land. Additional information is available at <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/aiarch/mr/nr/m-a2007/2-2927-eng.asp>.

⁷ Cross Lake First Nation, Nisichawayasihk Cree Nation, Tataskweyak Cree Nation, York Factory First Nation and Norway House Cree Nation.

Agreement to acquire sewer and water infrastructure management skills. The officials told the Committee that no new funds would be needed as this amount would be internally transferred under vote 10a grants.

In response to a series of questions from senators regarding the settlement of specific claims, AANDC officials responded that the Department currently has 332 claims in progress under the Specific Claims program. Of this number, 101 claims are under assessment, that is, they are being evaluated by the Department to determine their validity. Over the years, the government has settled 1,131 claims under the Specific Claims program. The officials told the Committee that a number of claims are currently before the courts.

When asked about the possibility of the government receiving more claims in the future and the potential costs associated with these claims, AANDC officials said that, on average, the government has received 30 to 40 claims a year since 2007, and that these claims are generally related to historic treaties that date back at least 15 years. The focus is on trying to settle the inventory of claims that are currently being assessed by the Department.

With respect to estimated budgets for future specific claims, AANDC officials explained that, in 2007, when the Specific Claims Action Plan was announced by Justice Canada, \$2.5 billion was set aside, that is, \$250 million a year for 10 years. Since it is difficult to identify exactly when a negotiation will come to a successful conclusion, a mechanism was established by AANDC in consultation with the Department of Finance to allow AANDC to better manage its cash flow while staying within the \$2.5-billion budget.

If the *Supplementary Estimates (A), 2013–2014* are approved, AANDC will have \$417 million for the settlement of specific First Nation claims, that is, \$250 million from the *2013-2014 Main Estimates*⁸ and a \$167-million grant requested in the *Supplementary Estimates (A), 2013-2014*.

⁸ Main Estimates 2013–2014, page II-181: <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20132014/me-bpd/me-bpd-eng.pdf>

5. Industry Canada

In the *Supplementary Estimates (A), 2013–2014*, Industry Canada estimates gross budget expenditures of \$29.1 million, including the following expenditures:

- \$18.6 million for the Strategic Aerospace and Defence Initiative (SADI), which provides repayable contributions to companies in the aerospace, defence, space and security industries for research and development projects;
- \$3.5 million for disbursements under the Technology Partnerships Canada (TPC) program portfolio; and
- \$7 million in contributions to Mitacs Inc. to support the delivery of industrial research and development internships to graduate students and post-doctoral fellows. The funding is part of a Budget 2012 commitment of \$35 million over five years.

Officials also mentioned that Industry Canada wanted to use *Supplementary Estimates (A)* to transfer resources between votes in order to undertake capital investments to make leasehold improvements and optimize certain offices. Of these, the largest—totalling \$3.1 million—is the National Accommodations Strategy (NAS), a seven-year project whose primary objective is to reduce the office space occupied by Industry Canada, in order to comply with Public Works and Government Services Canada's space reduction and space recapture initiatives.

In response to senators' questions about the NAS, officials explained that, owing to the government's human resources adjustment, Industry Canada will be investing approximately \$16 million over the next six years to address workplace modernization requirements, in compliance with Public Works and Government Services Canada's National Accommodation Strategy. Industry Canada officials told the Committee that these investments will result in annual savings of about \$10 million a year at the end of the adjustment period, that is, at the end of six years.

The senators also questioned the officials about the \$3.5 million Industry Canada was requesting for the Technological Partnerships Canada (TPC) program. The officials explained to the Committee that, although no new agreements have been signed since 2006, there are payments to be made until 2035 to honour past agreements, some of which span 30 years.

As a result of senators' questions regarding Mitacs Inc., the Committee learned that 960 graduate students and postdoctoral fellows would be able to take part in the program, based on the funds requested by the Department in the supplementary estimates. The officials explained that Mitacs is a not-for-profit organization that provides internships to young graduate students and postdoctoral fellows in various academic disciplines.

They added that Mitacs is a centre of excellence that also supports interdisciplinary teams conducting long-term scientific research on social and economic issues.

The goal of the program is to connect graduate students and postdoctoral fellows with private companies in order to support their research and development needs and eventually find employment. In response to the senators' questions, Industry Canada officials said that Mitacs receives funding not only from the federal government, but also from the provinces and private sector.

The senators asked for details on the number of students applying to the Mitacs program, the number of participating universities, and the provincial breakdown of funds allocated under the program. Industry Canada officials promised to come back to the Committee with this information as soon as possible.

Some senators asked questions about a request for \$18.6 million for the Strategic Aerospace and Defence Initiative (SADI). SADI has been supporting the defence and aerospace sectors since its creation in 2007. CAE and Pratt & Whitney are two of the private companies that have received SADI contributions to conduct research and enhance their competitiveness in the global market.

Industry Canada officials explained that the contributions awarded by the government through SADI are repayable. The repayment terms and conditions are negotiated with the companies on a case-by-case basis. Under this program, when an innovation developed with government funding becomes commercially viable, a certain amount is paid back into the federal government coffers. If the innovation is unprofitable, the government is not usually reimbursed. Because these government contributions are conditionally repayable, the expenditure is a budgetary expenditure for the government; a conventional loan (no conditions) would appear as a non-budgetary expenditure in the government's budget documents.

Some senators asked Industry Canada officials about the financial return on SADI investments. The officials began by stating that the SADI agreements concluded between the government and private companies are typically long-term. They added that, generally speaking, the government invests in a company for an initial period of five years to give the company time to conduct the necessary research. During the next five years, the company will be able to market its product. Often, the government begins to see repayment of its contributions 10 years after signing an agreement with a company.

Continuing their testimony, officials said it was too early to assess SADI's performance, given that the program has existed only since 2007. However, under the Technology Partnerships Canada program, SADI's predecessor, \$3 billion was invested from its inception in 1996 and \$876 million has been repaid to the government, with payments expected to continue until 2035.

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2013-2014***

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

Juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Aperçu du <i>Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013–2014</i>	2
Étude du <i>Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014</i>	2
1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).....	3
2. Le ministère de la Sécurité publique du Canada (SPC).....	7
3. Énergie atomique du Canada limitée (EACL).....	8
4. Le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien (AIDNC).....	9
5. Industrie Canada.....	11

RAPPORT SUR LE *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE* *DES DÉPENSES (A) 2013-2014*

Introduction

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014* a été déposé au Parlement le 10 mai 2013. Il s'agit du premier budget supplémentaire de l'exercice se terminant le 31 mars 2014. Il contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Dans le cadre de l'examen de ce budget supplémentaire des dépenses, le Comité a rencontré des fonctionnaires de quatre ministères et un organisme.

Le 4 juin 2013, le Comité a entendu des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), représenté par Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses; Sally Thornton, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses; et, par Marcia Santiago, directrice principale, Secteur de la gestion des dépenses. Au cours de la même réunion, le ministère de la Sécurité publique du Canada (SPC) était représenté par Gary Robertson, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle et Dave Neville, directeur principal, Direction générale des programmes d'aide financière, tandis que Steve Halpenney, vice-président, avocat général principal des finances et Jonathan Lundy, vice-président, avocat général principal, comparaissaient au nom d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL).

Le 5 juin 2013, le Comité a accueilli le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, représenté par Susan MacGowan, dirigeante principale des finances et Pamela D'Eon, directrice générale, Planification et gestion des ressources. Au cours de cette même séance, le ministère de l'Industrie du Canada a aussi comparu avec comme témoins Susan Bincoletto, dirigeante principale des finances, Iain Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique et Johanne Bernard, directrice générale, Planification des ressources et des investissements.

Aperçu du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013–2014*

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties entre les dépenses budgétaires et non budgétaires, qui se subdivisent en deux catégories : les crédits votés¹ et les dépenses législatives². Comme l'illustre le tableau 1, le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014 demandera au Parlement d'approuver, par l'entremise d'un projet de loi de crédits, 1,1 milliard de dollars de crédits votés et présente des renseignements sur une augmentation de 8,2 millions de dollars des dépenses budgétaires législatives.

Tableau 1 – *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014 (en dollars)*

	Budgétaire	Non budgétaire	Total
Crédits votés	1 103 446 635	–	1 103 446 635
Dépenses législatives	8 153 662	–	8 153 662
Total	1 111 600 297	–	1 111 600 297

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, p. I-4.

Étude du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*

Pendant l'examen du Comité sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, les sénateurs ont interrogé les fonctionnaires sur les justifications et les raisons données par le gouvernement fédéral pour les demandes d'autorisation de

¹ Les crédits votés sont parfois appelés dépenses votées.

² **Les dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers et les paiements aux sociétés d'État. Les dépenses **non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral. Les dépenses **votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits, tandis que les dépenses **législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

crédits votés et les modifications du niveau des crédits législatifs des ministères et organismes.

1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)

Les fonctionnaires du SCT ont attiré l'attention du Comité sur les modifications suivantes qui ont été apportées à la présentation du budget supplémentaire des dépenses :

- les documents sont offerts en ligne;
- les ministères et les organismes sont présentés par ordre alphabétique selon leur appellation légale. La présentation selon le portefeuille ou le ministère a été maintenue dans le cas des annexes proposées au projet de loi de crédits;
- les tableaux sont offerts en ligne et présentent les renseignements par résultat stratégique et programme selon l'architecture d'alignement des programmes des ministères et organismes;
- la présentation des dépenses au titre des autorisations législatives a été condensée. Les données détaillées relatives aux prévisions des postes législatifs figurent dans un tableau disponible sur le site internet du SCT;
- les montants indiqués sous la rubrique « Explication du besoin » sont désormais arrondis à l'unité. Cette section contient également de l'information sur les postes pour lesquels un montant d'un dollar a été inclus dans le projet de loi de crédits pour l'obtention d'une autorisation de dépenser.

Les fonctionnaires du SCT ont expliqué que le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014* comprend 1,1 milliard de dollars en dépenses budgétaires votées et fait état des besoins de 16 ministères et organismes. Les principaux postes votés comprennent :

- Énergie atomique du Canada limitée : fonds pour répondre aux besoins de fonctionnement dans les laboratoires de Chalk River (260,3 millions de dollars);
- le ministère de la Sécurité publique du Canada : augmentation du financement du programme de contribution Accords d'aide financière en cas de catastrophe (230,0 millions de dollars);
- le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada : fonds pour les programmes d'initiatives stratégiques à coûts partagés, dans le cadre de « Cultivons l'avenir 2 » (207,0 millions de dollars);
- le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : fonds pour le règlement des revendications particulières (167,0 millions de dollars);
- VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail) : besoins supplémentaires en matière de pension (99 millions de dollars); et
- le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada : fonds à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre de « Cultivons l'avenir 2 » (46,8 millions de dollars).

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014* comprend aussi les deux postes horizontaux³ suivants :

- fonds consacrés aux programmes de publicité gouvernementale (20,0 millions de dollars pour quatre ministères); et
- fonds pour appuyer le programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche (19,1 millions de dollars pour trois organismes).

Les fonctionnaires du SCT ont affirmé qu'une base de données des dépenses⁴ était maintenant disponible sur le site internet du SCT. Cette base de données présente

³ Un poste horizontal est un poste dans le cadre duquel des partenaires provenant de deux ou plusieurs organisations acceptant, en vertu d'une entente formelle (p.ex. un mémoire au Cabinet, une présentation au Conseil du Trésor, un accord fédéral-provincial) de collaborer à l'atteinte de résultats partagés.

⁴ Secrétariat du Conseil du Trésor, *Base de données des dépenses*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/edb-bdd-fra.asp>.

des informations financières historiques pour tous les ministères et les organismes qui ont reçu des crédits gouvernementaux durant les exercices 2009-2010 à 2011-2012.

Les fonctionnaires ont ensuite ajouté que la prochaine version de cette base de données des dépenses fournirait de l'information sur les dépenses pour l'exercice en cours et les dépenses prévues dans les prochains exercices.

Certains sénateurs ont posé des questions sur une demande de 11,1 millions de dollars des Instituts de recherche en santé du Canada dans le cadre du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche. Les fonctionnaires du SCT ont répondu que les fonds demandés seraient alloués aux quatre gagnants suivants du dernier processus compétitif :

- le centre de la prostate à Vancouver, Colombie-Britannique;
- MaRS Innovation à Toronto, Ontario;
- Centre for Probe Development and Commercialization à Hamilton, Ontario; et
- Le Centre for Drug Research and Development à Vancouver, Colombie-Britannique.

En réponse aux questions de sénateurs sur une demande de 5,0 millions de dollars du ministère de la Santé pour des programmes de publicité gouvernementale, les fonctionnaires du SCT ont affirmé que ces publicités gouvernementales informeraient les Canadiens et les Canadiennes à propos de certains enjeux relatifs à la santé et de la disponibilité d'outils et de programmes sur le site internet du ministère de la Santé.

Les fonctionnaires ont aussi affirmé que la meilleure source d'information sur les programmes de publicité gouvernementale était le rapport annuel sur ceux-ci publié par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Selon la version 2011-2012 de ce rapport, les dépenses de publicité du gouvernement

fédéral s'élevaient à 78,5 millions de dollars en 2011-2012, comparativement à 83,3 millions de dollars en 2010-2011 et 136,3 millions de dollars en 2009-2010.⁵

Des sénateurs ont questionné les fonctionnaires du SCT sur les dépenses d'EACL. Les fonctionnaires du SCT ont répondu qu'EACL avait fréquemment recours aux budgets supplémentaires des dépenses afin de faire face aux défis financiers liés à ses opérations. Ils ont ensuite ajouté qu'EACL n'a pas un financement de base suffisant dans le cadre du budget principal des dépenses pour remplir son mandat.

En réponse à une série de questions des sénateurs sur une demande de 99,0 millions de dollars de VIA Rail pour des besoins supplémentaires en matière de pension, les fonctionnaires du SCT ont expliqué que les problèmes du fonds de pension des employés de VIA Rail étaient reliés à deux principaux facteurs. Premièrement, les faibles taux d'intérêt ont diminué significativement le rendement des investissements de ce fonds et, deuxièmement, le vieillissement des effectifs de VIA Rail augmente rapidement les retraits provenant du fonds de pension.

Des sénateurs ont interrogé les fonctionnaires du SCT à propos d'une demande de 46,8 millions de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre de « Cultivons l'avenir 2 ». Les fonctionnaires ont répondu que « Cultivons l'avenir 2 » comprenait deux volets. Le premier volet est financé conjointement par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le gouvernement fédéral payera 60 % des coûts alors que les provinces et les territoires assumeront les 40 % restants. Le second volet, soit celui des programmes de gestion des risques de l'entreprise, est entièrement financé par le gouvernement fédéral et apportera une aide financière aux agriculteurs en cas de volatilité des marchés ou de catastrophe agricole.

⁵ Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, *Rapport annuel sur les activités de publicité du gouvernement du Canada 2011-2012*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub-adv/rapports-reports/documents/rapport-report-2011-2012-fra.pdf>, p. 3.

2. Le ministère de la Sécurité publique du Canada (SPC)

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, SPC a demandé une augmentation de 230 millions de dollars du crédit relatif aux subventions et aux contributions. Ces fonds permettront à SPC de remplir les engagements que le gouvernement fédéral a déjà pris auprès des provinces et des territoires dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC).

Les fonctionnaires de SPC ont expliqué au Comité que le nombre de catastrophes naturelles jugées admissibles en vertu des AAFCC avait significativement augmenté au cours des dernières années. Ces incidents, de même que d'autres événements d'importance, ont accru les obligations du gouvernement fédéral dans le cadre des AAFCC à 1,1 milliard de dollars. Selon les fonctionnaires, l'allocation annuelle de 100 millions de dollars que reçoit SPC pour les AAFCC est insuffisante pour répondre à ces obligations.

Les fonctionnaires ont ensuite ajouté que SPC demanderait une somme supplémentaire de 470,0 millions de dollars dans les divers budgets principaux des dépenses au cours de la période 2014-2015 et 2016-2017 en vue de soutenir ces obligations.

Les fonctionnaires de SPC ont aussi expliqué au Comité que SPC discutait actuellement avec les provinces et les territoires en vue d'élaborer un programme national d'atténuation des catastrophes naturelles ainsi que des améliorations pour assurer la pérennité des AAFCC.

En réponse à une série de questions sur une demande de 230,0 millions de dollars pour augmenter le financement du programme de contribution des AAFCC, les fonctionnaires de SPC ont répondu que l'une des catastrophes avait eu lieu en 2003, l'ouragan Juan en Nouvelle-Écosse. En 2008, SPC a révisé ses lignes directrices dans le cadre des AAFCC afin de limiter à cinq ans la période au cours de laquelle les provinces peuvent soumettre leurs demandes pour une aide financière en cas de catastrophe.

Des sénateurs ont questionné les fonctionnaires de SPC au sujet de la formule utilisée pour déterminer le montant fédéral de l'aide financière en cas de catastrophe. Les fonctionnaires ont répondu que le premier dollar par habitant est payé par les provinces et que le montant de l'aide financière fédérale varie par la suite en fonction d'une échelle mobile qui peut atteindre jusqu'à 90 % des coûts liés à une catastrophe naturelle. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard qui a une population d'environ 145 000 personnes doit assumer les premiers 145 000 dollars de coûts liés à une catastrophe naturelle.

3. Énergie atomique du Canada limitée (EACL)

Les fonctionnaires d'EACL ont donné un aperçu au Comité du contexte dans lequel EACL œuvre ainsi que des changements à venir au niveau de son modèle de gestion.

EACL assume un rôle sur les plans de la recherche et du développement dans le domaine nucléaire, de la production d'isotopes à des fins médicales et de la gestion des déchets nucléaires hérités et historiques. EACL exploite huit emplacements répartis dans quatre provinces : l'Ontario, le Manitoba, le Québec et le Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la restructuration en cours, les fonctionnaires d'EACL ont expliqué au Comité que le gouvernement fédéral avait déjà achevé la première phase qui consistait en la vente de la Division des réacteurs CANDU. Au cours du mois de février 2013, le ministre des Ressources naturelles a annoncé la deuxième phase du projet de restructuration, laquelle sera centrée sur les laboratoires nucléaires. À l'avenir, ces laboratoires nucléaires seront gérés par le secteur privé selon un modèle de gestion « organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur » (OGEE), qui a déjà été mis en œuvre avec succès aux États-Unis et en Royaume-Uni.

Le contrat d'approvisionnement lié au modèle OGEE d'EACL sera conclu au moyen d'un processus concurrentiel dirigé par le ministère des TPSGC. Il est prévu que ce modèle de gestion sera pleinement mis en œuvre d'ici 2016. Le premier contrat du genre devrait avoir une durée d'environ dix ans.

En ce qui concerne une demande de 260,3 millions de dollars d'EACL, les fonctionnaires ont expliqué au Comité que les fonds demandés permettront à EACL de

poursuivre la production d'isotopes médicaux, de mener à terme les travaux d'infrastructure et les améliorations opérationnelles liés à la santé, à la sûreté, à la sécurité et aux priorités environnementales, et d'assurer le respect des exigences réglementaires.

Certains sénateurs ont voulu savoir si les litiges opposant le gouvernement du Nouveau-Brunswick et EACL avaient été réglés. Les fonctionnaires ont répondu qu'il n'y avait plus de litige en cours.

4. Le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien (AIDNC)

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, AIDNC a demandé 165,8 millions de dollars. Selon les fonctionnaires, ces fonds permettraient à AIDNC d'obtenir les ressources financières nécessaires pour concrétiser certaines initiatives faisant partie intégrante de la stratégie générale du gouvernement visant à répondre aux besoins des Premières Nations, des résidents du Nord, des Métis et des Indiens non- inscrits.

Répondant aux questions des sénateurs, les fonctionnaires ont expliqué que la presque totalité du budget supplémentaire des dépenses, c'est-à-dire 167 millions de dollars (compensés par un transfert interne de 1,2 million de dollars au Greffe du Tribunal des revendications particulières du Canada), servirait à financer les règlements de revendications particulières. Celles-ci portent sur les griefs passés des Premières Nations qui sont liées aux obligations du Canada établies en vertu de traités historiques ou, encore, à la façon dont le Canada a géré les fonds ou d'autres éléments d'actif des Premières Nations. Ces règlements négociés permettent d'honorer les obligations juridiques passées du gouvernement.

Les fonctionnaires ont aussi mentionné que le budget supplémentaire d'AIDNC prévoit un montant de 1,2 million de dollars qui serait versé temporairement au Greffe du Tribunal des revendications particulières (GTRP) afin d'assurer le financement provisoire de ses besoins opérationnels. Selon les fonctionnaires, ce financement est

nécessaire à la poursuite des opérations du GTRP. Les fonctionnaires prévoient que ces fonds provisoires seront repayés lors du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*.

La dernière mesure annoncée dans le budget supplémentaire des dépenses (A) est une demande de deux millions de dollars qui serviront à financer la subvention relative à l'*Entente de règlement de la revendication 138 de la Convention sur l'inondation des terres du Manitoba*⁶. Ces fonds permettraient aux cinq Premières Nations signataires⁷ d'acquérir des compétences pour la gestion de l'infrastructure d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable. Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que ce montant ne nécessitait pas de fonds nouveaux et serait financé par un transfert à l'intérieur même du crédit 10a qui représente les subventions.

En réponse à une série de questions de certains sénateurs sur le règlement de revendications particulières, les fonctionnaires ont répondu que le ministère traite présentement 332 demandes de réclamations dans le cadre du programme de revendications particulières. De ce nombre, 101 sont à l'étape de l'évaluation, c'est-à-dire que le ministère analyse les réclamations afin d'établir leur admissibilité et que 231 sont à l'étape de la négociation. Au cours des années, 1 131 ententes de règlements ont été conclues par le gouvernement dans le cadre du programme de revendications particulières. Les fonctionnaires ont mentionné au Comité que quelques revendications se retrouvaient présentement devant les tribunaux.

Questionnés sur la possibilité que le gouvernement reçoive davantage de réclamations et sur les coûts éventuels qui leurs seraient associés, les fonctionnaires ont répondu que, depuis 2007, le gouvernement reçoit en moyenne entre 30 et 40 réclamations par année. Ils ont ajouté qu'en général les réclamations sont liées à des traités historiques vieux de plus de 15 ans et que les efforts du gouvernement étaient

⁶ La Convention de 1977 portait sur les répercussions des activités d'Hydro Manitoba liées aux projets de régulation du lac Winnipeg et de détournement de la rivière Churchill subies par les Premières nations signataires de la Convention. La Convention comprenait entre autres une indemnisation pour l'inondation de terres de réserve. Plus de renseignements sont disponibles à <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/aiarch/mr/nr/m-a2007/2-2927-fra.asp>

⁷ Première Nation de Cross Lake, Nation crie de Nisichawayasihk, Nation crie de Tataskweyak, Première Nation de York Factory, et Nation crie de Norway House

placés sur la conclusion d'ententes de règlements sur les réclamations qui sont actuellement à l'étude au ministère.

Pour ce qui est des prévisions budgétaires associées aux revendications particulières éventuelles, les fonctionnaires ont expliqué qu'en 2007, lorsque le Plan d'action relatif aux revendications particulières a été annoncé par le ministère de la Justice, 2,5 milliards de dollars ont été prévus à cet effet par le gouvernement, soit 250 millions de dollars par année sur une période de dix ans. Puisqu'il est difficile de prévoir le moment où une réclamation sera réglée, un mécanisme a été conçu par AIDNC, en collaboration avec le ministère des Finances, afin de permettre au ministère une meilleure gestion de ses flux de trésorerie, tout en respectant l'enveloppe globale de 2,5 milliards de dollars.

Pour l'année financière 2013-2014, AIDNC disposerait de 417 millions de dollars afin de financer les revendications particulières des Premières Nations advenant que ce budget supplémentaire des dépenses (A) soit approuvé par le Parlement. Ce montant inclut 250 millions de dollars qui proviennent du *Budget principal des dépenses 2013-2014*⁸ et 167 millions de dollars qui font l'objet d'une demande dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*.

5. Industrie Canada

Dans son *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, Industrie Canada prévoit des dépenses budgétaires brutes de 29,1 millions de dollars. Ce qui comprend les postes de dépenses suivant :

- 18,6 millions de dollars pour financer l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD), qui fournit des contributions remboursables aux entreprises des industries de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité pour appuyer la recherche et des projets de développement;

⁸ Budget principal des dépenses 2013-2014, page II-20: <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20132014/me-bpd/me-bpd-fra.pdf>

- 3,5 millions de dollars pour financer la gestion des versements dans le cadre du Portefeuille du programme de Partenariat technologique du Canada (PTC);
- 7 millions de dollars en contributions à Mitacs inc. dans le but d'appuyer la réalisation de stages en recherche et développement industriel pour les étudiants des cycles supérieurs et les stagiaires postdoctoraux. Ce financement fait partie d'un engagement du Budget pour 2012 de 35 millions de dollars sur cinq ans.

Les fonctionnaires ont également souligné qu'Industrie Canada désire utiliser le budget supplémentaire des dépenses (A) pour réaffecter certaines ressources entre différents crédits afin d'entreprendre des investissements en immobilisations en vue d'effectuer des améliorations locatives et d'optimiser certains locaux. De celles-ci, la plus importante – pour un montant de 3,1 millions de dollars – est la Stratégie nationale reliée aux installations (SNI). La SNI est un projet de sept ans dont le principal objectif consiste à réduire le nombre de locaux occupés par Industrie Canada en conformité avec les nouvelles limites imposées à la taille du gouvernement fédéral.

Questionnés par certains sénateurs au sujet de la SNI, les fonctionnaires ont expliqué qu'en raison de la réduction des effectifs du gouvernement, le Ministère investira environ 16 millions de dollars au cours des six prochaines années pour appuyer les besoins de modernisation du milieu de travail conformément à la Stratégie nationale de gestion des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les fonctionnaires ont affirmé au Comité que ces investissements produiraient des économies annuelles de 10 millions de dollars à la fin de la période d'ajustement, soit dans 6 ans.

Des sénateurs ont interrogé les fonctionnaires à propos de la demande de 3,5 millions pour le programme PTC. Les fonctionnaires ont expliqué au Comité qu'aucune nouvelle entente n'a été conclue dans le contexte de ce programme depuis 2006, mais que des paiements restent à faire jusqu'en 2035 afin d'honorer les ententes passées qui s'échelonnaient parfois sur une trentaine d'années.

Suite aux questions de sénateurs portant sur Mitacs inc., les membres du Comité ont pu apprendre que 960 étudiants gradués allaient pouvoir participer au programme tel que demandé par le ministère dans le budget supplémentaire des dépenses. Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont expliqué que Mitacs inc. est une organisation à but non lucratif qui offre des stages en milieu de travail à de jeunes étudiants diplômés dans différentes disciplines académiques.

Les fonctionnaires ont ensuite ajoutés que Mitacs inc. est un centre d'excellence qui rassemble des équipes interdisciplinaires pour effectuer de la recherche scientifique à long terme, au niveau des questions sociales et économiques également.

L'objectif de ce programme est d'associer les étudiants gradués à des compagnies privées pour qu'elles puissent les appuyer dans leurs besoins en recherche et développement et, ultimement, faciliter l'emploi pour ces jeunes diplômés. En réponse aux questions de sénateurs, les fonctionnaires ont ajouté qu'en plus d'être financé par le gouvernement fédéral, Mitacs inc. reçoit des fonds des provinces et du secteur privé.

Des sénateurs ont cherché à obtenir plus de détails sur le nombre d'étudiants qui appliquent au programme Mitacs inc., le nombre d'universités participantes et la répartition par provinces des fonds alloués par le programme. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir ces renseignements au Comité dans les meilleurs délais.

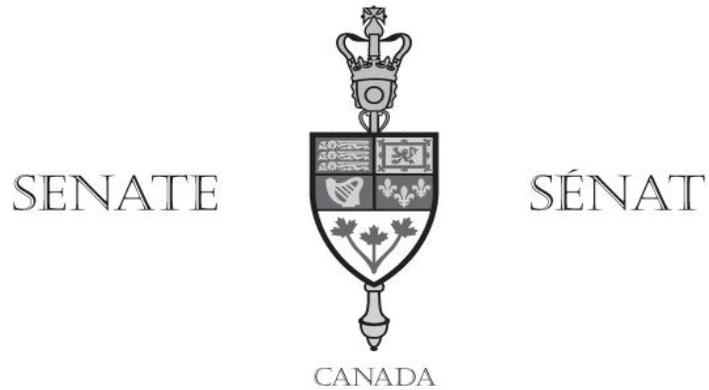
Certains sénateurs ont posé des questions sur la demande de 18,6 millions pour l'ISAD. Depuis sa création en 2007, l'ISAD appuie les secteurs de la défense et de l'aérospatiale. . Les sociétés privées CAE et Pratt & Whitney sont des exemples d'entreprises qui bénéficient des contributions octroyées dans le cadre de l'ISAD afin qu'elles effectuent de la recherche qui les rendra plus compétitives sur la scène mondiale.

Les fonctionnaires ont expliqué que les contributions octroyées par le gouvernement par l'intermédiaire de l'ISAD doivent être remboursées par les entreprises qui en bénéficient selon certaines conditions qui sont négociées au cas par cas. Dans le cadre de ce programme, lorsqu'une innovation développée avec l'aide financière du

gouvernement devient commercialement rentable, une certaine somme revient au Trésor public. Dans les cas où l'innovation s'avère non rentable, le gouvernement ne reçoit généralement pas de remboursement. Il convient de mentionner que puisque ces contributions du gouvernement sont remboursables conditionnellement, la dépense constitue une dépense budgétaire pour le gouvernement alors qu'un prêt conventionnel (sans conditions) serait présenté comme une dépense non budgétaire dans les documents budgétaires gouvernementaux.

Certains sénateurs ont interrogé les fonctionnaires au sujet du rendement financier des investissements sous l'ISAD. Les fonctionnaires ont tout d'abord affirmé que les ententes concluent entre le gouvernement et les entreprises privées dans le cadre de l'ISAD sont typiquement de longue durée. Ils ont ensuite ajouté qu'en général le gouvernement investit dans une entreprise pendant une première période de cinq ans afin de lui donner le temps d'effectuer la recherche nécessaire. Lors des cinq années subséquentes, l'entreprise aura l'occasion de commercialiser son produit. Selon les fonctionnaires, il est fréquent que le gouvernement commence à recevoir des remboursements de contributions 10 ans après la signature d'une entente avec une entreprise.

Poursuivant leurs témoignages, les fonctionnaires ont expliqué qu'il est encore trop tôt pour évaluer le rendement de l'ISAD puisque cette initiative a été introduite en 2007. Toutefois, pour le PTC, l'ancêtre de l'ISAD, trois milliards de dollars ont été investis depuis sa création en 1996 et 876 millions ont été remboursés au gouvernement, alors que des paiements sont attendus jusqu'en 2035.



**REPORT ON THE SUBJECT-MATTER OF BILL C-60, AN ACT TO IMPLEMENT
CERTAIN PROVISIONS OF THE BUDGET TABLED IN PARLIAMENT ON
MARCH 21, 2013 AND OTHER MEASURES**

**Standing Senate Committee
on National Finance**

TWENTY-SECOND REPORT

Chair

The Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair

The Honourable Larry Smith

June 2013

REPORT ON THE SUBJECT-MATTER OF BILL C-60, AN ACT TO IMPLEMENT CERTAIN PROVISIONS OF THE BUDGET TABLED IN PARLIAMENT ON MARCH 21, 2013 AND OTHER MEASURES

Introduction

On May 2, 2013, the Senate authorized the Standing Senate Committee on National Finance to study the subject-matter of all of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, prior to its consideration by the Senate.

The Committee held a total of 11 meetings for its study of Bill C-60, which extended from May 7 to June 6, 2013.

In the course of these meetings, which covered all 233 provisions of Bill C-60, the Committee heard from 67 witnesses from 15 federal departments and 5 federal agencies, as well as 16 organizations from outside the federal government.

In addition, the Committee received six written submissions from external organizations that did not appear before it.

The Committee considered all the testimony heard and submissions received but, for brevity's sake, decided not to summarize all of its work on Bill C-60 in a report.

Canadians who would like further information on this work can visit the [Committee's website](#).

List of provisions of Bill C-60

Part 1 (clauses 2 to 41): Amendments to the *Income Tax Act*, the *Tax Court of Canada Act* and the *Income Tax Regulations*

Part 2 (clauses 42 to 61): Measures Relating to Sales and Excise Taxes and Excise Duties

Part 3: Various Measures

- Division 1 (clauses 62 to 103): Customs Tariff
- Division 2 (clauses 104 to 109): Financial Institutions
- Division 3 (clauses 110 to 125): *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*
- Division 4 (clauses 126 to 132): Payments to Certain Entities or for Certain Purposes
- Division 5 (clauses 133 to 135): *Canadian Securities Regulation Regime Transition Office Act*
- Division 6 (clauses 136 to 154): *Investment Canada Act*
- Division 7 (clause 155): Canada Pension Plan
- Division 8 (clauses 156 to 160): Improving Veterans' Benefits
- Division 9 (clauses 161 to 169): Immigration and Refugee Protection
- Division 10 (clauses 170 to 172): *Citizenship Act*
- Division 11 (clause 173): *Nuclear Safety and Control Act*
- Division 12 (clauses 174 to 199): *Department of Foreign Affairs, Trade and Development Act*
- Division 13 (clauses 200 to 212): Ridley Terminals Inc.
- Division 14 (clauses 213 to 224): Transfer of Powers, Duties and Functions to the

Minister of Canadian Heritage

- Division 15 (clauses 225 and 226): Parliamentary Secretaries and Ministers
- Division 16 (clause 227): *Department of Public Works and Government Services Act*
- Division 17 (clauses 228 to 232): *Financial Administration Act*
- Division 18 (clause 233): *Keeping Canada's Economy and Jobs Growing Act*

APPENDIX A – WITNESSES WHO APPEARED BEFORE THE COMMITTEE

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Diane Cofsky (May 21, 2013)

Louise Atkins (May 29, 2013)

Adoption Council of Canada:

Laura Eggertson (May 29, 2013)

As an individual:

Mike Moffat (June 5, 2013)

Association of Municipalities of Ontario:

Judy Dezell (June 5, 2013)

Building and Construction Trades Department:

Christopher Smillie (June 4, 2013)

Canada Mortgage and Housing Corporation:

Debra Darke (May 21, 2013)

Canada Revenue Agency:

Ray Cuthbert (May 21, 2013)

Canadian Cancer Society:

Rob Cunningham (May 29, 2013)

Canadian Federation of Agriculture:

Ron Bonnett (June 5, 2013)

Canadian Heritage:

Denis Racine (May 28, 2013)

Canadian International Development Agency:

Tobias Nussbaum (May 22, 2013)

Canadian Labour Congress:

Karl Flecker (June 4, 2013)

Canadian Life and Health Insurance Association Inc.:

Frank Swedlove (June 6, 2013)

Ron Sanderson (June 6, 2013)

Canadian Manufacturers & Exporters:

Martin Lavoie (June 4, 2013)

Canadian Meat Council:

James Laws (June 5, 2013)

Canadian Media Guild:

Carmel Smyth (June 6, 2013)

Jeanne d'Arc Umurungi (June 6, 2013)

Canadian Nuclear Safety Commission:

Jason K. Cameron (May 22, 2013)

Michael Albert (May 22, 2013)

Chemistry Industry Association of Canada:

Fiona Cook (June 4, 2013)

Citizenship and Immigration Canada:

Philippe Massé (May 21, 2013)

André Baril (May 21, 2013)

Karine Paré (May 21 and 22, 2013)

Alexandra Hiles (May 22, 2013)

Caroline Melis (May 22, 2013)

Credit Union Central of Canada:

Gary Rogers (June 5, 2013)

Department of Finance Canada:

The Honourable James M. Flaherty (May 22, 2013)

Ted Cook (May 7 and 8, 2013)

Geoff Trueman (May 7 and 8, 2013)

Sean Keenan (May 7, 8 and 22, 2013)

Pierre Mercille (May 8, 2013)

Lucia Di Primio (May 8, 2013)

Carlos Achadinha (May 8, 2013)

Dean Beyea (May 8 and 22, 2013)

Patrick Halley (May 8, 2013)

Jane Pearse (May 8, 2013)

Shannon Grainger (May 8, 2013)

Nipun Vats (May 8, 2013)

Tom McGirr (May 8, 2013)

Nicolas Marion (May 21, 2013)

Allan Prochazka (May 21, 2013)

David Tousignant (May 21, 2013)

Soren Halverson (May 28, 2013)

Ross Ezzeddin (May 29, 2013)

Environment Canada:

Mary Taylor (May 21, 2013)

Foreign Affairs and International Trade Canada:

Graham Shantz (May 22, 2013)

Health Canada:

Helen McElroy (May 21, 2013)

Julie Lachance (May 21, 2013)

Human Resources and Skills Development Canada:

Nancy Milroy-Swainson (May 21, 2013)

Frank Vermaeten (May 21, 2013)

Alexis Conrad (May 21, 2013)

Industry Canada:

Raquel Fragoso-Peters (May 21 and 22, 2013)

Tim Stupich (May 21, 2013)

Paul Halucha (May 21, 2013)

Matt Dooley (May 21, 2013)

Infrastructure Canada:

Sébastien Badour (May 22 and 29, 2013)

Justice Canada:

Sandra Phillips (May 7 and 8, 2013)

Multiple Sclerosis Society of Canada:

Neil Pierce (May 29, 2013)

Privy Council Office:

Eric Ward (May 28, 2013)

Public Works and Government Services Canada:

Christian Laverdure (May 28, 2013)

Retail Council of Canada:

Karen Proud (June 5, 2013)

Transport Canada:

Janet Kavanagh (May 28, 2013)

Treasury Board of Canada Secretariat:

David Belovich (May 28 and 29, 2013)

University of Calgary School of Public Policy:

Jack Mintz (by videoconference) (June 6, 2013)

Veterans Affairs Canada:

Bernard Butler (May 21, 2013)

**APPENDIX B – AUTHORS OF WRITTEN SUBMISSIONS WHO DID NOT APPEAR
BEFORE THE COMMITTEE**

Bauer Hockey – Michael J. Wall

Canadian Bar Association – Brian Facey

CBC/Radio-Canada – Shaun Poulter

Friends of Canadian Broadcasting – Ian Morrison

The Primate’s World Relief and Development Fund – Anglican Church of Canada – The Most
Reverend Fred Hiltz

United Steelworkers – Ken Neumann

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-60, LOI PORTANT EXÉCUTION
DE CERTAINES DISPOSITIONS DU BUDGET DÉPOSÉ AU PARLEMENT LE 21
MARS 2013 ET METTANT EN ŒUVRE D'AUTRES MESURES**

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

VINGT DEUXIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

Juin 2013

RAPPORT SUR LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-60, LOI PORTANT EXÉCUTION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU BUDGET DÉPOSÉ AU PARLEMENT LE 21 MARS 2013 ET METTANT EN ŒUVRE D'AUTRES MESURES

Introduction

Le 2 mai 2013, le Sénat a autorisé le Comité sénatorial permanent des finances nationales à étudier la teneur complète du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, avant qu'il soit soumis au Sénat.

Dans le cadre de son étude du projet de loi C-60, qui s'est échelonnée du 7 mai au 6 juin 2013, le Comité a tenu un total de 11 réunions.

Au cours de ces rencontres portant sur la totalité des 233 dispositions contenues dans le projet de loi C-60, le Comité a entendu 67 témoins provenant de 15 ministères et cinq organismes fédéraux ainsi que 16 organisations externes au gouvernement fédéral.

Le Comité a aussi reçu six mémoires envoyés par des organisations externes qui n'ont pas comparu devant le Comité.

Tous les témoignages et mémoires reçus ont été considérés par le Comité mais, à des fins de concision, ce dernier a choisi de ne pas résumer l'ensemble de ses travaux sur le projet de loi C-60 dans un rapport. Les Canadiens et les Canadiennes qui désirent obtenir plus d'information sur ces travaux peuvent consulter le [site internet du Comité](#).

Liste des dispositions du projet de loi C-60

Partie 1 (articles 2 à 41) : Modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* et du règlement de l'impôt sur le revenu.

Partie 2 (articles 42 à 61) : Mesures relatives aux taxes de vente et d'assise et aux droits d'accise.

Partie 3 : Diverses mesures.

- Section 1 (articles 62 à 103) : Tarif des douanes.
- Section 2 (articles 104 à 109) : Institutions financières.
- Section 3 (articles 110 à 125) : *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.*
- Section 4 (articles 126 à 132) : Paiements à certaines entités ou à certaines fins.
- Section 5 (articles 133 à 135) : *Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières.*
- Section 6 (articles 136 à 154) : *Loi sur Investissement Canada.*
- Section 7 (article 155) : Régime de pensions du Canada.
- Section 8 (articles 156 à 160) : Amélioration des prestations des anciens combattants.
- Section 9 (articles 161 à 169) : Immigration et protection des réfugiés.
- Section 10 (articles 170 à 172) : *Loi sur la citoyenneté.*
- Section 11 (article 173) : *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.*
- Section 12 (articles 174 à 199) : *Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.*
- Section 13 (articles 200 à 212) : Ridley Terminals Inc.

- Section 14 (articles 213 à 224) : Transfert d'attributions au ministère du Patrimoine canadien.
- Section 15 (articles 225 et 226) : Secrétaire parlementaires et ministres.
- Section 16 (article 227) : *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.*
- Section 17 (articles 228 à 232) : *Loi sur la gestion des finances publiques.*
- Section 18 (article 233) : *Loi sur le soutien de la croissance, de l'économie et de l'emploi au Canada.*

ANNEXE A – TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Affaires autochtones et Développement du Nord canadien:

Diane Cofsky (21 mai 2013)

Louise Atkins (29 mai 2013)

Affaires étrangères et Commerce international Canada:

Graham Shantz (22 mai 2013)

Agence canadienne de développement international:

Tobias Nussbaum (22 mai 2013)

Agence du revenu Canada:

Ray Cuthbert (21 mai 2013)

Anciens Combattants Canada:

Bernard Butler (21 mai 2013)

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.:

Frank Swedlove (6 juin 2013)

Ron Sanderson (6 juin 2013)

Association canadienne de l'industrie de la chimie:

Fiona Cook (4 juin 2013)

Association des municipalités Ontario:

Judy Dezell (5 juin 2013)

À titre personnel:

Mike Moffat (5 juin 2013)

Bureau du Conseil Privé:

Eric Ward (28 mai 2013)

Centrale des caisses de crédit du Canada:

Gary Rogers (5 juin 2013)

Citoyenneté et Immigration Canada:

Philippe Massé (21 mai 2013)

André Baril (21 mai 2013)

Karine Paré (21 et 22 mai 2013)

Alexandra Hiles (22 mai 2013)

Caroline Melis (22 mai 2013)

Commission canadienne de sûreté nucléaire:

Jason K. Cameron (22 mai 2013)

Michael Albert (22 mai 2013)

Conseil canadien du commerce de détail:

Karen Proud (5 juin 2013)

Congrès du travail du Canada:

Karl Flecker (4 juin 2013)

Conseil d'adoption du Canada:

Laura Eggertson (29 mai 2013)

Conseil des viandes du Canada:

James Laws (5 juin, 2013)

Département des métiers de la construction:

Christopher Smillie (4 juin 2013)

École de politique publique de l'Université de Calgary:

Jack Mintz (par vidéoconférence) (6 juin 2013)

Environnement Canada:

Mary Taylor (21 mai 2013)

Fédération canadienne de l'Agriculture:

Ron Bonnett (5 juin 2013)

Industrie Canada:

Raquel Fragoso-Peters (21 et 22 mai 2013)

Tim Stupich (21 mai 2013)

Paul Halucha (21 mai 2013)

Matt Dooley (21 mai 2013)

Infrastructure Canada:

Sébastien Badour (22 et 29 mai 2013)

Justice Canada:

Sandra Phillips (7 et 8 mai 2013)

La Guilde canadienne des médias:

Carmel Smyth (6 juin 2013)

Jeanne d'Arc Umurungi (6 juin 2013)

Manufacturiers et exportateurs du Canada:

Martin Lavoie (4 juin 2013)

Ministère des Finances Canada:

L'honorable James M. Flaherty (22 mai 2013)

Ted Cook (7 et 8 mai 2013)

Geoff Trueman (7 et 8 mai 2013)

Sean Keenan (7, 8 et 22 mai 2013)

Pierre Mercille (8 mai 2013)

Lucia Di Primio (8 mai 2013)

Carlos Achadinha (8 mai 2013)

Dean Beyea (8 et 22 mai 2013)

Patrick Halley (8 mai 2013)

Jane Pearse (8 mai 2013)

Shannon Grainger (8 mai 2013)

Nipun Vats (8 mai 2013)

Tom McGirr (8 mai 2013)

Nicolas Marion (21 mai 2013)

Allan Prochazka (21 mai 2013)

David Tousignant (21 mai 2013)

Soren Halverson (28 mai 2013)

Ross Ezzeddin (29 mai 2013)

Patrimoine canadien:

Denis Racine (28 mai 2013)

Ressources humaines et Développement des compétences Canada:

Nancy Milroy-Swainson (21 mai 2013)

Frank Vermaeten (21 mai 2013)

Alexis Conrad (21 mai 2013)

Santé Canada:

Helen McElroy (21 mai 2013)

Julie Lachance (21 mai 2013)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

David Belovich (28 et 29 mai 2013)

Société canadienne d'hypothèque et de logement:

Debra Darke (21 mai 2013)

Société canadienne du cancer:

Rob Cunningham (29 mai 2013)

Société canadienne de la sclérose en plaques:

Neil Pierce (29 mai 2013)

Transports Canada:

Janet Kavanagh (28 mai 2013)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada:

Christian Laverdure (28 mai 2013)

ANNEXE B – MÉMOIRE SANS LA COMPARUTION DE L'AUTEUR

Association du Barreau canadien – Brian Facey

Bauer Hockey - Michael J. Wall

CBC Radio-Canada – Shaun Poulter

Les AMIS de la radiodiffusion canadienne – Ian Morrison

Les fonds du Primat pour le secours et le développement mondial – Église Anglicane du Canada –

Le très révérend Fred Hiltz

Syndicat des Métallos – Ken Neumann

WITNESSES

Wednesday, June 12, 2013

The Honourable Senator Wilfred P. Moore, sponsor of the bill.

Department of Finance Canada:

Wayne Foster, Director, Financial Markets Division, Financial Sector Policy Branch;

Marie-Josée Lambert, Chief, Domestic Debt Management Policy, Financial Sector Policy Branch.

Bank of Canada:

Ron Morrow, Chief, Funds Management and Banking Department.

As individuals:

Lori Turnbull, Assistant Professor, Dalhousie University.

Peter Devries, Consultant on Fiscal Affairs.

TÉMOINS

Le mercredi 12 juin 2013

L'honorable sénateur Wilfred P. Moore, parrain du projet de loi.

Ministère des Finances Canada :

Wayne Foster, directeur, Division des marchés financiers, Direction de la politique du secteur financier;

Marie-Josée Lambert, chef, Politique de la gestion de la dette intérieure, Direction de la politique du secteur financier.

Banque du Canada :

Ron Morrow, chef, Département de la gestion financière et des opérations bancaires.

À titre personnel :

Lori Turnbull, professeur adjointe, Université Dalhousie.

Peter Devries, consultant en finances.